



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TOUT EN VEILLANT À UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

DÉVELOPPER TOUS LES TYPES D'INFRASTRUCTURES POUR DÉSENCLAVER LES TERRITOIRES	7
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET AUTRES RÉALISATIONS	7
Sécuriser le réseau routier	7
Les interventions sur le Domaine Public Routier Départemental	8
Interventions en faveur de l'environnement	9
INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES	10
Renforcer le réseau électrique	10
Améliorer la couverture de la téléphonie mobile	10
INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES	11
Réussir une politique ambitieuse de développement du très haut débit par les programmes de « montée en débit de l'ADSL » et du « 100 % fibre optique » en Tarn-et-Garonne	11
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES : LGV	13
L'année 2024 a été marquée par l'entrée en phase opérationnelle du projet, et ce, dans le respect du calendrier prévisionnel.	13
RENFORCER LA SOLIDARITÉ ET LA COHÉSION TERRITORIALES	14
Soutenir le développement territorial	14
L'ingénierie territoriale auprès des communes et EPCI : Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités (TGCC)	15
Les Subventions aux collectivités pour la réalisation d'équipements structurants	18
Ingénierie interne dédiée à la recherche de financements pour des projets départementaux structurants	19
Politiques territoriales contractuelles	19
AUGMENTER L'OFFRE DE SERVICES PUBLICS DANS TOUS LES TERRITOIRES	20
Améliorer l'accès aux services publics de proximité	20
Le schéma départemental de présence postale	23
PROMOUVOIR LE TERRITOIRE	24
Le Département s'est doté en juin 2023 d'une stratégie touristique via le Schéma Départemental du Tourisme Durable 2023-2028	24
Organiser la promotion touristique du territoire	25
Porter des projets d'envergure	27
Mobilités et sports de nature	28
RENFORCER LES SOLIDARITÉS HUMAINES ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ	
ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉPENDANCE ET POUR L'AUTONOMIE	33
Pour les personnes âgées	33
Pour les personnes en situation de handicap	33
Le Département engagé pour diminuer le reste à charge des bénéficiaires	34
Être à l'écoute des usagers vulnérables : le CDCA	34
Le Département investi sur la plupart des axes de la conférence des financeurs par des actions de prévention, en faveur des aidants, de l'habitat inclusif...	36

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'HABITAT SOCIAL	39
Délégation des aides à la pierre	39
Les interventions du Département sur ses crédits propres	39
Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics vulnérables	40
RENFORCER L'INSERTION PROFESSIONNELLE	41
Un minima social de plus en plus contrôlé	41
Retour à l'emploi, le Département en avance pour l'insertion	42
Le Département engagé dans une véritable politique d'insertion	44
ENGAGÉ DANS LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE	45
Porteur de cette politique, le Département coordonne l'ensemble des acteurs	45
Le Département prend en charge tous les mineurs et fournit des efforts quantitatifs et qualitatifs pour répondre au déficit des solutions d'hébergement	46
Créer les conditions pour éviter le placement en misant sur la prévention	46
Le Département en avance dans la prise en charge et l'insertion des jeunes	47
L'adoption et l'accès aux origines personnelles	47
Engager dès le plus jeune âge avec la PMI	48
LES MDS AU CŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ	49
Les MDS : le premier accueil social présent dans tous les territoires	49
Le projet de service 2019-2024 : l'action ambitieuse du Département	50
Le Département initie une démarche inter-institutionnelle pour assurer le meilleur accueil social de proximité	51
Le schéma du service social	51
DÉVELOPPER LES SAVOIRS ET L'ANIMATION DES TERRITOIRES	
ENGAGÉ POUR CRÉER LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE ÉDUCATION	53
LE DÉPARTEMENT MOBILISÉ DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES	53
Construction, extension et rénovation des collèges	53
Fonctionnement des collèges	53
Une restauration scolaire de qualité grâce à « <i>Bien manger en Tarn-et-Garonne</i> »	53
De nombreuses aides départementales en faveur des collégiens	54
Participation forfaitaire aux frais de déplacements des collèges, des écoles et des lycées	55
L'enseignement pour tous grâce au transport adapté	55
L'aide départementale aux écoles communales	55
DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	55
L'offre de formation s'agrandit	56
Promotion de la vie étudiante	56
Le Département, financeur majoritaire du restaurant du Centre Universitaire	57
Le Département a grandement investi pour restructurer le site	57

FACILITER L'ACCÈS À UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE DE QUALITÉ	57
PROMOUVOIR LA CULTURE SOUS TOUTES SES FORMES	57
La médiathèque départementale, pilier du développement de la lecture publique et de l'action culturelle	57
Les Archives départementales, une mémoire tournée vers l'avenir	59
Le soutien financier et techniques aux acteurs culturels	61
Restauration du patrimoine	62
Tarn-et-Garonne Régie Spectacles	62
Coordonner les enseignements artistiques	62
La langue et la culture occitanes	62
Le dispositif « Collège au cinéma »	63
Le GIP « Cafés Cultures »	63
L'Espace des Augustins	63
L'Abbaye de Belleperche	63
DÉVELOPPER LES PRATIQUES DU SPORT	64
L'aide départementale aux projets structurants	64
Le soutien au sport performance	65
Le sport, vecteur de cohésion sociale et d'éducation	65
Le sport, organisation d'événements et de promotion de notre territoire	65
Le sport solidarité	65
Soutenir le sport en milieu scolaire	65
La Base de loisirs du Tarn et de la Garonne	66
Faire des jeux olympiques, les jeux de tous les territoires : label « Terre de jeux 2024 »	69
ACCOMPAGNER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EXIGEANTE	73
SOUTENIR LES AGRICULTEURS ET LES FILIÈRES AGRICOLES	73
Favoriser la production locale et les circuits-courts	74
Aménagement foncier agricole	74
Aménagement foncier LGV	74
Les aides aux investissements des exploitations agricoles	74
Aides aux mesures agri-environnementales	75
Aides aux actions agrotouristiques	75
PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU	75
Déstockage et usages de l'eau en 2024	77
Tarn-et-Garonne Aménagement	77
Eau potable et assainissement collectif	79
Les interventions du SATESE	

PROTÉGER ET VALORISER LES SITES NATURELS	80
Créer un réseau des Espaces Naturels Sensibles accessibles à tous	80
Le Département assure l'aménagement de sept ENS en maîtrise d'ouvrage directe	80
Le Conseil départemental labellise en ENS des sites gérés par des maîtres d'ouvrage locaux	80
La gestion des rivières et la prise en compte des zones humides	89
L'entretien des sentiers de randonnée et des espaces naturels par la brigade verte	82
ENCLANCHER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	82
Les projets d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire	82
Des projets concernant le photovoltaïque et les réseaux de chaleurs	82
Développer une filière bois locale	83
Soutenir la rénovation énergétique	83
L'action du département en matière de déchets	84
Le soutien aux associations	84
GARANTIR LES SÉCURITÉS SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES	84
Les actions du Laboratoire Départemental de Tarn-et-Garonne	84
La sécurité sanitaire animale	86
La sécurité alimentaire	85
La sécurité sanitaire et la surveillance de la qualité des eaux	86
Surveillance de la radioactivité	86
Surveillance de la qualité de l'air	87
L'ACTION AMBITIEUSE DU DÉPARTEMENT	
L'ACTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	91
Le Président	91
L'Assemblée Plénière	91
Les commissions d'étude	91
La commission permanente	92
Secrétariat général de l'Assemblée	92
Sécurisation juridique de l'action administrative	96
Commande publique	97
S'assurer contre les risques liés à l'activité, aux biens et aux personnes de la collectivité	98
Adapter les systèmes informatiques pour une action publique plus agile et réactive	99
La recherche de la performance de l'action publique dans tous les services	101
Valoriser, entretenir et gérer le patrimoine immobilier	103
Malgré un cadre budgétaire contraint, le Département poursuit la mise en oeuvre du plan de relance	105
Le plan de relance initié et mis en oeuvre par le Département	108



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ
TOUT EN VEILLANT
À UN DÉVELOPPEMENT
ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE**

DÉVELOPPER TOUS LES TYPES D'INFRASTRUCTURES POUR DÉSENCLAVER LES TERRITOIRES

Infrastructures routières et autres réalisations

Le Département met en œuvre des politiques d'aménagement, de conservation, d'exploitation et d'entretien d'un réseau routier de 2 565 kilomètres et 1 092 ponts d'ouverture supérieure à 2 mètres. La recherche de la qualité, de la sécurité, du maintien du niveau de service, de l'efficacité, de l'innovation et du développement durable, détermine l'ensemble des actions déployées dans ce domaine. Le Département a en charge la sécurité et le confort des conditions de mobilité des tarn-et-garonnais.

Dans un contexte économique très difficile en 2024, notamment suite aux crises énergétiques et des matières premières, le Département a poursuivi sa politique volontariste en termes d'investissement routier.

Cette dynamique a été maintenue malgré une hausse substantielle des prix. Pour les entreprises du domaine routier, cette activité soutenue a permis le maintien de l'activité économique très importante.

Sécuriser le réseau routier

Au quotidien, **les services de la voirie sont responsables de la viabilité du réseau**, notamment en période hivernale, avec 11 circuits de déneigement, opérationnels 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, tous réalisés en régie par les 160 agents des 4 subdivisions départementales, qui ont conduit à réaliser 75 sorties pour patrouillage et 4 sorties pour salage.

L'information des usagers est réalisée par le biais de plusieurs médias :

- le n° vert renseignant sur l'état des routes : 0 800 390 677,

- le site internet du Département, <https://www.tarnetgaronne.fr/> et la cartographie associée et mise à jour quotidiennement,
- les réseaux sociaux,
- la presse contactée et alimentée par les informations des services départementaux.

En 2024, 687 interventions ont été réalisées en dehors des plages normales de travail, pour sécuriser nos routes.

La signalisation des routes et intersections et la sécurité routière sont au cœur de la politique départementale en matière de voirie et d'aménagement.

Le programme d'investissement en matière de signalisation verticale permanente s'est poursuivi et a été complété par la mise en place de nouveaux panneaux afin de répondre aux demandes de modification des régimes de vitesse et de priorité, à la signalisation de zones dangereuses, ainsi qu'aux besoins d'équipement des carrefours nouvellement aménagés.

En 2024, au titre de la troisième année de ce programme, 150 000 € ont été investis pour la signalisation verticale.

En matière de sécurité routière, le Département participe aux réunions du Comité de pilotage de la Sécurité Routière, dirigé par la Préfecture de Tarn-et-Garonne.

Un nouveau Document Général d'Orientations (DGO) « sécurité routière » pour la période 2023-2027, élaboré de façon partenariale, a été signé par le Préfet, le Procureur, le Département et l'AMF le 30 mars 2023.

4 enjeux prioritaires ont été arrêtés :

- les deux roues motorisés ;
- les conduites à risques ;
- les mobilités douces ;
- le risque routier professionnel.

En matière de comptages routiers, 302 mesures ont été effectuées. Elles permettent de connaître l'intensité du trafic

par catégorie d'usagers (VL et PL) mais aussi les vitesses pratiquées sur le réseau routier départemental. Des mesures ponctuelles sont également effectuées sur des points particuliers pour alimenter le recueil de données dans le cadre d'études de sécurité routière.

En outre, 120 exploitations de comptages vélo ont été réalisées en 2024 et transmises aux services concernés.

Les interventions sur le Domaine Public Routier Départemental

La politique de conservation du Domaine Public Routier Départemental a été mise en œuvre dans le respect du Règlement de Voirie en vigueur, de même que l'application de la décision du Conseil départemental de participer à l'élaboration ou à la révision des documents d'urbanisme prévisionnels.

Le service en charge de l'élaboration des documents a produit 1 049 arrêtés d'occupation du domaine public, 15 arrêtés permanents de circulation, 297 arrêtés temporaires de circulation (travaux), chiffres globalement comparables à ceux de 2023.

En 2024, ce sont 551 avis sur autorisations au titre du droit des sols qui ont été émis et 19 participations à des procédures de planification d'urbanisme lancées.

La gestion des propriétés départementales, existantes ou futures, exercée au plan des cessions ou des acquisitions foncières (pour les nouveaux projets et les travaux), nécessite un suivi quotidien des tâches d'organisation matérielle des transferts de propriété (commande des plans d'arpentage, rapports à l'Assemblée, préparation et suivi des actes notariés).

Le Département traite les demandes de transports exceptionnels qui traversent son territoire. Les demandes s'appliquent

essentiellement pour les convois de plus de 48 tonnes qui n'empruntent pas les réseaux structurants limités à 72 et 120 tonnes. Le Département a accompagné et favorisé le déplacement de 125 convois.

Le Département a également émis 124 avis sur épreuves sportives.

Bilan des programmes annuels voirie

Les programmes antérieurs à 2024 votés par l'Assemblée, sont entièrement réalisés.

- Sur le **programme de travaux 2024-2025** (76 opérations pour un montant de 17 810 000 €) :

- 65 opérations sont terminées,
- 4 opérations sont en cours de travaux,
- 2 opérations sont programmées,
- 1 opération a été supprimée,
- 4 opérations sont à lancer.

La remise en état de chaussées hors agglomération :

Les principaux chantiers conduits en 2024 :

- RD 3 à Castéra Bouzet et Mansonville
- RD 7 à Castelsagrat et Brassac
- RD 8 à Saint Nauphary, Léojac et La Salvetat Belmontet
- RD 20 à Verfeil et Varen
- RD 21 à Montauban et Corbarieu
- RD 32 à Puygaillard de Quercy
- RD 33 à Ginals et Caylus
- RD 35 à Nègrepelisse et Vaissac
- RD 68 à Vazerac, Cazes Mondenard et Lafrançaise
- RD 813 à Castelsarrasin et Moissac
- RD 820 à Montalzat et Caussade
- RD 926 à Parisot et Puylagarde
- RD 928 à Beaumont de Lomagne

Des aménagements de sécurité routière :

- aménagement d'une chicane sur la RD 813 à Monbéqui
- 2ème phase aménagement d'un carrefour giratoire RD 813 – RD 11E5 à Valence

d'Agen

- 2ème phase aménagement d'un carrefour giratoire RD 820 – ZAC à Montbartier

Des réfections de couches de roulement en traverse urbaine en accompagnement de travaux communaux :

- RD 3 à Beaumont de Lomagne,
- RD 7 à Montaigu de Quercy,
- RD 9 à Septfonds,
- RD 45 à Castelsarrasin,
- RD 66 à Saint Etienne de Tulmont,
- RD 77 à Montbartier,
- RD 108 à Lacourt Saint Pierre
- RD 116 à Malause
- RD 926 à Caussade

Les grosses réparations sur les ouvrages d'art :

- RD 21E, pont des 3 ponts à Montauban
- RD 12, pont de Poutoy à Auvillar
- RD 30, pont suspendu à Lamagistère
- RD 18, remplacement d'un ouvrage hydraulique à Cumont
- RD 12, pont de Malecare à Caumont

Les mises à niveau des équipements sur les ouvrages situés sur les itinéraires de renforcements routiers :

- RD 813, 3 ponts à Moissac (Saint Benoît)
- RD 953, Pont de Prouxet à Valence d'Agen
- RD 118, 2 ponts à Castelsarrasin (Verries Hautes et Artel)
- RD 820, pont de Gouzes à Caussade
- RD 820, ponts sur La Lère à Caussade

Les chantiers de réparation de ponts effectués en régie par l'équipe de maçons :

- RD 66, pont de Tordre à Saint Etienne de Tulmont
- RD 56, pont de Montret à Sauveterre
- RD 36, pont de Mauquiés à La Salvetat Belmontet
- RD 57, pont de Comberaillette à Sauveterre
- RD 21, pont suspendu de Villebrumier

- RD 94, Pont de Pinsaguet à Labastide Saint Pierre
- RD 116E, pont de Pommevic
- RD 12, pont de Malecare à Caumont
- RD 22 Pont de Labiatre à Montalzat

Les falaises font l'objet de purges périodiques afin de sécuriser le réseau routier départemental.

Des remises en état de routes ayant connu des effondrements ou des éboulements liés aux fortes intempéries des hivers 2023-2024 :

- RD 3, glissement du Pech d'Arnouille à Mansonville

Interventions en faveur de l'environnement

Une mise en œuvre de politique nouvelle sur la replantation des plantations d'alignement et la modernisation de l'éclairage public :

Une gestion des arbres d'alignement

Les alignements d'arbres font partie intégrante du paysage et du patrimoine de Tarn-et-Garonne. Près de 13 000 arbres composent aujourd'hui ce patrimoine. L'arbre nécessite un entretien régulier et une surveillance basée sur des diagnostics réguliers.

La collectivité compense systématiquement tous les arbres abattus par nécessité par des replantations (trois replantations pour un abattage).

En 2024, la collectivité a replanté 221 arbres et 110 mètres de haie champêtre en alignement, sur des délaissés routiers ou des aires de repos. De nouvelles essences plus adaptées au changement climatique ont été plantées en plus des traditionnels platanes.

Une modernisation de l'éclairage

A partir de 2020, le Département a engagé la rénovation des points lumineux sur ses giratoires équipés de lampes vétustes.

Au titre du programme voté en 2024, les actions ont porté notamment sur :

- la modernisation des deux giratoires de l'échangeur nord n° 61 à Montauban, sur les routes départementales n° 115 et 958,
- la modernisation du giratoire de Lamagistère sur les routes départementales n° 813 et 30,
- la modernisation du giratoire « Les Barthes, Gandalou » à Castelsarrasin sur la route départementale n° 118,
- la modernisation du giratoire « Butagaz, Gandalou » à Castelsarrasin sur la route départementale n° 118,
- la modernisation du carrefour « Pépinière » à Castelsarrasin sur la route départementale n° 118,
- la modernisation de l'éclairage du tunnel de « Caussanus » à Bruniquel sur la route départementale n° 115.

Le département a choisi, en effet, de remplacer les points lumineux existants et équipés de lampe sodium par des luminaires de technologie LED. Ainsi, des luminaires LED à faible puissance sans dégradation du niveau d'éclairage de la chaussée ont été installés sur les mats existants, avec une réduction de 50 % de l'intensité entre 24h00 et 6h00 du matin. L'économie d'énergie de ce type d'installation est notable.

Le plan de prévention du bruit

Par délibération du 16 octobre 2019, le Département a approuvé, après consultation, le plan de prévention du bruit dans l'environnement 2019-2023 concernant les routes départementales de Tarn-et-Garonne.

Le Département subventionne les projets communaux en voirie

2 887 518 € de dotation annuelle ont été affectés aux communes et EPCI pour les travaux d'investissement sur la voirie communale.

S'y ajoute les **dossiers** traités pour **130 012 €** d'aides aux travaux d'accompagnement sur les abords des routes départementales en zone urbaine, à la réfection des ponts situés sur la voirie communale, aux dégâts exceptionnels et imprévus sur la voirie communale et à l'aménagement d'aires de covoiturage et au développement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Enfin, **36 dossiers ont été financés** à hauteur de **684 266 €** au titre de la **répartition du produit des amendes de police** mobilisables pour les communes de moins de 10 000 habitants pour des projets de sécurisation.

Infrastructures électriques et téléphoniques

Renforcer le réseau électrique

Dans le cadre du développement territorial, le Département veille à la qualité de l'alimentation électrique en zones rurales, via le **Syndicat départemental d'Énergie (SDE)**, partenaire des communes dans ce domaine.

A ce titre, le Département a participé financièrement à la réalisation du **renforcement de réseau basse tension sur 5 communes en 2024**. Une aide complémentaire au programme 2023 a permis de réaliser le renforcement de réseau basse tension **sur 3 autres communes**.

La subvention servie par le Département au Syndicat Départemental d'Énergie s'est élevée à **400 000 € en 2024**.

Améliorer la couverture de la téléphonie mobile

Le « **New Deal Mobile** » négocié en 2017 par l'Etat avec les opérateurs mobiles a conduit à la mise en place d'une équipe projet départementale chargée de piloter le dispositif « Couverture ciblée ».

Dans le cadre de ce dispositif l'équipe projet co-présidée par le Conseil départemental et la Préfecture, avec l'appui de l'AMF82 et de Tarn-et-Garonne Aménagement, dispose d'une dotation annuelle de 4 à 5 nouveaux sites mobiles qu'elle flèche sur les territoires en insuffisance de service.

En 2017, un « **appel à problème** » téléphonie mobile avait été lancé par l'Etat via la plateforme «**France Mobile**» pour permettre aux élus locaux de signaler les zones mal couvertes sur leurs territoires. **34 dossiers tarn-et-garonnais avaient été déposés sur cette dernière.**

C'est à partir de ce stock de dossiers que Tarn-et-Garonne Aménagement, après analyse technique, fait remonter les propositions d'arbitrages à l'équipe projet afin de saturer les dotations allouées.

Pour mémoire, communes ciblées 2020-2023
Ginals (2 sites)
Lafitte Cordes-Tolosannes
Lachapelle Mansonville Saint-Jean-du-Bouzet
Varennes Verlhac-Tescou
Angeville Coutures Fajolles
Génébrières Vaïssac
Espinas
Asques Castera-Bouzet
Saint-Paul d'Espis
Cazes-Mondenard Vazerac
Durfort-Lacapelette
Montesquieu
Touffailles
Castelferrus-St Aignan

Communes ciblées 2024	Mise en service
Varen Verfeil	2024
Castelferrus	2024
Loze	2024
Vigueron	2024
Molières	2024
Saint-Cirq	2024
Labarthe	2024
Puylagarde	2025
Castelsagrat (remplace le site de Mouillac)	2025
Lapenche	2025
Fabas	2025
Maumusson	2026
Tréjous	2026
Le Causé	2026
St Paul d'Espis (bourg)	2026

Par ailleurs, un site interdépartemental sera érigé en 2026 afin de répondre aux besoins de renforcement du service mobile sur Maubec (82) et Solomiac (32).

Infrastructures numériques

Réussir une politique ambitieuse de développement du très haut débit par les programmes de « montée en débit de l'ADSL » et du « 100 % fibre optique » en Tarn-et-Garonne.

En regroupant le Conseil départemental et les communautés de communes de Tarn-et-Garonne, le **Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement (TGA)**, créé en février 2016, a pour mission d'assurer l'aménagement numérique du territoire, de promouvoir et développer les usages et les services numériques.

Le département prend en charge 2/3 du reste à charge des collectivités locales du Tarn et Garonne, soit 4,84M€ sur la période 2017-2037.

Le financement de la part des membres du syndicat mixte sur le

périmètre de ce programme est assuré par un emprunt porté par TGA sur la période 2017-2037 qui permet de lisser l'effort de chacun.

Le programme de « montée en débit de l'ADSL » :

Mis en œuvre entre 2017 et 2019 pour réduire les fractures et les inégalités territoriales en matière d'aménagement numérique, ce programme s'est révélé être une première étape particulièrement bienvenue dans le contexte de la crise sanitaire de 2020 et 2021 et dans l'attente de la fibre optique à venir.

Le programme 100 % Fibre Optique :

Le Comité syndical de TGA a signé le 7 janvier 2019 un contrat de concession avec Altitude Infrastructure marquant le lancement de la construction du réseau fibre sur 4 ans et de son exploitation sur 30 ans.

TGA a réalisé pour le compte de ses adhérents (9 intercommunalités et 3 communes, soit 191 communes concernées outre le Département), la construction du réseau « fibre optique pour tous » sur le département (hors agglomération de Montauban).

Fin 2024, **115 011 prises** étaient déployées et 61 723 d'entre-elles étaient commercialisées (lorsqu'un abonnement est souscrit) soit un taux de pénétration établi à 53.67%.

La Réception Globale et Définitive (RGD) du réseau, marquant la fin de la construction et la poursuite exclusive de la phase d'exploitation de la DSP, a été signée le 10 décembre 2024.

Cette situation fait du Tarn-et-Garonne **le 1er département « 100% Fibré » d'Occitanie.**

Par ailleurs, le déploiement de la fibre sur les derniers mètres depuis les boîtiers de

raccordements en domaine public jusqu'en domaine privé peut parfois poser problème. Ces situations qui se révèlent au moment de la souscription des usagers sont estimées entre 1500 et 1800 sur la zone d'initiative publique.

Pour pallier cette difficulté, TGA a mis en place en 2024 un programme d'intervention visant à se substituer aux opérateurs commerciaux pour la réalisation des travaux de viabilisation de raccordements (près de 200 opérations réalisées en 2024).

La fibre en quelques chiffres :

- 100 % des foyers, entreprises et sites publics du département éligibles à la fibre optique fin 2024 (hors Grand Montauban),
- le service fibre optique ouvert dans chaque commune du département depuis 2022,
- 115 011 prises construites,
- coût global du projet : 244 M€,
- part d'investissement public : 9%.

L'extinction du cuivre :

Tarn-et-Garonne Aménagement a fait le choix d'accompagner les élus et leurs administrés dans l'accélération du programme d'extinction du service télécom historique (réseau cuivre) initié par Orange, étape indispensable avant la déconstruction de ce réseau.

En fonction des taux de complétude et des taux de foyers déjà raccordés à la fibre, plusieurs communes ont été proposées par Orange au titre du programme d'extinction.

	2025	2026	2027
Nombre de communes concernées	9	56	134
Arrêt commercial	Fin d'année 2024	Fin d'année 2025	Fin d'année 2025
Arrêt technique	Fin d'année 2025	Fin d'année 2026	Fin d'année 2027

Communes concernées par l'arrêt commercial en 2025 :

Saint-Etienne de Tulmont, Léojac et Verlhac-Tescou, Castelsarrasin et Saint-Porquier, Montech, Finhan, Nohic et Villebrumier.

Fin 2024, TGA a écrit à l'ensemble des communes afin de proposer ses services pour identifier les administrés n'ayant pas encore basculé à la fibre. Un travail est également effectué lors de réunions publiques afin que les administrés ne se retrouvent pas sans moyens de communication une fois l'arrêt du service cuivre effectif.

Le plan Qualité du syndicat :

En 2024, TGA a engagé plusieurs travaux de mutualisation avec d'autres gestionnaires de réseaux, tels que le SDE 82 ou encore des syndicats des eaux, afin d'enfourner concomitamment plusieurs réseaux (travaux sur Lafrançaise, Vaïssac, Caussade, Puylaroque, Lavaurette et Le Pin).

Ces opérations, co-financées par le Conseil départemental, les EPCI ou les communes concernées, permettent de répondre à une demande croissante de dissimulation de réseau tout en réalisant des économies de mutualisation et en réduisant les risques d'incidents sur le réseau.

Le schéma local de résilience :

En 2024, afin d'améliorer la résistance et la réparabilité du réseau fibre face aux risques auxquels il pourrait être exposé (tempête, inondation, risque routier...), TGA a établi un schéma local de résilience. Il s'agit d'un **outil de gestion de crise et de planification** permettant de diagnostiquer les dégâts, d'intervenir plus rapidement et de scénariser des travaux de sécurisation du réseau en proposant des interventions préventives ciblées.

L'utilisation des réseaux numériques dans le développement de services numériques :

L'année 2024 a été marquée par la **mise à disposition aux collectivités membres du syndicat de la solution de stockage et de sauvegarde mutualisée des données NetExplorer**. Ce système, couplé à un Groupement Fermé d'Utilisateur (réseau fibre dédié), permet d'assurer un très haut niveau de sécurité des données informatiques des collectivités et facilite le travail en mobilité, la gestion électronique des documents, ainsi que le travail collaboratif.

A la fin de l'année, une intercommunalité avait déjà opté pour ce nouveau service et 4 étaient en cours de migration.

Infrastructures ferroviaires : LGV

L'année 2024 a été marquée par l'entrée en phase opérationnelle du projet, et ce, dans le respect du calendrier prévisionnel.

Avec la mise en travaux en 2024, dans le respect du calendrier prévisionnel, des premiers aménagements de la future ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse, celle-ci est passée **de l'état de projet à celui de chantier**. Aussi, afin de marquer cette entrée en phase opérationnelle, le Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) a changé de nom en 2024 pour revêtir celui de **Ligne nouvelle du Sud-Ouest (LNSO)**.

Deux conventions financières d'un montant global **de 981 millions d'euros** ont donc été signées en 2024 entre l'État, l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), la société du GPSO et SNCF-Réseau pour financer cette première phase de travaux.

La première convention d'un montant de 401M€ concerne les aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT)

destinés à raccorder sur 19 kilomètres la future ligne à grande vitesse à la ligne existante entre la gare de Toulouse-Matabiau et celle de Castelnau-d'Estrétefonds. Ces travaux d'aménagement ont débuté en mai 2024 et s'étaleront sur 3 ans.

La seconde convention, d'un montant de 580M€ concerne les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) sur la ligne existante entre la gare de Bordeaux et celle de Saint-Médard-d'Eyrans, soit 12 kilomètres. Ces travaux d'une durée de 4 ans, ont débuté en octobre 2024.

Par ailleurs, l'année 2024 a été consacrée à la préparation d'une nouvelle convention de financement destinée à permettre à SNCF-Réseau de désigner en 2025 son assistance à maîtrise d'ouvrage générale technique qui travaillera à la constitution des dossiers de consultation des entreprises pour les marchés de conception-réalisation de la future ligne nouvelle. Il s'agit là d'une étape décisive dans l'avancement du chantier et pour le respect du calendrier de mise en service fixé à 2032.

Cette année 2024 a également été marquée par la finalisation du **pré-programme des futures gares LGV de Montauban et d'Agen**. Destiné à vérifier la bonne prise en compte des exigences, à définir les grandes intentions et à sécuriser le périmètre d'étude pour la phase suivante, le pré-programme a été présenté et validé par les partenaires et les instances de gouvernance du projet.

Enfin, il est à noter le lancement du fond de solidarité territoriale (FST) destiné à cofinancer les actions des collectivités territoriales situées sur le linéaire de la LNSO en matière d'écologie, de développement économique, social et culturel.

Renforcer la solidarité et la cohésion territoriales

Soutenir le développement territorial

Le Département est le **partenaire privilégié** des communes et des communautés de communes pour accompagner leur développement : il intervient dès la conception des projets, par sa politique de soutien à l'ingénierie territoriale, jusqu'à leur financement, avec un large panel de subventions adaptées aux besoins des collectivités.

Ainsi, le Département accompagne les communes et leurs groupements dans la mise en œuvre et le financement de leurs projets d'équipements locaux. Ces interventions en faveur du **développement des territoires**, de l'activité et de l'égalité, s'inscrivent dans la vocation du Département à incarner la solidarité territoriale inscrite dans la loi NOTRe.

Plusieurs révisions de ces politiques ont été menées ces dernières années avec en 2020, **la ré-hausse des plafonds de dépenses subventionnables et la réactualisation des taux d'aides aux communes en matière de bâtiment et de cadre de vie** (mis en place en 1991).

En 2021, notons plus particulièrement l'adoption lors du vote de la Décision Modificative du **plan de relance départemental** le 27 octobre, dans un contexte de crise sanitaire, prévoyant un renforcement des dispositifs d'aides en matière de soutien financier aux communes et communautés de communes. Dans ce cadre, il a été décidé de faire évoluer le guide des interventions financières en apportant 3 grandes modifications :

- 1/ suppression des enveloppes plafonds des,
- 2/ relèvement du seuil de versement des subventions en annuités à 200 000 € (sauf pour les politiques en matière d'eau et assainissement et des investissements des EHPAD),

3/ ouverture des contrats d'équipement, leur éligibilité a été ouverte aux communautés de communes. Une grille de bonification des taux d'intervention pour les communes et les communautés de communes a été mise en place pour celles supportant des charges de centralités.

Enfin la politique en faveur de l'habitat et du logement social a été révisée. Cette politique s'inscrit dans le contexte de renouvellement de la convention de délégation de compétences des aides à la pierre 2024/2029, ajouté aux révisions concomitantes du Plan Départemental de l'Habitat et du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Le Département a souhaité ainsi réorienter ses crédits propres autour des priorités de transition énergétique, de maîtrise de la consommation foncière et d'amélioration de l'habitat pour les ménages vulnérables. Cette politique prévoit notamment la création d'un dispositif de soutien spécifique en faveur de la réhabilitation et création de logements communaux ou intercommunaux (LOSO). Outre la recherche de la performance énergétique, le financement des logements sociaux communaux sur notre territoire de délégation, répond à des critères de localisation en centre bourgs et de ressources des locataires. Cette politique est aussi confortée par la création d'un nouveau dispositif de soutien à la constitution de réserves foncières bâties par les communes ou intercommunalités, afin de renforcer les

réhabilitations et les sorties de friches (HAIN).

L'ingénierie territoriale auprès des communes et EPCI: Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités

L'année 2024 a confirmé la maturité et la stabilité du service Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités (TGCC). Créé en 2016 par le Conseil départemental, ce **service d'ingénierie gratuit** est un appui essentiel aux collectivités locales, notamment aux communes de moins de 5 000 habitants et aux EPCI de moins de 40 000 habitants. Son rôle est **d'accompagner les collectivités dans la définition de leurs projets, la recherche de financements, le suivi des études et le lancement des travaux.**

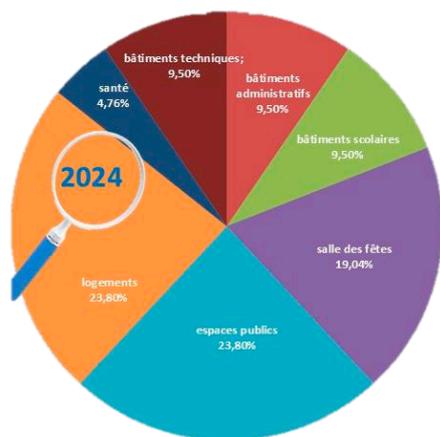
Le volume d'activité s'est maintenu à un niveau élevé, avec un nombre stable de projets suivis et un renforcement des missions d'accompagnement, notamment sur les dossiers de subvention et la rénovation énergétique.

L'accompagnement des communes :

TGCC est intervenu sur 150 projets au cours de l'année. Parmi ces projets, 22 ont abouti à un lancement de chantier, avec un coût moyen de 430 000 € HT d'opération. L'amplitude des interventions a varié, allant de 41 000 € HT pour la rénovation de la mairie de Saint-Georges à 1 050 000 € HT pour la construction d'un complexe communal à Barry d'Islemade.

On observe une tendance forte des collectivités à investir dans la **réhabilitation des logements**, la **rénovation des salles des fêtes** et **l'aménagement des espaces publics**, représentant plus de 60 % des projets accompagnés.





Les opérations de réhabilitation de logements traduisent la volonté des communes de développer l'offre locative, en réponse à la pénurie de logements en milieu rural. Les collectivités, en effet, souhaitent valoriser leur patrimoine bâti et développer une offre attractive pour les habitants et les nouveaux arrivants.



*Durfort Lacapelette : réhabilitation ancienne boulangerie en logements et commerces
Équipe d'ingénierie ARCHISOCELE, architecte, Nicolas Dubois, économiste de la construction (82)*

La rénovation des salles des fêtes s'inscrit dans la continuité de programmes d'investissement anciens, initiés à une période où les enjeux énergétiques n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Ces bâtiments, caractérisés par de grands volumes énergivores, font aujourd'hui l'objet d'une réflexion sur la réduction des coûts de fonctionnement. Les communes cherchent des solutions pour améliorer l'efficacité énergétique de ces équipements en intégrant une meilleure isolation, une

gestion optimisée du chauffage et des systèmes d'éclairage plus performants. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la transition énergétique, permettant à la fois une réduction des dépenses et un impact environnemental moindre.

Enfin, l'aménagement des espaces publics a constitué un axe fort des investissements communaux, en lien avec les programmes de revitalisation des centres-bourgs. Ces projets s'intègrent dans une logique d'adaptation au changement climatique, en privilégiant la réduction des îlots de chaleur et en redonnant une place prépondérante au végétal dans l'aménagement des espaces publics. Cette approche permet non seulement d'améliorer le cadre de vie des habitants, mais aussi de répondre aux exigences des financeurs qui encouragent les solutions bas-carbone et la renaturation des centres urbains et ruraux.



*Castelferrus : aménagement de village
Équipe d'ingénierie : URBACTIS géomètre- Cazals paysagiste (82)*



*Saint-Beauzeil : aménagement d'espaces publics
Architecte : Sylvain Valot (31)*

Un appui renforcé sur la transition énergétique :

En 2024, TGCC a poursuivi son engagement en faveur de la transition énergétique, avec un focus particulier sur la rénovation énergétique des bâtiments publics. **50 % des projets accompagnés ont bénéficié d'un appui technique renforcé**, grâce à deux jours d'assistance supplémentaires dédiés aux enjeux énergétiques. Cet accompagnement a permis :

- la réalisation d'audits énergétiques, pour identifier les postes de consommation et proposer des solutions d'optimisation ;
- l'élaboration de stratégies de rénovation, en intégrant des solutions adaptées aux besoins des communes (isolation, ventilation, éclairage performant, installation de panneaux photovoltaïques, recours aux énergies renouvelables) ;
- l'accès aux financements spécifiques, notamment via les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et les dispositifs de soutien à la rénovation énergétique.

L'ingénierie financière et la passation des marchés publics :

L'année écoulée a été marquée par une forte progression de l'accompagnement en ingénierie financière. Le service a instruit 143 dossiers de demande de subvention, contre 100 en 2023, soit une augmentation de 43 %. Cette évolution traduit une demande croissante des collectivités pour un appui à la structuration de leurs financements et à la mobilisation des aides publiques.

En décembre 2024, au-delà des 22 opérations ayant déjà donné lieu à un chantier, 15 opérations étaient en phase de consultations d'entreprises, témoignant du dynamisme et de la continuité des projets engagés. Cette phase impliquait un travail approfondi sur l'élaboration des dossiers de consultation, l'analyse des offres et l'assistance aux collectivités dans le choix des titulaires. La sécurisation des procédures et la conformité réglementaire ont constitué des priorités, garantissant une passation des marchés efficace et transparente.

L'ensemble de ces efforts a permis la

notification de près de 8 000 000 € hors taxes de travaux, avec un impact significatif sur l'économie locale. En effet, 86 % des marchés ont été attribués à des entreprises tarn-et-garonnaises, confirmant le rôle structurant de TGCC dans la dynamisation du tissu économique départemental et la valorisation des compétences locales.



L'intégration des clauses sociales dans les marchés publics :

À la suite de la délibération du 11 décembre 2023, le Conseil départemental a inscrit l'intégration systématique des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics. TGCC a accompagné cette évolution en structurant un dispositif d'appui destiné à faciliter leur mise en œuvre par les collectivités.

Un travail préalable a été réalisé dès la rédaction des dossiers de consultation, afin d'intégrer ces clauses de manière adaptée aux réalités des collectivités et des entreprises. Une démarche de sensibilisation a également été menée auprès des élus, leur fournissant des outils pour comprendre et valoriser ces dispositifs dans leurs projets.

Le service a par ailleurs joué un rôle de conseil auprès des maîtres d'œuvre, les incitant à intégrer cette exigence dans leur organisation et à en assurer le suivi opérationnel. L'objectif poursuivi est de **favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA et d'encourager une dynamique locale d'emploi**, tout en garantissant une mise en œuvre efficace et cohérente des obligations sociales dans la commande publique.

L'ensemble de ces actions confirme le rôle

central de TGCC dans l'accompagnement des collectivités et la structuration de projets locaux ambitieux, répondant aux enjeux de développement durable, de cohésion sociale et de dynamisation économique du territoire départemental.

Les missions départementales et les projets structurants :

En complément de son action auprès des collectivités, TGCC a été mobilisé sur plusieurs projets stratégiques portés par le Conseil départemental, renforçant ainsi son rôle d'ingénierie au service des politiques publiques.

Le service accompagne la mise en œuvre du schéma départemental du tourisme, avec un engagement particulier sur le développement de l'itinérance pédestre et cyclable. TGCC a suivi et continue de suivre les **travaux des comités d'itinéraires des véloroutes V87 «La Vagabonde» et V80 «Canal des Deux Mers à Vélo » et du « Saint Jacques de Compostelle »**, et contribué à l'identification et à la mise en place d'aires de services dédiées aux grandes itinérances cyclables du Tarn et Garonne.



Projet de TOTEM arrivée et départ de la Vagabonde

Un autre axe d'intervention a concerné l'élaboration de la **charte SIL (Signalisation d'Information Locale)**, visant à harmoniser la signalisation directionnelle et touristique sur le territoire départemental.

Enfin, l'accompagnement des projets de **valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS)** s'est intensifié, avec des études programmatiques pour la création de circuits d'interprétation et leur mise en accessibilité au public des sites.

Pour terminer, TGCC continue d'assurer le suivi du plan pluriannuel d'investissement de l'**IMEP de Mimizan**, contribuant ainsi à la modernisation de cette infrastructure éducative et médico-sociale.

Les subventions aux collectivités pour la réalisation d'équipements et d'aménagements structurants

Les projets communaux subventionnables s'inscrivent dans les domaines d'intervention suivants :

Fonds départemental de soutien à l'ingénierie

Le Département soutient l'ingénierie des territoires, à la fois l'ingénierie interne mais aussi externe, pour les communes, les communautés de communes et les Pôles d'équilibres territoriaux et ruraux (PETR). En 2024, au titre du fonds de soutien :

- **13 dossiers** traités,
- **211 079 €** d'aides votées en 2024.

Bâtiments et logements communaux :

Ces aides concernent l'entretien et la création des bâtiments communaux, de salles polyvalentes, culturelles, de réunion et locaux périscolaires, la réhabilitation du patrimoine commémoratif, le soutien à l'exercice médical coordonné et la création d'hébergements en faveur des étudiants en santé :

- **73 dossiers** traités,
- **1 748 836 €** d'aides votées en 2024 dont 543 343 € au titre de la création/réhabilitation des bâtiments communaux, 878 274 € au titre des salles polyvalentes, culturelles, de réunion et locaux périscolaires et 326 869 € au titre du soutien à l'exercice médical coordonné.

Cadre de vie et réserves foncières :

Cet ensemble de politiques s'adressent aux actions publiques de mise en valeur des bourgs, aux travaux

d'investissement pour les aménagements de villages, à la constitution de réserves foncières, à la création de lotissements de qualité et la création et réhabilitation de cimetières :

- **75 dossiers** traités,
- **1 680 636 €** d'aides votées en 2024 dont 288 222 € pour les actions publiques de mise en valeur des bourgs, 1 093 277 € pour les travaux d'investissement pour les aménagements de villages, 132 240 € pour la constitution de réserves foncières et 166 897 € pour les cimetières.

Les contrats d'équipements :

Le Département soutient les communes, et les intercommunalités depuis le 27 octobre 2021, en proposant de contractualiser les subventions attribuées à travers des contrats d'équipements.

Chaque contrat arrêté avec une commune (ou une communauté de communes) prévoit un programme d'investissement à exécuter sur trois à cinq ans et détermine l'aide globale afférente à la mise en œuvre des politiques départementales mobilisables ainsi que les bonifications d'aides applicables en fonction de la classification retenue par l'Assemblée (bâtiments communaux, cadre de vie, voirie, scolaire, sport, logement, tourisme...). Cet outil permet de privilégier une vision globale du développement à moyen terme.

En 2024, ce sont **8 nouveaux contrats conclus** contre 20 en 2023 et 23 en 2022. Parallèlement, **9 avenants aux contrats initiaux** ont été conclus en 2024.

Les volumes d'engagements liés à la politique contractuelle s'élèvent en 2024 à **2 889 128 € d'aides** attribuées.

Concernant les 8 nouveaux contrats conclus en 2024 :

- 1 a été conclu avec une commune dite « centre de bassin de vie », portant à 9 le nombre global de communes « centre de

bassin de vie » à avoir signé un contrat avec le Département (sur les 14 communes identifiées dans la politique d'aides),
- 7 ont été conclus avec des communes non classées « centre de bassin de vie »,

Parmi les 7 communes non classées « centre-bassin de vie », 3 sont des communes de moins de 1 000 habitants.

Si en 2024, la dynamique contractuelle a davantage profité à des communes présentant des centralités de services et d'équipements à l'échelle d'un territoire, elle a permis malgré tout de poursuivre un accompagnement fort auprès des petites communes rurales.

Ingénierie interne dédiée à la recherche de financements pour des projets départementaux structurants :

Le Département qui porte en maîtrise d'ouvrage ses propres projets structurants, a pu mobiliser sur 2024, les financements suivants :

- **aide de l'État DSID programme 2024** : c'est un volume d'aides attribuées de **1 269 769,15 €** pour les travaux du programme de sécurisation des voiries 2024, l'extension de l'antenne d'exploitation de Valence d'Agen, la rénovation des systèmes de chauffage des collèges de Grisolles et de Caussade, et la rénovation de la chaufferie fuel du collège de Saint-Antonin-Noble-Val,

- **Fonds vert – programme 2024** : c'est un volume d'aides attribuées de **22 500,00 €** pour la rénovation énergétique de l'antenne d'exploitation de Valence d'Agen,

- **ADEME – Fonds chaleur – programme 2024** : c'est un volume d'aide attribuées de **165 583,60 €** pour l'étude de faisabilité pour le remplacement de la chaufferie fuel du collège de Beaumont de Lomagne, et la chaufferie biomasse du collège de Saint-Antonin Noble Val,

Politiques territoriales contractuelles

Le Département a toujours inscrit son intervention auprès des territoires dans un cadre partenarial en contractualisant avec les partenaires financiers que sont l'État et la Région.

Les principes de la contractualisation territoriale pour la période 2021/2027 en Occitanie sont issus du **volet territorial du Contrat Plan Etat Région**, signé le 1^{er} décembre 2022.

Ainsi en 2024, pour les 3 territoires de projet en Tarn-et-Garonne que sont le PETR Garonne Quercy Gascogne, le PETR du pays Midi-Quercy et la communauté d'Agglomération du Grand Montauban, le Département a participé à la programmation 2024 des **contrats de réussite vers la transition écologique (CRTE)** et celle des Contrats territoriaux Occitanie.

Le Département a poursuivi son implication dans la dynamique des **contrats « bourg-centre »**, coordonnés par la Région en adoptant :

- 2 nouveaux contrats « bourg-centre » avec les communes de Montbeton et de Saint-Nauphary (portant à 4 la totalité des nouveaux contrats bourg centre conclus sur le Département),
- 16 avenants aux contrats « bourg-centre » 2018/2021 des communes de Beaumont-de-Lomagne, Orgueil, Moissac, Villebrumier, La-Ville-Dieu-Du-Temple, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Verdun-sur-Garonne, Bressols, Grisolles, Corbarieu, Valence d'Agen, Bourg-de-Visa, Cazes-Mondenard, Lauzerte, Montaigu-de-Quercy et Roquecor. A travers ces contrats « bourg-centre », ces communes s'engagent à la mise en œuvre d'un programme d'investissement permettant de renforcer leurs fonctions de centralité, tout en répondant aux enjeux du pacte vert régional.

Enfin, en 2024, le Département a également adopté 2 nouvelles **conventions**

valant opération de revitalisation du territoire (ORT) et 1 avenant pour les territoires suivants :

- Lafrançaise, Meauzac et Vazerac,
- Valence d'Agen,
- Castelsarrasin.

Pour rappel, ces conventions ORT permettent l'activation d'un certain nombre d'outils favorisant la requalification globale d'un centre-ville, dont la rénovation d'un parc de logements, de locaux commerciaux ou artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, afin de créer un cadre de vie attractif, propice au développement à long terme du territoire.

L'ORT permet de cibler les actions de la commune et de ses partenaires sur un secteur d'intervention privilégié.

Ce sont ainsi 21 conventions ou avenants adoptés en 2024 à l'adresse des communes, communautés de communes et territoires qui poursuivent et amplifient la dynamique territoriale partenariale de la collectivité départementale.

En parallèle de ces dynamiques territoriales, émerge une nouvelle entité sur le territoire avec l'extension vers le sud du **parc naturel régional des Causses du Quercy**. La collectivité départementale a participé aux travaux de révision de la charte du parc pour la période 2027/2042, qui prévoit l'extension de son périmètre à 6 communes de Tarn-et-Garonne appartenant à l'entité paysagère des causses du Quercy : Mouillac, Caylus, Loze, Lacapelle-Livron, Puylagarde et Saint-Projet. Les réflexions se poursuivront en 2025 et 2026 afin d'asseoir le projet de développement qui sera soutenu par le Département.

AUGMENTER L'OFFRE DE SERVICES PUBLICS DANS TOUS LES TERRITOIRES

Améliorer l'accès aux services publics de proximité

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

L'État et le Département sont engagés conjointement dans la mise en œuvre du Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public conformément à la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et à la loi NOTRe.

L'objectif est de faciliter l'accès aux services publics pour tous et toutes quel que soient le lieu de résidence, les modes de vie, les pratiques et les usages.

Adopté en 2018, le SDAASP a posé 3 domaines prioritaires que sont l'accès aux services publics, la santé et le numérique.

Révisé en 2024 pour la période 2024/2028, son lancement a été annoncé lors de la réunion du comité de pilotage des services publics, réuni en préfecture en octobre 2024.

Le SDAASP 2024/2028 se veut un outil positionné à la croisée des approches sectorielles, permettant d'assurer le lien entre les différentes politiques développées par ailleurs, à destination des territoires et des publics. Cette fonction permettra ainsi de croiser les regards et les besoins concernant l'accès aux services sur l'ensemble du département.

Que ce soit au travers du maillage territorial des France services, au déploiement de l'offre numérique ou sur la question de l'attractivité médicale, le SDAASP a su porter des actions concrètes dans sa première phase 2018/2023.

Dans le cadre du schéma, le Département a été particulièrement investi des sujets relatifs à l'attractivité médicale et à l'inclusion numérique.

Renforcer l'attractivité médicale

L'accès aux soins est l'une des

préoccupations majeures exprimées dans les territoires tarn-et-garonnais. En particulier, le non-remplacement des médecins qui arrêtent leur activité n'est pas assuré. Pour y répondre, l'objectif est d'améliorer l'attractivité territoriale vis-à-vis des professionnels de santé en favorisant leur maintien mais aussi l'installation de nouveaux professionnels.

En prenant appui sur les atouts et dynamiques territoriales, le Conseil départemental a ainsi mené un certain nombre d'actions et développé des outils pour :

- améliorer les conditions d'accueil des internes en médecine générale (logement, aide à l'organisation quotidienne, soirées d'accueil, animations...),

- qualifier les lieux d'exercice sur les territoires afin de les adapter aux nouvelles attentes des praticiens, à travers sa politique de soutien à l'investissement pour les lieux d'exercice coordonné (3 dossiers en 2024 représentant 254 321 € d'aides pour la création de la Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) de Saint-Antonin-Noble-Val, la création d'un cabinet dentaire à la MSP de Valence d'Agen, l'extension de la maison médicale pour l'Équipe de Soins Primaires de Monclar-de-Quercy),

- contribuer au maillage de l'offre de soins,

- promouvoir le territoire en tant que lieu de vie de qualité sur des forums et salons spécialisés,

- favoriser le parcours à l'installation par le rapprochement et la coordination des acteurs référents.

Notons que le suivi des labellisations des exercices coordonnés des activités de santé est réalisé par le comité départemental de l'exercice coordonné au sein duquel le Conseil départemental dispose d'un siège. En 2024, a validé les 2 projets d'exercice coordonné suivants :

- Equipe de Soins Primaires du Centre de soins immédiats de Montauban,
- Equipe de soins Primaires de Monclar-de-Quercy.

Enfin, le Conseil départemental s'est fortement engagé dans le déploiement du projet de création de centres de santé en adhérant en juillet 2022 au **GIP « Ma santé, Ma Région »**. Ce dispositif constitue un outil complémentaire à la lutte contre les déserts médicaux sur les territoires. Jusqu'à présent, il a été saisi par plusieurs collectivités qui ont répondu aux appels à manifestation d'intérêt lancé par la Région et 3 territoires du département de Tarn-et-Garonne ont d'ores et déjà officiellement intégré le GIP :

- le territoire des communes de Saint Porquier, La-Ville-Dieu-du-Temple et Castelsarrasin (pour la reprise du centre de santé « Du Canal à Laronne »),
- le territoire de la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron,
- le commune de Verdun-sur-Garonne.

S'agissant du territoire Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, et compte tenu du départ du dernier médecin de Saint-Antonin-Noble-Val en juin 2024, le Département a mis en place une campagne de communication digitale aux fins de recrutement de candidats à l'installation et a contribué financièrement à l'accueil de 6 candidats lors de « médictours » organisés en lien avec la commune et les partenaires de santé. Parmi ces 6 candidats, celui accueilli en septembre

a confirmé son souhait d'installation courant 2025.

D'autres internes et jeunes médecins ont été accueillis sur les territoires, rencontrés préalablement sur des salons et forums santé. Ils ont séjourné à Moissac, Verdun-sur-Garonne, Montpezat-de-Quercy, Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val.



Développer les usages du numérique

Le Conseil départemental s'est positionné sur la conduite d'actions permettant l'accompagnement et la sensibilisation aux usages du numérique.

Des travaux ont été menés en 2021 portant sur l'élaboration du schéma départemental d'inclusion numérique (SDIN), étudié conjointement par la direction de la solidarité et attractivité territoriales et le pôle des solidarités humaines en référence au Plan pauvreté.

Ces travaux ont abouti à l'adoption par l'Assemblée départementale le 23 juin 2022 de nouvelles orientations pour le **schéma départemental d'inclusion numérique** pour la période 2022/2026, duquel a été décliné un programme d'actions notamment l'événement « **Le 82 fait son numérique** » organisé sur tout le territoire départemental du 24 janvier au 24 février 2024, pour mettre en lumière les initiatives de tous les acteurs qui œuvrent au quotidien afin de rendre le numérique à portée de tous.



Cet événement a été conçu en partenariat avec le Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, la ligue de l'enseignement et la MAIF, dans le cadre du dispositif national des Conseillers numériques. Durant un mois, plus de soixante animations gratuites ont été proposées aux habitants sur tout le territoire sous forme de conférences, d'ateliers, d'expositions, de débats, sans oublier la présence exceptionnelle du Numérique Ethique Tour dans le hall du Conseil départemental.



Ces actions en faveur de l'inclusion numérique ont été confortées par le dispositif « France Numérique Ensemble », pour lequel le Département s'est porté volontaire de l'animation territoriale pour la période 2024/2026.

Une feuille de route a été définie dans le cadre de ce dispositif tout au long du premier semestre 2024, à travers plusieurs groupes d'échanges et de travail, conduisant à l'identification de nouvelles priorités notamment la formation des aidants et médiateurs, la sensibilisation à la sobriété numérique, l'expérimentation d'une filière de réemploi d'appareils numériques, la mise en place d'actions communes, la structuration d'un réseau d'acteurs. Ces priorités ont été validées par vote de l'Assemblée départementale le 23 octobre 2024.

Le schéma départemental de présence postale

Toutes les questions relatives aux modalités d'évolution de la présence postale territoriale sont encadrées par les principes régissant le **contrat de présence postale pluriannuel**. Le contrat en cours pour la période 2023/2025 engageant l'État, le groupe La Poste et l'association des maires de France et des Présidents d'intercommunalité, fixe de grandes priorités au groupe La Poste en matière de présence postale :

- Maintien d'au moins 17 000 points de contact sur le territoire national,
- Couverture des points de contact sur un département (au maximum 10 % de la population peut être située à plus de 5 km ou à 20 minutes de trajet automobile d'un point de contact),
- Mutualisation des moyens avec des partenaires locaux pour le maintien des points de contact,
- Modalités de gestion du fonds de péréquation.

Pour cela, le contrat établit un certain nombre de règles qui permettent à La Poste d'adapter son réseau de points de contact aux besoins des populations et **d'associer les commissions départementales de présence postale territoriale (CDPPT) à la gouvernance de la présence postale territoriale**. La CDPPT est composée

d'élus locaux, son but est d'organiser une concertation locale sur les projets d'évolution de l'activité de La Poste sur le territoire (évolution des statuts des points de contact, changement d'horaires, horaires et mesures estivales).

En Tarn-et-Garonne, au 31/12/2024, on dénombrait **100 points de contact dont 43 bureaux de poste, 45 agences postales communales et 12 relais poste commerçants** (entre 2022 et 2023 2 bureaux de poste ont fermé et 10 relais poste ont été ouverts) avec 14 facteurs guichetiers sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, **96,1 % de la population du département se situe à moins de 5 km et 20 minutes en trajet automobile d'un point de contact de La Poste.** Ce taux est stable par rapport à 2023. Le réseau postal de Tarn-et-Garonne est donc, en 2024, conforme à la norme nationale d'accessibilité de 90% et seulement 3,9 % de la population départementale se situe au-delà des 5 km ou des 20 minutes de trajet automobile vers un point de contact.

La dotation départementale du fonds de péréquation est de 1 072 968 € dont 132 829 € à la main de la CDPPT.

Il a été affecté comme suit :

Adaptation du réseau postal aux besoins du territoire

. Bureau de poste de Laguéprie (22 K€)

Travaux de modernisation et sécurisation des agences postales communales

. Bureau de poste Montauban Midi-Pyrénées – PEP82 : 14 K€

. Bureau de poste Montauban-Villebourbon – association « Montauban Services » (42 K€).

Animation France Services - communication

. Communication des guichets France - Services: 500 € Franpar guichet pour Montpezat, La-ville-Dieu-du-Temple,

Villebrumier.

Animation du réseau des agences postales communales

. Formation des gérants d'agence postale communale et visite de la plateforme industrielle de Castelnau d'Estretfonds.

Communication et information toutes agences confondues :

. impressions de documents et animation

PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

Le Département s'est doté en juin 2023 d'une stratégie touristique via le Schéma Départemental du Tourisme Durable 2023-2028



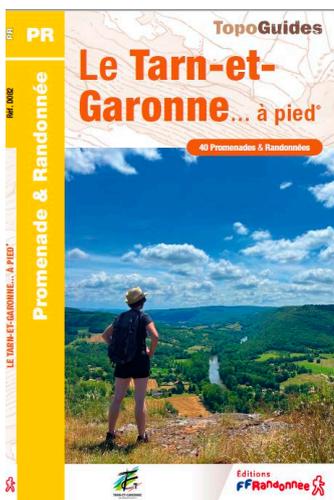
Ce document stratégique, rédigé en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes (élus, Préfecture, Région Occitanie, CRTL, « Tarn-et-Garonne Tourisme », services du Département, offices de tourisme, professionnels du tourisme, partenaires, habitants...), définit 4 axes stratégiques :

1. Renforcer l'attractivité et la visibilité du département,
2. Qualifier l'offre touristique départementale,
3. Faire du Tarn-et-Garonne une destination accessible pour tous,

4. Piloter le projet stratégique pour répondre aux nouveaux défis.

L'état d'avancement des actions prioritaires à déployer sur 2024 est le suivant :

- création d'une marque touristique territoriale : écriture du cahier des charges pour consultation avec désignation d'une agence fin 2024.
- Rédaction de la charte de signalisation d'information locale (SIL), les travaux sont lancés en 2024 avec l'organisation de consultations avec l'ensemble des partenaires publics.
- Accompagnement de collectivités volontaires à la mise en place d'aires de services en lien avec le comité d'itinéraire de la Véloroute « La Vagabonde » avec deux aires de services réalisées en 2024 le long de la V87 à Piquecos et Lafrançaise.



- Création d'un topo-guide départemental de randonnées pédestres : travaux de repérage et balisage réalisés sur 2024 par le comité départemental de la randonnée pédestre, la fédération française de randonnée et Tarn-et-Garonne Tourisme pour une livraison début de saison 2025.
- Mise en place avec les communautés de communes d'un outil de collecte et de gestion de la taxe de séjour permettant de

sécuriser la collecte de la taxe additionnelle départementale mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2024.

- Mise en place du réseau collaboratif et partenarial entre le Département et son agence de développement touristique « Tarn-et-Garonne Tourisme » avec les offices de tourisme intercommunaux.
- Mise en place d'un groupe de travail avec les 9 Bases de loisirs du Département afin de mener un travail collaboratif sur la montée en gamme des équipements pour une meilleure attractivité, et sur la communication à initier, via l'agence de développement touristique, afin de favoriser une circulation des clientèles sur l'ensemble des sites.

Organiser la promotion touristique du département

Une convention de partenariat liant le Département et l'Agence de développement touristique instaurée en 2022 fixe les objectifs sur la période 2022-2024. Elle porte sur la mise en œuvre par l'agence de la politique de promotion touristique du Département.

C'est dans ce cadre, que le Département a pu financer des actions pour le tourisme en Tarn-et-Garonne qui ont porté sur la promotion, la communication et la valorisation des professionnels du tourisme avec un budget (fonctionnement et actions) de 1 695 330 €.

La saison touristique 2024 est restée affectée par plusieurs facteurs : hausse des prix, panier moyen en baisse, manque de main d'œuvre saisonnière, conditions météorologiques défavorables et à l'échelle du tourisme mondial, des offres plus attractives proposées par des pays proches.

Malgré ce contexte, la fréquentation touristique dans le Tarn-et-Garonne reste stable par rapport à la saison 2023, enregistrant un total de plus de **5,4 millions**

de nuitées du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024, incluant à la fois les hébergements marchands et non marchands.

Au titre de la promotion du département, l'agence départementale du tourisme (ADT) a organisé, outre les salons traditionnels, le retour du Département au **Salon International de l'Agriculture à Paris** (du 24 février au 3 mars) après plusieurs années d'absence. Cette session s'est déroulée sur un espace dédié de 80 m² en présence de 12 producteurs locaux et création d'un programme d'animations avec 2 groupes de musiciens, et présence de chefs pour des dégustations tout au long de la semaine.

L'ADT a également contribué à l'organisation des actions de séduction des jeunes internes en médecine dans le cadre du programme d'attractivité médicale mené par la direction solidarité et attractivité territoriales du Département.

L'année 2024 aura été marquée par la diffusion de **l'émission TV « La Carte aux Trésors »** le 16 août 2024 et a rassemblé **1,85 million de téléspectateurs** sur France 3. En parallèle, de belles campagnes de communication ont été structurées via l'envoi de communiqués de presse et plusieurs posts sur les réseaux sociaux en amont et après l'émission.

Résultats sur les différentes publications : **+ de 160 000 impressions, + de 1 000 partages et + de 2 100 réactions.**

Enfin la stratégie marketing de Tarn-et-Garonne Tourisme a été structurée afin de répondre aux attentes de **3 cibles précises tant en France qu'à l'étranger : le Grand Public, les Médias/les réseaux sociaux/les influenceurs, et les professionnels du voyage et des groupes.**

Budget 2024 pour les catalogues et publications touristiques : 87 650 €

Ce budget est dédié à l'édition de supports de communication distribués par

l'Agence départementale « T&G Tourisme » notamment en direction des nouveaux arrivants.

L'appui aux actions touristiques développées par les associations et les collectivités :

* soutien au titre de la promotion et l'attractivité touristique

Le Département accompagne également les associations et les collectivités qui initient des actions sur le département ; ainsi en 2024, le Département a octroyé des **aides financières votées en direction des associations et des collectivités** au titre des actions touristiques.

- 14 demandes d'aides traitées,
- 64 884 € d'aides.

* soutien au titre de fonctionnement en direction de 4 associations

- 8 580 € d'aides.

* soutien au titre du réseau « Gîtes de France »

- 15 000 € d'aides.

* soutien au titre de la valorisation des sentiers de petites randonnées pédestres

Dans le cadre de son schéma départemental touristique, le Département accompagne les collectivités chargées de **l'entretien et du balisage des sentiers de petites randonnées pédestres.**

- 3 demandes d'aides traitées pour 8 633 € d'aides.

Les aides aux projets d'investissement des collectivités locales en matière touristique

Le Conseil départemental soutient financièrement les communes et EPCI dans leurs investissements en matière d'équipements touristiques.

A ce titre, en 2024, les aides ont porté sur :

* soutien aux équipements sites de visites :

- 1 demande d'aide traitée pour 2 880 € d'aides.

* soutien aux derniers commerces :

- 2 demandes d'aides traitées pour 21 750 € d'aides.

Porter des projets d'envergure

Pente d'Eau de Montech

En 2024, le Département poursuit son engagement sur cette opération emblématique et inscrit ses projets en cohérence avec le Schéma Départemental du Tourisme Durable 2023-2028 et plus particulièrement sur la fiche action n°8 de l'axe B.



Dans le cadre du partenariat engagé avec les 4 partenaires historiques du site « pente d'eau de Montech » (Département, Voies Navigables de France, Communauté de Communes Grand Sud et commune de Montech).

Globalement, **la fréquentation a continué à augmenter sur 2024** (+5 % péniche/musée).

Concernant le développement d'activités marchandes sur les 2 maisons éclusières du site, Voies navigables de France (VNF) a retenu 2 prestataires installés dès avril 2024 à savoir ; un restaurateur sur la maison éclusière à proximité de l'entrée du site, et un réparateur vélo et service « snack » sur la maison éclusière au niveau de la halte vélo ;

Ces prestataires participent au quotidien à l'activité et l'attractivité du site aux côtés de l'équipe de l'office de tourisme qui gère l'accueil du public et anime le site par les visites de la péniche/balades contées du site.



Concernant l'entretien des espaces verts, les agents de la subdivision départementale de Castelsarrasin assurent les passages de fauche dans le cadre de l'entretien de la voie verte.

En 2024, le Département a lancé une réflexion dans le cadre de l'itinérance à vélo, pour compléter la signalisation sur les voies vertes cyclables. Ainsi, un totem signifiant l'arrivée / départ de la Vélo-route n°87 « La Vagabonde » sera installé prochainement à proximité de l'office de tourisme.



Régulièrement sollicité pour mettre en avant son caractère exemplaire en matière d'ingénierie de projet, le site bénéficie d'une reconnaissance de la profession pour son innovation technique, son respect de l'environnement et son impact économique

sur la Région. De nombreuses manifestations culturelles sont organisées tout au long de l'année sur le site, et notamment l'animation musicale de l'association CONVIVENCIA qui fait étape chaque début d'été à Montech pour des concerts sur sa péniche.

Mobilités et activités de pleine nature

Le Département reste résolument engagé dans une politique touristique favorisant les sports de nature via les mobilités douces. Ainsi, tant sur les itinéraires de randonnées pédestres que sur les pistes cyclables, de nombreuses actions ont été mises en œuvre sur 2024, en cohérence avec le Schéma Départemental du Tourisme Durable 2023-2028.

Valorisation du chemin de Saint Jacques de Compostelle

Le Département s'est engagé dans une démarche de valorisation du chemin de Saint-Jacques de Compostelle axée avec :

- la mise en place de haltes-repos et d'aires de pique-nique,
- la signalétique directionnelle,
- la sécurisation de certains tronçons le long de la route départementale,
- la valorisation culturelle et patrimoniale du chemin jacquaire,
- la gestion des sanitaires le long de l'itinéraire.



La démarche de valorisation comprend la signature en juillet 2022 d'une convention de partenariat entre le Département et 11 communes traversées par les GR 65 et 36 avec pour objectif de mutualiser l'utilisation des sanitaires publics et les charges affectées à leur entretien sur la saison touristique.

Dans la logique des aménagements réalisés et démarches de valorisations engagées sur les deux itinéraires GR 65 et GR 36, le Département adhère à l'Association Française des Chemins de Compostelle et travaille sur des actions visant à :

- améliorer l'accueil et les services sur les itinéraires (actions ADT), dans ce cadre, ce sont trois communes haltes qui sont labellisées sur notre département par l'AFCC, Lauzerte et Auvillar sur le GR 65 et Laguèpie sur le GR 36,

- animer et développer la structuration du « GR 65-via podiensis » en termes d'accessibilité et d'animation d'itinéraire et pour le GR 36 avec la création d'un comité de pilotage composé des 4 départements traversés (Aveyron, Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne) et du Comité Régional de Randonnée Pédestre.



Le GR 36 a également été équipé d'un compteur à Laguèpie afin de disposer de la fréquentation de cet axe.

Développement des Véloroutes et des vélo voies vertes

Le Département est actif dans les différents comités d'itinéraires auxquels il est associé.

1- Comité d'itinéraire de la V80 - Canal des deux mers à vélo

Une convention de partenariat pour la période 2022-2024 formalise le plan d'actions et les modalités du partenariat entre les signataires (Charentes Tourisme, les Départements de l'Aude, la Gironde, la Haute-Garonne, l'Hérault, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie-Pyrénées Méditerranée).

Elle fixe les deux principaux objectifs suivants :

- construire autour de cet itinéraire, un produit touristique fleuron de l'itinéraire à vélo au plan international, en phase avec les aspirations des clients pour un tourisme de nature et de loisirs,
- accroître, par des moyens de promotion, la fréquentation de l'itinéraire et évaluer les retombées touristiques et économiques sur le territoire.

Au-delà de la poursuite des campagnes de communication, l'action phare de ce programme concerne la réalisation d'une étude de fréquentation sur tout le linéaire du Canal des 2 Mers à Vélo afin d'analyser les retombées économiques des aménagements réalisés, de mieux connaître les clientèles et dimensionner les projets de développement le long du Canal des 2 Mers.

Cette étude a été restituée le 26 juin 2024. Elle fait apparaître une forte fréquentation de l'itinéraire soit 1 900 000 sorties cyclistes tous profils confondus ; avec 48 % d'excursionnistes (présence limitée sur 1 journée), 52 % de touristes (20 % d'itinérants et 80 % de touristes en séjours). Les retombées économiques de

chaque touriste sont évaluées en moyenne par jour à 83 € pour les itinérants, 56 € pour les touristes en séjour et 21 € pour les excursionnistes.

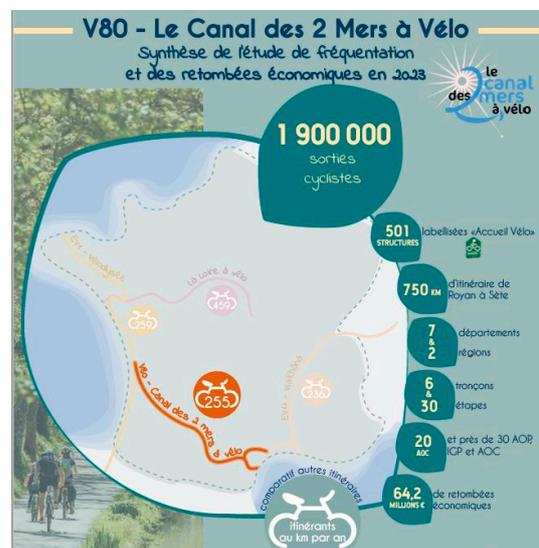


2- Comité d'itinéraire de la V87 - La Vagabonde

La création d'un comité d'itinéraire de la vélo-route V87 « la vagabonde » a été officialisée en juin 2022 à Evaux-les-Bains en présence des 5 Départements partenaires qui œuvrent à la valorisation et la promotion de cet itinéraire qui relie Montluçon (Allier) à Montech.

Une convention de partenariat permet au groupement de mener conjointement des actions de promotion et de communication pour une mise en valeur de l'itinéraire sur 3 ans.

En parallèle, le Département a réalisé les études de jalonnement afin d'impulser une dynamique et une montée en gamme de la qualification de cet itinéraire, favorisant ainsi le tourisme de pleine nature et l'attractivité du territoire.



Cette charte conduit à établir une cohérence entre la publicité, la signalisation d'information locale et la signalisation directionnelle routière. Elle assure par ailleurs une harmonisation dans les pratiques de signalisation des informations et activités locales. Habitants et touristes auront ainsi une lecture plus aisée des services et activités proposés par les territoires. La charte départementale de signalisation d'information locale touristique devrait être opérationnelle en 2025.





CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**RENFORCER
LES SOLIDARITÉS HUMAINES
ET L'ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL DE PROXIMITÉ**

Le Département est chef de file de l'aide et de l'action sociale. Selon l'article L.3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Il est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge* ». Ces compétences sont pilotées et mises en œuvre au quotidien par les directions et services relevant du pôle solidarités humaines tant au niveau central (7 allée Mortarieu à Montauban) que sur l'ensemble du territoire départemental à travers le travail quotidien des services sociaux affectés dans les différentes Maisons Départementales des Solidarités.

L'année 2024 a continué à être marquée par les effets de la crise sanitaire avec des impacts sur la prise en charge des publics fragiles dans un contexte de difficultés d'accès au soin et d'éloignement des services publics des usagers. Les maisons des solidarités déployées sur l'ensemble du territoire restent un des derniers lieux d'accueil physique des usagers. Les services du pôle solidarités humaines doivent s'adapter en permanence pour tenir compte de ce contexte évolutif et des nombreuses réformes du secteur (loi Taquet, loi Ségur, 5^{ème} branche autonomie...).

ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉPENDANCE ET POUR L'AUTONOMIE

Pour les personnes âgées

L'APA

La promulgation de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement en 2015 modifie notamment les conditions d'attribution de l'**APA (allocation personnalisée d'autonomie)** et confie au Département un rôle majeur en matière de coordination de l'action sociale en faveur des personnes âgées et de leurs aidants. L'APA est versée par le Département mais les montants plafonds sont fixés au niveau national.

Pour bénéficier de l'APA, il faut :

- être âgé de 60 ans ou plus,
- résider en France de façon stable et régulière,
- être en perte d'autonomie, c'est-à-dire avoir un degré de perte d'autonomie évalué par une équipe de professionnels du Département.

Le montant de l'APA attribué dépend du niveau d'autonomie, du plan d'aide et du revenu. En fonction des ressources, le bénéficiaire peut avoir un reste à charge.

L'APA sert à payer (en totalité ou en partie) soit les dépenses nécessaires pour rester à domicile, soit le tarif dépendance de l'établissement médico-social où la personne est hébergée.

L'AIDE SOCIALE

Conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles, l'**aide sociale** s'adresse aux personnes âgées vivant à domicile, en établissement ou en accueil familial et qui, pour des raisons financières, ne peuvent subvenir intégralement à leurs frais d'entretien.

Au 31/12/2024, le versement de ces aides a représenté une somme de **11 151 704,23 € (+ 3,78 % / 2023)**. **77,65 % de ces dépenses ont été compensées par des recettes (65,01 % en 2023)**. Il convient néanmoins de préciser que l'émission de titres de recette pour interrompre les délais de prescription en matière de récupération sur succession a pour effet d'accroître artificiellement le montant de ces recettes. Sans tenir compte de ces titres, le niveau de compensation s'élèverait à **67,54 %**.

Pour les personnes en situation de handicap

L'APCH

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées vise notamment la création des **maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)** et de la **prestation de compensation du handicap (PCH)**. La prestation de compensation du handicap permet de compenser les dépenses liées à la perte d'autonomie. Elle comprend 5 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement, transport, aide

RENFORCER LES SOLIDARITÉS HUMAINES ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ

spécifique ou exceptionnelle, aide animalière). Son attribution dépend du degré de handicap, de l'âge, des ressources et des conditions d'habitation.

La MDPH instruit entre autres les dossiers PCH.

Les principaux indicateurs d'activité de la MDPH, pour l'exercice 2024, sont les suivants :

- nombre de personnes accueillies : 11 394
- nombre d'appels téléphoniques reçus : 21 648
- pour le pôle enfants : 5 858 décisions/avis ont été rendus en 2024
- pour le pôle adultes : 14 455 décisions/avis ont été rendus en 2024.

En ce qui concerne la PCH, en 2024, 1 975 décisions ou avis ont été rendus. Ce chiffre était de 1 847 décisions en 2023.

L'AIDE SOCIALE

Le Département finance les aides légales destinées à **favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées ou à financer leur hébergement**.

L'aide sociale versée aux établissements et aux services en direction des adultes handicapés (y compris ceux de plus de 60 ans, hébergés en EHPAD) a représenté, en 2024, des dépenses à hauteur de **37 715 391,16 € (+ 5,57 % / 2023)**. 20,06 % de ces dépenses ont été compensées par des recettes (18,90 % en 2023). Il convient néanmoins de préciser que l'émission de titres de recette pour interrompre les délais de prescription en matière de récupération sur succession a pour effet d'accroître artificiellement le montant de ces recettes. Sans tenir compte de ces titres, le niveau de compensation s'élèverait à **18,74 %**.

LES MESURES « SEGUR »

Les **accords LAFORCADE** : ils ont consisté, notamment, en une revalorisation salariale de 183 € net de plus par mois pour un certain nombre de personnels (soignants, auxiliaires de vie sociale, accompagnants éducatif social) travaillant dans des Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) de la compétence exclusive du Conseil départemental (foyer de vie, foyer

d'hébergement, SAVS), avec effet au 1^{er} novembre 2021.

La CNSA n'ayant pas versé de dotation en 2023, la régularisation a été faite en 2024 auprès des établissements concernés, après réception par le Département des recettes correspondantes.

Les **accords CASTEX** : ils ont consisté, notamment, en une revalorisation salariale de 183 € net de plus par mois pour d'autres personnels (professionnels de la filière socio-éducative du secteur adultes handicapés et du secteur enfance), avec effet au 1^{er} avril 2022.

En l'absence de compensation par la CNSA, cette revalorisation a été intégrée dans la base de calcul du prix de journée des établissements (prix de journée financé en très grande partie par le Département).

Il convient de noter que le Département gère dans le cadre d'un budget annexe **l'institut médico-pédagogique de Tarn-et-Garonne (IMEP)**, situé sur la commune de Mimizan, qui est un établissement social et médico-social dont l'autorité de tutelle est l'ARS de Nouvelle-Aquitaine.

Cet établissement dispose de 60 places dont 10 en accueil de jour pour enfants et adolescents autistes, ou présentant des troubles envahissants.

Le Département engagé pour diminuer le reste à charge des bénéficiaires

Dans le cadre de cet environnement législatif et réglementaire, le bilan des actions menées en 2024 par les services du pôle solidarités humaines en direction des personnes âgées et des personnes handicapées est substantiel. **En 2024, en effet, ce domaine d'actions a représenté 57,8 % (104,67 millions d'euros, hors dépenses de personnel) des dépenses de fonctionnement du pôle solidarités humaines.**

Il convient d'insister sur le fait que la mise en œuvre de ces dispositions par les services du Département s'accompagne d'efforts de gestion importants à travers notamment des actions en matière de contrôle de l'effectivité des prestations d'aide sociale.

L'État par le biais de la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) ne compense que partiellement le coût du versement de l'APA et de la PCH alors que ce sont des dépenses obligatoires pour le Département, ce qui signifie que ce dernier finance la différence sur ses deniers propres.

Les dépenses APA/PCH

En 2024, on dénombre 7 018 bénéficiaires de l'APA. Cela représente une dépense d'un peu plus de **33 M€** avec un **taux de couverture par la CNSA d'environ 43,8 % en 2024**.

Les bénéficiaires ayant un droit ouvert à la PCH et à l'ACTP sont au nombre de 1 278 pour une dépense de **12,64 M€** (en comprenant les 138 bénéficiaires de l'ACTP) avec un **taux de couverture par la CNSA d'environ 35,3 %**.

La mise en place depuis 2022 de la PCH parentalité : en 2024, 32 bénéficiaires ont pu percevoir la PCH parentalité pour un coût de 275 275 €.

A noter également la mise en place, depuis le 1^{er} janvier 2023, de la PCH pour les usagers ayant un handicap psychique, cognitif, mental ou des troubles neuro-développementaux, ainsi que du forfait surdicécité.

L'année 2024 a été marquée par la poursuite des mesures à destination des services d'aides à domicile.

S'agissant de l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile, il a pour objectif d'accroître fortement l'attractivité des métiers de la branche par la revalorisation des salaires et des parcours des professionnels concernés.

Il ouvre la voie à une revalorisation salariale inédite, à hauteur moyenne de 13% à 15% pour les salariés des services (entrant dans le champ d'application de l'avenant) d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Il est entré en vigueur au 1^{er} octobre 2021.

Seuls les services d'aide à domicile portés par des personnes morales privées à but non lucratif (associations, mutuelles, fondations) étaient concernés et les personnels des services d'aide à domicile publics n'avaient bénéficié d'aucune revalorisation salariale.

Aussi, afin de remédier à cette disparité de traitement, l'État a instauré l'attribution, à compter du 1^{er} avril 2022, d'un complément de traitement indiciaire (CTI) aux fonctionnaires exerçant des missions d'aide à domicile auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Le montant de ce complément de traitement indiciaire correspond à 49 points d'indice majoré pour un équivalent temps plein.

Les dépenses liées à ces revalorisations salariales s'élèvent, en 2024, à 2 519 577,68 € pour l'avenant 43 et 473 713,69 € pour le CTI, soit un total de 2 993 291,37 €.

Le Département de Tarn-et-Garonne a décidé de compenser les conséquences de l'avenant 43 et du CTI par le versement de dotations afin que ces revalorisations n'impactent pas le tarif horaire et donc le reste à charge des usagers.

La CNSA a compensé, en 2024, 50 % du montant total de ces dépenses. Néanmoins, la réforme de l'ensemble des concours versés par cette caisse, risque d'engendrer un niveau de compensation plus faible dès 2025.

Enfin, l'année 2024 se caractérise par le passage à un tarif socle national minimum de 23,50 € de l'heure que ce soit pour l'APA, la PCH ou l'aide-ménagère par un prestataire. Les dépenses induites par ce passage au tarif socle sont, théoriquement, intégralement compensées par la CNSA.

La mise en place de ce tarif socle constitue le premier volet de la réforme des services d'aide et d'accompagnement à domicile, qui prévoit une refonte de leur modèle de financement.

Le second volet consiste en la mise en place d'une dotation complémentaire visant à financer des actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur. Cette dotation peut être

octroyée à tous les services prestataires autorisés. Ils s'engagent, dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de 3 ans, à mettre en œuvre des actions définies.

La loi de finances pour 2022 a prévu la compensation aux Départements par la CNSA de la totalité des surcoûts qui résultent de la mise en œuvre de cette dotation.

En 2023, 7 CPOM ont été signés, pour une mise en œuvre courant 2023. En 2024, 5 nouveaux CPOM ont été conclus pour une mise en œuvre en 2024 pour deux d'entre eux et au 1^{er} janvier 2025 pour les trois autres. Le montant total des dépenses engagées en 2024 au titre de cette dotation s'élève à **1 734 729,52 €**.

Être à l'écoute des usagers vulnérables : le CDCA

Le CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) est une instance consultative créée par l'article 8 de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, placée auprès de l'Assemblée départementale et présidée par le président du Conseil départemental. Elle se substitue au comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA) et au conseil départemental consultatif des personnes âgées (CDCPH).

Le CDCA peut prendre en considération tout sujet relatif aux politiques visant l'autonomie et la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées dans le département. Il est consulté obligatoirement, pour avis, sur de nombreux dossiers, dont les rapports d'activités de la MDPH, de la CFPPA, les schémas départementaux, etc.

En 2024, le CDCA s'est réuni 2 fois en formation plénière et 2 fois en bureau.

Lors de la réunion plénière du 21 juin 2024, les membres du CDCA ont été amenés à donner un avis sur les rapports d'activités de la MDPH et les services de la Direction de l'autonomie.

Si le fonctionnement de cette instance n'est pas facilité par le nombre conséquent d'acteurs, le Département souhaite que cette institution

prenne toute sa place pour renforcer la démocratie participative au niveau local et faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales.

Le CDCA, en effet, est un partenaire important pour le Département, notamment dans le cadre de l'élaboration des schémas relatifs aux personnes handicapées et aux personnes âgées en perte d'autonomie, ainsi que du programme coordonné de la CFPPA car ceux-ci structurent les politiques publiques portées par la collectivité en direction de ces publics.

Le Département investit sur la plupart des axes de la conférence des financeurs, notamment par des actions de prévention de la perte d'autonomie en faveur des seniors à domicile, des résidents en EHPAD, des proches aidants et de l'habitat inclusif...

La CFPPA

La loi n°2015-1775 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement indique que « *dans chaque département, une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées établit un diagnostic des besoins (...), recense les initiatives locales et définit un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention (...)* ».

A compter du 30 juin 2023, la CFPPA a vu son périmètre d'action modifié selon les 5 axes suivants :

- l'accès aux équipements et aides techniques individuelles,
- le forfait autonomie,
- la prévention par les services autonomie à domicile,
- le soutien aux proches aidants,
- les actions collectives de prévention.

Présidée par le président du Conseil départemental et vice-présidée par l'agence régionale de santé, elle est composée d'un représentant des caisses de retraite (CARSAT, MSA, SSI, AGIRC-ARRCO), de l'ANAHA, de la mutualité française et de la CPAM. En outre, deux collectivités ont rejoint la conférence des

RENFORCER LES SOLIDARITÉS HUMAINES ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ

financeurs en 2017 : le CIAS de Valence d'Agen et la ville de Montauban.

Par ailleurs, la CFPPA de Tarn-et-Garonne a élargi sa composition en invitant des experts tels que le président du comité territorial de santé et les vice-présidents des deux formations spécialisées du CDCA.

La conférence s'est réunie 2 fois en instance plénière en 2024 et 2 fois en bureau (formation restreinte chargée de la validation des cahiers des charges des appels à projets, de l'instruction et de l'analyse des candidatures déposées).

En 2024, la CNSA a alloué au Tarn-et-Garonne une enveloppe répartie comme suit :

665 000 € pour les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie (dont 18 039,09 € réservés aux aides techniques individuelles) et **45 189,36 €** pour le forfait autonomie.

En 2024, la totalité du forfait autonomie a été allouée aux cinq résidences autonomie du département. Les 119 résidents des établissements concernés ont pu bénéficier de plusieurs actions de prévention : activité physique, mémoire, bien-être, lien social, sorties culturelles, actions de prévention sur support numérique... Les responsables des résidences autonomie ont été réunis au Conseil départemental pour les accompagner qualitativement dans la mise en place des actions dans le cadre du forfait autonomie et des attendus de la CNSA. A cet effet, un livret pédagogique a été élaboré pour les accompagner dans la mise en œuvre, dans l'évaluation des impacts favorables à la santé sur leur public et le budget afférent.

Par ailleurs, la conférence a aidé au financement de **138 aides techniques individuelles pour 106 personnes âgées de 60 ans et plus**, pour un montant de **18 039,09 €**.

Concernant les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie, les appels à projets lancés en 2024 ont permis de recueillir 74 dossiers dont 50 ont été retenus. Ces actions ont été mises en place à destination des proches

aidants, des résidents d'EHPADs et de personnes âgées vivant à leur domicile.

Plus de 3 000 personnes âgées de 60 ans et plus ont été bénéficiaires des actions de prévention.

La CFHI

La conférence des financeurs de l'habitat inclusif est chargée de recenser les initiatives locales en matière d'habitat inclusif et de définir un programme coordonné de financement de l'habitat inclusif, incluant le financement par l'aide à la vie partagée.

Pour ce faire, elle s'appuie sur les diagnostics territoriaux des besoins identifiés et des réponses existantes, partagés entre les acteurs concernés. Des représentants des services départementaux de l'État compétents en matière d'habitat et de cohésion sociale (DDT et DDETSPP) complètent ainsi la composition initiale de la Conférence des financeurs.

C'est la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) qui a étendu le champ d'action de la conférence des financeurs à l'habitat inclusif à destination des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées qui font le choix d'un mode d'habitat à taille humaine, à proximité des services.

Regroupé ou diffus, l'habitat inclusif est fondé sur le libre choix et s'inscrit en dehors de tout dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale.

L'habitat inclusif est assorti d'un projet de vie sociale, élaboré et piloté par les habitants (activités de convivialité, sportives, culturelles...), afin de lutter contre l'isolement.

Ce projet de vie sociale est financé par l'Aide à la Vie Partagée (AVP), dès lors que le porteur a conclu une convention avec le Conseil départemental. Cette aide individuelle a vocation à contribuer au financement des fonctions d'animation et de coordination du projet de vie sociale au sein de cet habitat.

RENFORCER LES SOLIDARITÉS HUMAINES ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ

La CHFI s'est réunie 2 fois en instance plénière en 2024. Elle a également été consultée à distance pour donner son avis sur les candidatures éligibles à l'AMI Investissement habitat inclusif de 2024.

Dans le cadre de la phase d'expérimentation, dite phase « starter », le Département de Tarn-et Garonne a conclu, le 19 août 2022, une première convention tripartite avec la CNSA et l'État, afin de bénéficier d'un financement à hauteur de 80% des dépenses d'AVP, pour les projets inscrits dans la programmation 2022-2029.

Ainsi, par délibération du 23 juin 2022, l'Assemblée départementale a retenu dans le cadre de la programmation AVP 2022-2029, 16 projets dont 7 à destination des personnes en situation de handicap, 7 à destination des seniors et 2 projets regroupant les 2 publics.

Les modalités de financement ayant été modifiées par l'article 78 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 du 23 décembre 2022, une nouvelle convention tripartite a été signée le 23 juillet 2024.

Cet accord ne remet pas en cause les engagements pris dans le précédent accord. Il les adapte à la réalité des programmations 2021-2022 et en prend la suite. Il vient pérenniser le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au titre des dépenses, dans le cadre des aides à la vie partagée du Département.

Ainsi, des avenants aux conventions passées avec les personnes morales porteuses du projet de vie partagée ont été conclus pour prendre en compte ces évolutions.

Par ailleurs, la CFHI a pris connaissance et validé les ajustements de la programmation initiale : s'agissant de notre collectivité, la programmation a été modifiée dans le courant de l'année 2024.

En effet, 4 projets ont été définitivement abandonnés par leurs porteurs en raison notamment du coût immobilier que représentait la construction de ces habitats qui a fortement

augmenté, d'autres sont retardés ou légèrement amendés par rapport à la programmation initiale.

La programmation globale pour le Tarn-et-Garonne comporte désormais 12 projets (58 places pour les personnes âgées et 54 places pour les personnes handicapées).

7 dispositifs étaient ouverts fin décembre 2024.

Le montant total d'AVP versé en 2024, correspondant aux prestations réalisées en 2023, a été de 396 500 € (dont 20 % à la charge du Département).

Dans le cadre de l'AMI Investissement habitat inclusif, 2 projets ont été retenus sur le territoire pour un montant global de 150 000 €.

LES AIDANTS

Le Département s'est particulièrement saisi des problématiques des aidants. Il est membre du comité de pilotage du pôle partenaires aidants porté par l'APAS 82 et participe aux différents groupes de travail.

Dans ce cadre, il a contribué à la mise en place d'un questionnaire à destination des aidants en 2020 et 2022 et a participé à l'élaboration du guide de l'aidant du Tarn-et-Garonne. Ce guide est un outil qui devrait permettre aux proches aidants du territoire de trouver des réponses à leurs questions et ainsi faciliter leur quotidien. Ce document, simple et très concret, rassemble toutes les informations sur les droits des aidants et de leur proche en perte d'autonomie et indique tous les interlocuteurs locaux, régionaux ou nationaux auxquels chacun peut s'adresser pour trouver de l'aide. En 2024, le Département a soutenu, par le biais de l'octroi d'une subvention de 5 289 €, la **mise à jour et la publication du nouveau guide des aidants**.

Par ailleurs, depuis 3 ans, dans le cadre du collectif Pôle Partenaires Aidants 82, les services du Conseil départemental participent activement à **la semaine nationale des aidants**. La Direction autonomie a tenu un stand d'information et a organisé 2 conférences lors du forum des aidants organisé à Montauban par le pôle partenaires aidants de Tarn-et-Garonne en

octobre 2024. Celui-ci a été l'occasion de faire la promotion des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie et d'informer le public âgé sur les aides techniques individuelles finançables dans le cadre de la CFPPA. Plus de 35 proches aidants ont été reçus sur le stand et plus de 120 personnes ont assisté aux conférences sur les aides sociales légales du Département en direction des personnes âgées et de leurs proches aidants. En outre, le Conseil départemental a largement communiqué sur son site internet et sur les réseaux sociaux, sur le programme départemental de la semaine des aidants élaboré par le Pôle Partenaires Aidants 82.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'HABITAT SOCIAL

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a organisé le transfert ou la délégation vers les collectivités locales de compétences incombant antérieurement à l'Etat dans le domaine de **l'aide à la personne, transférée en 2005, et de l'aide à la pierre, déléguée en 2006.**

Le périmètre d'action du Conseil départemental en matière d'aides à la pierre est défini à partir des deux axes d'intervention suivants exercés de façon concomitante : **une compétence déléguée par l'État et une politique d'accompagnement d'initiative départementale.**

Délégation des aides à la pierre

L'Assemblée départementale a décidé d'exercer cette délégation dès 2005. Par délibération du 4 avril 2024, le renouvellement de cette **délégation pour 6 ans (2024-2029) a été acté et les conditions de sa mise en œuvre sont décrites dans deux conventions signées avec l'État :**

- convention globale de délégation (2024-2029) signée le 4 avril 2024 ;

- convention avec l'ANAH pour les logements privés conventionnés, signée le 4 avril 2024.

Cette délégation concerne tant les opérations du parc public que celles réalisées dans le cadre de la réhabilitation du parc privé (propriétaires bailleurs et propriétaires occupants) pour le territoire de délégation du Conseil départemental (l'entier territoire départemental hors communauté d'agglomération du Grand Montauban).

L'Assemblée départementale a adopté le 23 octobre 2023 un nouveau règlement d'intervention sur l'habitat pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024 et acté le renouvellement pour 6 ans de cette délégation.

Sur 2024, s'agissant **du parc public**, les opérations d'offre nouvelle en construction ou amélioration instruites et agréées par le service départemental de l'habitat concernent **265 logements**. Dans le cadre du plan de rénovation énergétique lancé par l'État, 112 logements appartenant à trois bailleurs (Tarn-et-Garonne Habitat, Promologis et Les Chalets) ont été financés. L'ensemble des crédits délégués par l'État sur le parc public s'élèvent à **1 436 798 €** en 2024.

Concernant, **le parc privé**, la programmation 2024 a permis le financement de 422 dossiers (404 propriétaires occupants, 18 logements sociaux) pour un montant de subvention au titre des travaux de **11 761 254 €** dont une aide de 326 513 € affectée pour l'ingénierie des dispositifs.

Le nombre de dossiers a augmenté de plus de 60 % par rapport à 2023 pour les propriétaires occupants, en raison de la massifications des aides de l'ANAH, et reste stable pour les bailleurs.

Les interventions du Département sur ses crédits propres

Concernant le parc public :

- **Aide à l'ensemble des opérateurs H.L.M. :**
En application de la délibération du 23 octobre

2023 définissant la politique départementale en matière de logement social, le Conseil départemental intervient sur les axes suivants :

- l'aide à la **production de logements sociaux** qui représente une aide globale de 781 649 € dont 583 000 € en application du nouveau règlement d'intervention sur l'habitat.

- l'aide à la **réhabilitation du patrimoine de Tarn et Garonne Habitat** : l'Assemblée départementale a renouvelé son concours financier à Tarn-et-Garonne Habitat pour la réhabilitation de son parc énergivore et inadapté à hauteur de 30% du montant hors taxe des travaux soit une aide annuelle plafonnée à 500 000 €. Un programme de réhabilitation annuel est établi et l'impact des travaux doit être direct non seulement en termes d'économies d'énergies (eau, gaz, électricité) et de réduction des charges imputables aux locataires mais aussi en termes d'accès au logement social des plus démunis.

- l'octroi de **garanties d'emprunts aux opérateurs**. Pour l'ensemble du territoire départemental (Grand Montauban inclus) le Conseil départemental accorde sa garantie d'emprunt à tout opérateur mettant en œuvre une opération inscrite en programmation des crédits de l'État, soit 70 % de garantie apportée sur le montant global du prêt sur les opérations situées hors territoire de délégation de Grand Montauban et 40 % sur le territoire Grand Montauban. Les garanties accordées en 2024 aux bailleurs, pour la production ou réhabilitation de 749 logements, s'élèvent à **32 735 962 € sur un montant global de prêts de 51 108 374 €**. En contrepartie des garanties d'emprunts d'opérations créant de l'offre nouvelle, un **contingent de logements locatifs est réservé au Conseil départemental**. Ces logements sont attribués à des familles tarn-et-garonnaises sur proposition du service Habitat/Logement social, en collaboration avec les travailleurs sociaux du Département. 73 logements ont été proposés par les bailleurs au titre des droits à réservation du Département en 2024. Le Service Habitat/Logement social sonde les maisons des solidarités pour positionner des candidats qui relèvent des publics prioritaires et qui sont accompagnés par les travailleurs sociaux.

Les aides complémentaires du Département se répartissent sur les 4 axes suivants :

- **lutte contre la précarité énergétique** : propriétaire occupant effectuant des travaux d'économies d'énergie permettant d'obtenir un gain énergétique d'au moins 35% : aide sous la forme d'une prime forfaitaire de 500 € pour les propriétaires occupants très modestes et de 300 € pour les propriétaires occupants modestes.

- **maintien à domicile** : propriétaire occupant âgé de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap : aide sous la forme d'une subvention complémentaire d'un montant égal à 10% de la subvention accordée par l'ANAH plafonnée à 500 €.

- **lutte contre l'habitat indigne et très dégradé** : propriétaire occupant en centre bourg réalisant des travaux de lutte contre l'habitat dégradé selon les critères fixés par l'ANAH : prime de 1 500 € cumulable avec la prime énergétique.

Pour ces trois dispositifs, l'aide du Département s'est établie en 2024 à hauteur de 512 011 €.

- **suivi-animation** des dispositifs territoriaux d'amélioration de l'habitat : 57 348 € ont été accordés en soutien.

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics vulnérables

Le Département est compétent en matière de **fonds de solidarité logement (FSL) depuis 2005**. L'exercice de cette compétence s'effectue notamment dans le cadre d'une convention de gestion avec la Caisse d'allocations familiales de Tarn-et-Garonne et Grand Montauban-Communauté d'agglomération qui a créé son fonds en 2007. La participation du Département au FSL s'élève à 338 858 € en 2024 et le bilan des deux fonds FSL affiche un volume d'aides accordées de 1 130 938,83 € en 2024 dont 688 853,95 € de subventions (contre 818 019,09 € en 2023).

Depuis qu'il est gestionnaire du FSL (loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales), le Conseil départemental a maintenu

l'aide destinée à **financer des actions d'accompagnement des bénéficiaires du FSL** menées par des associations, des centres communaux d'action sociale, qui louent des logements aux personnes en difficulté. De même, le Département favorise les **actions de médiation juridique dans le cadre de la prévention des expulsions**.

Ces engagements favorisant l'accès ou le maintien dans le logement conduits par différents opérateurs représentent 164 406 € en 2024.

En Tarn-et-Garonne, les interventions de structures associatives sont organisées en liaison **avec les conseillers en économie sociale et familiale**, agents du Département, qui œuvrent au sein des équipes des 5 maisons départementales des solidarités du territoire.

En 2024, les **subventions de fonctionnement aux associations** se sont élevées à 216 070 € au titre des politiques du logement.

RENFORCER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Dans son rapport du 13 janvier 2022, la Cour des comptes rappelle que « **le revenu de solidarité active constitue aujourd'hui le principal instrument de lutte contre la pauvreté** ». Dans ce rapport la invite les Départements à améliorer l'insertion des bénéficiaires, démarche dans laquelle le Tarn-et-Garonne est déjà largement engagé.

Depuis 2009, l'augmentation constante de la dépense relative au revenu de solidarité active (RSA) conjuguée à la persistance de la crise économique jusqu'à une période récente ont nécessité de poursuivre et d'amplifier la gestion rigoureuse du dispositif selon deux axes : les différents niveaux de contrôle d'une part, et la pertinence de l'accompagnement dans le parcours d'insertion des personnes d'autre part. **Il convient toutefois de souligner la relative stabilité du nombre de bénéficiaires du RSA depuis 2021. Dans ce nouveau contexte, le Département fait le choix de poursuivre et**

d'amplifier les politiques d'insertion visant l'accès direct à l'emploi.

Ainsi, pour l'année 2024, le Département a financé le RSA à hauteur de 42 756 750,06 € pour 6 248 allocataires en moyenne mensuelle, représentant un versement mensuel moyen en 2024 de 577 € par foyer (570 € en 2023).

Un minima social de plus en plus contrôlé

L'accès à la prestation sociale RSA s'appuie sur la dimension de solidarité envers les personnes les plus démunies et engage le bénéficiaire dans un parcours d'insertion qui vise l'accès à l'emploi. Ce processus est notamment fondé sur **deux niveaux de contrôle : les équipes pluridisciplinaires et le traitement des fraudes**.

Les équipes pluridisciplinaires se déclinent sur chaque territoire de MDS. Elles sont en particulier chargées d'émettre un avis concernant les sanctions dont sont passibles les bénéficiaires en raison d'un manquement à une obligation d'insertion (absence de conclusion d'entretien avec le conseiller Pôle Emploi ou de contrat d'engagements réciproques avec le Département ou les organismes conventionnés). Le contrat d'engagement réciproque contracté avec le Département est écrit et énumère les engagements réciproques des parties en termes d'insertion professionnelle. Il précise, notamment, les actes positifs et répétés de recherche d'emploi que le bénéficiaire s'engage à accomplir.

Les équipes pluridisciplinaires assurent le suivi des bénéficiaires au titre de leurs obligations liées au RSA et réorientent les personnes pour un suivi au plus près de l'évolution de leur situation. En 2024, l'action du Département est notable :

- **1 611 personnes convoquées (1 505 en 2023),**
- **229 personnes réorientées** de France Travail vers le service social ou vice versa.

Les motifs de convocation :

- 329 personnes ont été convoquées (soit 20,4%) pour absence aux rendez-vous des agents du Département ou des opérateurs d'insertion),
- 789 (soit 49%) pour manquement à l'insertion professionnelle,

RENFORCER LES SOLIDARITÉS HUMAINES ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ

- 437 (soit 27,1%) pour manquement à l'insertion sociale,
- 56 (soit 3,4%) pour faire un point sur la situation, ou suite à un signalement de France Travail.

Le Département a organisé le traitement des fraudes en partenariat étroit avec les organismes payeurs et étudie les dossiers dans une **Commission départementale de traitement des fraudes**.

	2024
Nombre de commissions	10 (10 en 2023)
Nombre de dossiers étudiés	177 (110 en 2023)
Montant des indus	1 017 062,49 € (655 640,14 € en 2023)
Sanctions	116 249 € (75 279 € en 2023)

Retour à l'emploi, le Département engagé pour l'insertion

Le deuxième volet du revenu de solidarité active consiste à consacrer une part du budget aux actions d'insertion. Un nouveau plan a été adopté pour période 2024-2026 afin d'**améliorer l'employabilité des personnes pour un favoriser le retour à l'emploi**.

En 2024, dans le cadre de la CAOM (convention annuelle d'objectifs et de moyens) signée avec les services de l'État, le pôle solidarités humaines s'est efforcé de développer les dispositifs favorisant le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA à **travers notamment le recours aux contrats aidés dits parcours emploi compétences (PEC)**. 75 contrats ont été signés dans le secteur non marchand et 12 contrats dans le secteur marchand. La participation financière du Conseil départemental s'élève à 530 € par mois pour toute embauche d'un salarié RSA ; à ce montant s'ajoute pour les 12 premiers mois une aide complémentaire dans le cadre du Plan Emploi Insertion de 50 € autant pour un PEC dans le secteur non marchand que pour un PEC dans le secteur marchand.

Cette politique est complétée par les contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI). Ce dispositif, issu de la réforme de l'insertion par l'activité économique (IAE) de juillet 2014 et piloté par l'État, prévoit une participation du Conseil départemental. **Pour 2024, cette contribution s'est élevée à 459 776,80 € pour 19 ACI (ateliers et chantiers d'insertion) pour le recrutement de 122 bénéficiaires du RSA.**

La plateforme mise en relation : Tarn-et-Garonne Emploi

Le Département poursuit son plan emploi insertion (engagement dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers un retour en emploi) par la mise en place de la **plateforme numérique Tarn-et-Garonne Emploi qui favorise la mise en relation des entreprises locales et des bénéficiaires du RSA**.

Tarn-et-Garonne Emploi est une solution dynamique pour rapprocher les entreprises qui recrutent et les candidats en fonction de leurs compétences. Le bénéficiaire du RSA crée son CV par compétence directement sur la plateforme et les employeurs déposent leurs offres d'emplois par compétence. Une rencontre se fait ensuite par la géolocalisation des offres et des profils permettant à chacun de repérer les potentialités de son territoire.

Au 31/12/2024, on dénombrait **2 870 personnes inscrites sur la plateforme et 317 offres d'emploi visibles**.

Tarn-et-Garonne Emploi est financé par le Conseil départemental et le fonds social européen (FSE).

Le Fonds Social Européen Plus (FSE+) investit dans le capital humain

Le FSE+ est l'un des principaux instruments financiers de l'Union Européenne pour investir dans le capital humain. Sa vocation principale est de contribuer à améliorer les perspectives professionnelles de l'ensemble des citoyens européens mais également de promouvoir l'intégration sociale des personnes

exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

C'est dans ce cadre que le FSE+ soutient les politiques nationales et territoriales de l'emploi et de la lutte contre les exclusions. Il contribue ainsi au financement de projets au niveau national ou local portés par des acteurs publics ou privés, qui pilotent des projets au bénéfice des personnes les plus exposées à des difficultés d'insertion professionnelles et/ou sociales.

Le FSE+ en Tarn-et-Garonne

En qualité de chef de file de l'inclusion, le Département de Tarn-et-Garonne s'est vu confier, par délégation de l'État, la gestion d'une enveloppe d'un montant de 6,2 millions d'euros (hors crédits d'assistance technique) de FSE+ pour la période 2022–2027.

Cette enveloppe financière a été affectée au Département au titre de la priorité 1 du **Programme national "Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus"**.

Cette priorité permet :

- de poursuivre le financement d'actions liées à l'employabilité des Tarn-et-Garonnais initiées grâce au FSE,
- d'intégrer la promotion d'actions déconnectées de lien avec l'emploi visant notamment à lutter contre la pauvreté et à favoriser l'insertion sociale des individus.

Pour cette première période de programmation 2022/2025, le Département s'est vu attribuer 4,357 millions d'euros. Un avenant viendra abonder cette première enveloppe sous réserve de l'atteinte des objectifs notifiés pour les tranches annuelles 2026 et 2027.

Mise en œuvre stratégique et financière : en 2024, une équipe de 3 agents dédiée à la gestion de cette enveloppe.

Trois appels à projets (AAP) ont été publiés au troisième trimestre 2023 pour couvrir l'année de réalisation 2024 et cofinancer :

- des initiatives centrées sur l'emploi,
- des actions à vocation sociale,
- des projets internes portés par la collectivité répondant à ces deux enjeux.

Ce calendrier de programmation a permis aux structures lauréates de commencer leurs actions dès le 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, 22 opérations ont fait l'objet d'un conventionnement en 2024, pour un montant de 1 146 429 € de FSE+.

En 2024, la collectivité a renforcé son engagement en soutenant 17 actions pour améliorer l'employabilité des Tarn-et-Garonnais tout en répondant aux enjeux de lutte contre la précarité. Ainsi, 5 actions en faveur de l'inclusion sociale ont pu être cofinancées.

Base de pilotage des cibles de performance conventionnées

Actions liées à l'employabilité	cible
salariés en insertion	323
chômeurs de longue durée	443
chômeurs/inactifs	1 438
personnes en situation de handicap	199
Total participants	2 402

Actions visant à lutter contre la pauvreté et à favoriser l'insertion sociale	cible
sans domicile fixe ou en exclusion du logement	37
Total participants	303

Pour les actions pour l'employabilité, au 31 décembre 2024, **2 054 participants** ont été suivis soit un résultat à 85,51 % de cible atteint.

Exprimés en pourcentage des accompagnements pour cet objectif, le statut des participants se décompose comme suit :

- 44,8 % de chômeurs et inactifs,
- 29,5 % de chômeurs de longue durée,
- 27,5 % de personnes en situation de handicap,

Pour les actions de lutte contre la pauvreté, 369 participants ont été suivis soit un résultat à 122 % de cible atteint (dont 9 % de personnes sans domicile fixe ou en exclusion de logement et dont 42 % de femmes).

Au 31 décembre 2024, 421 participants ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre d'une action cofinancée ont vu leurs perspectives professionnelles s'améliorer :

- 268 d'entre eux ont retrouvé un emploi,
- 111 ont obtenu une qualification à l'issue de leur participation,
- les autres poursuivent des études, suivent une formation ou sont activement engagés dans une recherche d'emploi.

Le Département s'est lui-même emparé du levier financier qu'est le FSE+ pour cofinancer en 2024, 4 opérations qu'il porte via le service RSA-Insertion à hauteur d'un montant 301 984 € de FSE+ attribué :

- 1 - la mise en place d'une plateforme géo-localisante qui permet la mise en relation des bénéficiaires du RSA du Tarn-et-Garonne avec les employeurs du territoire,
- 2 - l'animation des politiques d'insertion dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion et du Pacte Territorial d'Insertion,
- 3 - l'accompagnement durable vers l'emploi qui vise à aider les bénéficiaires du RSA du territoire à accéder à un emploi stable en renforçant leurs compétences,
- 4 - un poste de facilitateur de mise en place de la clause sociale dans les marchés publics.

Le Département engagé dans une véritable politique d'insertion

La politique départementale du Conseil Départemental d'accompagnement des bénéficiaires du RSA s'appuie sur un programme départemental d'insertion (PDI) et un pacte territorial d'insertion (PTI) qui permettent, à travers la coordination de tous les acteurs, d'optimiser l'accompagnement des personnes dans un véritable parcours d'insertion au-delà même des seuls bénéficiaires du RSA.

Le programme départemental d'insertion (PDI) constitue le document de planification structurant élaboré par les services du pôle solidarités humaines. En 2023, a été adoptée la nouvelle programmation mise en place pour la période 2024-2026, laquelle s'articule autour de quatre catégories d'actions :

- des actions de définition de projet professionnel, et d'immersion en situation de travail, ainsi que la réalisation de formations pré-qualifiantes ;
- des actions de coaching des bénéficiaires du RSA, afin de favoriser le retour à l'emploi ;
- des actions d'accompagnement des travailleurs indépendants, bénéficiaires du RSA ;
- des actions permettant un accompagnement pour la prise en compte des problématiques de santé.

Le pacte territorial d'insertion (PTI).

Les opérations menées au titre du PTI concernent toutes les questions liées aux freins à lever, en amont de l'employabilité. La nouvelle programmation, approuvée en 2023, pour la période 2024-2026 se décline autour des 4 axes suivants :

- parcours de confiance et estime de soi : remobilisation au travers d'activités notamment sportives,
- parcours autonomie : numérique, épicerie solidaire et mobilité,
- parcours linguistique : français, langue étrangère,
- parcours « médiation sociale pour l'accompagnement des gens du voyage ».

Le Département a souhaité diversifier les actions afin de proposer à chacun un panel de solutions qui puisse prendre en compte les spécificités de chaque parcours et les besoins de chacun en termes d'accompagnement.

La politique portée par le Département se veut volontariste, résolument tournée vers l'emploi. Le Conseil départemental a voté une augmentation du nombre d'accompagnements soit + 58 % pour le PTI et + 33 % pour le PDI.

Le Département a engagé la somme de **436 428 €** pour le PTI et **635 276 €** pour le PDI au titre de l'année 2024.

ENGAGÉ DANS LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Porteur de cette politique, le Département coordonne l'ensemble des acteurs

L'expression « prévention et protection de l'enfance » renvoie à l'ensemble des règles et des institutions dont le but est de prévenir les dangers auquel un mineur est susceptible d'être exposé ainsi que le traitement des situations de danger pour ce dernier (article L.112-3 du code de l'action sociale et des familles).

Cette mission est dévolue aux Départements depuis les lois de 1983 sur la décentralisation. Toutefois le Département est loin d'être seul dans cette mission. La protection de l'enfance est partagée avec :

L'autorité judiciaire : le Département a l'obligation de la protection administrative et de la mise en œuvre des mesures de protection judiciaire (y compris leur financement).

Les partenaires notamment des associations :

- les établissements : maisons de l'enfance, lieux de vie et établissements d'accueil mère/enfant,
- le service de placement familial spécialisé de la Sauvegarde de l'Enfance,
- le service d'assistance éducative en milieu ouvert de la Sauvegarde de l'Enfance.

Le Centre départemental de l'enfance et de la famille (établissement public autonome dont le ou la directeur ou directrice est désormais rattaché(e) à la fonction publique territoriale) :

- l'espace visites pour les visites médiatisées,
- le service d'accueil des mineurs et des jeunes majeurs pour l'accueil d'urgence, d'observation et d'évaluation.

Tout l'enjeu pour le Département est que tous ces acteurs travaillent ensemble. **La politique de la protection et l'enfance est structurée via un schéma départemental enfance famille.**

Conformément aux dispositions de l'article L112-3 du code de l'action sociale et des familles, **le service de l'aide sociale à l'enfance est un service personnalisé du Département rattaché au pôle solidarités humaines.**

La loi du 5 mars 2007, précisée depuis par la loi du 14 mars 2016, a généré des modifications dans l'organisation du mécanisme de protection de l'enfance à partir de trois axes principaux :

- **améliorer la prévention,**
- **rationaliser la procédure de signalement,**
- **développer les modes de prise en charge des enfants.**

La loi du 5 mars 2007 crée la **cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP)**. Cette cellule est chargée de recueillir, traiter et évaluer toutes les informations préoccupantes émanant de toutes les sources relatives aux mineurs en danger ou en risque de l'être.

Dans ce cadre, en 2024, la CRIP du Tarn-et-Garonne a comptabilisé :

* 842 informations entrantes (ensemble des informations transmises au service) dont :

- 613 informations qualifiées de préoccupantes (correspondant à 505 procédures d'évaluation) soit 74 % des informations entrantes,
- 229 informations avec autres qualifications (signalement, information non préoccupante avec orientation vers un autre service, information non préoccupante et information sans objet).

* 364 signalements dont :

- 184 signalements directs adressés au Parquet par des partenaires (dont 53 % émanent des services de l'Éducation Nationale),
- 116 signalements réalisés suite à une évaluation (ce chiffre est provisoire car 130 procédures d'évaluation 2024 ne sont pas clôturées à ce jour),
- 64 signalements réalisés par les services en dehors d'une évaluation (y compris les signalements au titre de l'article 40 du code de procédure pénale).

Le Département prend en charge tous les mineurs et fournit des efforts quantitatifs et qualitatifs pour répondre au déficit des solutions d'hébergement

Au sein des services du pôle solidarités humaines, trois cadres responsables techniques enfance famille (RTEF) déployés sur trois territoires infra-départementaux, assurent le soutien technique et organisationnel auprès des assistants socio-éducatifs, des psychologues et des assistants familiaux dans le cadre de cette mission placement.

Dans ce cadre, en 2024, en Tarn-et-Garonne, **1 080 enfants bénéficiaient d'une prise en charge de l'aide sociale à l'enfance**, dont :

- 969 enfants confiés au service placement du Conseil départemental,
- 57 enfants confiés au service d'accueil familial de la Sauvegarde de l'enfance en tant qu'opérateur de la collectivité départementale,
- 54 enfants confiés auprès de tiers en qualité de tiers dignes de confiance.

Il convient d'insister sur le fait que le **nombre d'enfants placés en Tarn-et-Garonne a doublé en 10 ans**.

- 56 % des enfants sont placés auprès de familles d'accueil,
- 14 % sont placés en établissement,
- 30 % rentrent dans le cadre d'autres modes d'hébergement.

Il est important de relever la saturation du dispositif d'accueil avec hébergement. En 2021, on enregistre un effort important de création de nouvelles places par le Conseil départemental pour faire face à l'évolution croissante des placements (+ 25 places autorisées en MECS (maisons d'enfants à caractère social) et + 41 places de PHD (placement hébergement à domicile). Malgré cela, le nombre de places reste insuffisant, contraignant les services à valider des dépassements de capacité importants. **Au 31/12/2024, sur les 861 places installées, 1 080 jeunes étaient accueillis, soit 219 jeunes accueillis en dépassement de capacité, orientés hors département ou hébergés chez des tiers.**

De plus, les établissements n'ont pu installer la totalité des **places prévues faute d'avoir pu capter de nouveaux logements et en raison de difficultés de recrutement de travailleurs sociaux notamment.**

S'agissant des **assistants familiaux**, leur rémunération a représenté un coût de **22 031 994 €** pour le Département. Il est à souligner que le Département est assez volontariste dans les rémunérations des assistants familiaux pour renforcer l'attractivité du métier.

Pour la même année, le coût des placements d'enfants relevant de l'ASE en MECS (maisons d'enfants à caractère social), PHD (placement hébergement à domicile) et lieux de vie s'est élevé à **12 461 678,69 €**.

L'augmentation importante du nombre de placements entraîne mécaniquement une augmentation du nombre de **visites médiatisées** à mettre en place. Pour rappel, cette obligation légale consiste à organiser le maintien du lien entre un enfant placé et ses parents, dans le respect du cadre posé par le juge des enfants. **En 2024, cette obligation a concerné 4 644 visites à organiser pour 297 enfants (contre 4 445 visites en 2023).**

L'espace visite du CDEF et l'effectif des techniciennes en intervention sociale et familiale n'ont pas permis d'absorber toutes ces visites, contraignant les référents du service placement à assurer 96 visites pour 12 enfants.

En 2024, **les mineurs non accompagnés (MNA) sont au nombre de 127 dans le département** (ils étaient 172 en 2017, 125 en 2018, 99 en 2022 et 131 en 2023). Lorsqu'ils sont pris en charge par les services, ils sont hébergés à l'hôtel le temps de l'évaluation de leur âge. Ils sont nourris et des activités sont mises à disposition en attendant la décision de justice. Ensuite, ils sont placés comme les autres enfants, il n'y a pas de dispositifs spécifiques dédiés aux MNA.

Créer les conditions pour éviter le placement en misant sur la prévention

Il existe deux grands dispositifs qui entrent

dans la logique de prévention :

- **l'action éducative en milieu ouvert (AEMO)** est une mesure ordonnée par le juge des enfants. L'article 375-2 du code civil dispose que *« chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel. Dans ce cas, le juge désigne, soit une personne qualifiée, soit un service d'observation, d'éducation ou de rééducation en milieu ouvert, en lui donnant mission d'apporter aide et conseil à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre. Cette personne ou ce service est chargé de suivre le développement de l'enfant et d'en faire rapport au juge périodiquement »*.

L'AEMO est exercée par des travailleurs sociaux de la Sauvegarde de l'Enfance (associatif) ou par des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse. Sur les **423 mesures AEMO ordonnées** au 31/12/2024, 335 sont mises en œuvre, ce qui représente une dépense de 1 230 178,37 € pour le Département.

Par ailleurs, il est noté que **les interventions des technicien de l'intervention sociale et familiale ou des auxiliaires** sont exercées par les partenaires suivants : la fédération d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) et le service maintien à domicile 82 (SMAD82). Ces actions ont représenté en 2024 un coût de 288 225,49 € pour le Département.

- **l'aide éducative à domicile (AED)** est un contrat entre le Département et la famille de l'enfant à protéger sans l'intervention de la justice et qui peut être interrompu à tout moment. Au 31/12/2024, **340 mesures d'AED** étaient en cours.

La mesure d'AED est exercée par **des éducateurs spécialisés du service enfance famille du Département**. Les actions peuvent prendre la forme d'actions collectives, d'actions ponctuelles et de suivis de jeunes majeurs.

Le Département en avance dans la prise en charge et l'insertion des jeunes majeurs

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants dispose l'obligation de prise en charge par l'ASE des majeurs de moins de 21 ans. Est par ailleurs reconnu expressément un « droit au retour » à l'ASE pour les jeunes de

moins de 21 ans qui ont refusé à 18 ans de prolonger leur accompagnement ou qui n'en remplissaient plus les conditions, et qui éprouvent par la suite des difficultés d'insertion sociale. Le bénéficiaire du contrat d'engagement jeune doit être systématiquement proposé aux majeurs de moins de 21 ans.

Le Département a toujours poursuivi la mise en place des contrats jeunes majeurs bien avant cette loi. Au 31/12/2024, **94 jeunes bénéficiaient d'un contrat jeune majeur**.

De plus, dans le cadre de **la Stratégie de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, le Département s'est engagé dans une démarche de contractualisation d'un « pacte pour l'enfance » avec l'État**. Un engagement contractualisé a été signé en date du 2 octobre 2020 entre le Président du Conseil départemental du Tarn-et-Garonne et le Secrétaire d'État ainsi que l'Agence régionale de santé. Dans le cadre des axes de travail relatifs à cette contractualisation, la création d'un dispositif expérimental destiné à l'accueil des jeunes majeurs sortants de l'aide sociale à l'enfance, a été mis en place en 2022 pour 60 jeunes.

Par ailleurs, un dispositif pour un suivi de 12 cas complexes est activé, mobilisant des cofinancements du Conseil départemental et de l'ARS.

L'adoption et l'accès aux origines personnelles

Le service adoption-recherche des origines du pôle solidarités humaines a pour mission d'accompagner les personnes seules ou en couple qui :

- souhaitent engager une démarche d'adoption,
- sont titulaires d'un agrément et en attente d'un enfant,
- ont adopté et demandent des conseils sur la fonction,
- souhaitent accéder à leurs origines personnelles.

Dans ce cadre, en 2024 :

- 17 candidats à l'adoption en attente d'un enfant ont été suivis,
- 1 enfant admis en qualité de pupille de l'État,
- 3 pupilles ont été placés en vue d'adoption,
- 1 pupille de Tarn-et-Garonne a été adopté.

RENFORCER LES SOLIDARITÉS HUMAINES ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ

- 1 pupille d'un département extérieur placé en vue d'adoption en Tarn-et-Garonne est en attente du jugement.

Le Conseil de famille s'est réuni 7 fois en 2024 et a examiné 66 situations de pupilles. Le service adoption a traité 36 demandes d'accès aux origines personnelles en 2024.

Engager dès le plus jeune âge avec la PMI

Le **service de protection maternelle infantile (PMI)** est un service du Département, placé sous l'autorité et la responsabilité du Président du Conseil départemental, qui exerce les missions suivantes:

- activités de planification familiale et d'éducation familiale,
- consultations et prévention médico-sociale en direction des femmes enceintes,
- consultations et prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans, établissement des bilans de santé pour les enfants de 3-4 ans en école maternelle,
- actions médico-sociales préventives et de suivi pour les parents à la suite d'une naissance.

Planification et éducation familiale

Dans notre département, le **centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)** fonctionne sur la base de conventions signées entre le Conseil départemental et les centres hospitaliers de Montauban et Moissac/Castelsarrasin.

A ce titre, **474 consultations** ont été réalisées en 2024. Il est noté que depuis 2 ans les consultations au CPEF à Moissac et Castelsarrasin commencent à être conues par la population, ainsi que le fonctionnement du CPEF de ce territoire. Des permanences d'accueil par la sage-femme et la conseillère conjugale, dans les lycées de ce secteur ont été mises en place depuis le début de l'année scolaire 2024-2025 et contribuent au meilleur repérage de ce centre.

La périnatalité et les actions prénatales

C'est un axe primordial du travail de la PMI. Pour une grande part de leurs activités, **les sage-femmes interviennent par le biais de consultations ou de visites à domicile** auprès

des femmes enceintes dont l'état de santé, la situation matérielle ou morale nécessitent une protection particulière, notamment les mineures.

En 2024, 2 300 avis de grossesse ont été reçus par le service. **Les sage-femmes ont effectué 1 506 visites à domicile ou consultations pour 465 femmes vues en 2024.**

Les sage-femmes participent également à la réalisation de **l'entretien prénatal précoce** du 4^{ème} mois afin de mieux adapter la prise en charge des grossesses à risques y compris du point de vue psychologique.

Elles s'appuient alors régulièrement sur les compétences des **psychologues de PMI** qui interviennent dans le champ de la **prévention précoce**, en anténatal puis en postnatal. Les psychologues ont rencontré en 2024, 132 familles sur le secteur Est du département. Elles ont réalisé 701 entretiens sur le secteur Est.

Les actions postnatales

Elles concernent la promotion de la santé de la mère et de l'enfant.

Le **nombre de naissances** est en baisse pour la deuxième année dans notre département, il était de 2 672 en 2021, 2 679 en 2022, de 2 381 en 2023 et de **2 300 en 2024.**

Les consultations infantiles

En 2024, **2 401 consultations médicales infantiles** ont été réalisées contre 2 999 en 2023 ; ces consultations concernent les enfants de 0 – 6 ans.

Les visites à domicile et consultations des puéricultrices

Une des priorités du service est **l'accompagnement en sortie de maternité dès le 1^{er} mois de vie.**

Les consultations de puériculture : **251 séances de consultation** ont été réalisées en 2024 pour 497 consultants dont 71 de moins de un mois, contre 352 séances de consultations pour 961 enfants dont 75 de moins de un mois, en 2023.

Les visites à domicile : les puéricultrices ont réalisé **3 238 visites à domicile** en 2024 concernant 1 406 enfants dont 636 de moins de un mois.

Une autre intervention de la protection maternelle et infantile est à souligner concernant **la prévention des mauvais traitements et le traitement des informations préoccupantes**. La protection maternelle et infantile a un rôle actif pour les enfants de moins de 6 ans lorsque ses compétences peuvent être appelées pour éclairer une situation. Les puéricultrices ont rencontré en 2024, 153 enfants ayant fait l'objet d'une information préoccupante et leur fratrie contre 282 en 2023.

Par convention avec l'Education nationale, le médecin de la protection maternelle et infantile est interpellé pour les établissements scolaires, pour les petites et moyennes sections en écoles maternelles en cas de suspicion de mauvais traitement.

Les bilans de santé en école maternelle

Le bilan de santé des enfants de 3–4 ans : ils sont réalisés à l'école maternelle ou à la MDS de secteur pour les enfants de 3 à 4 ans scolarisés en petite section et moyenne section. **Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 2 330 examens ont été réalisés.**

L'enfance handicapée

Les services de la protection maternelle et infantile travaillent en étroite collaboration avec le **centre d'aide médico-sociale précoce (CAMSP)**. Le Conseil départemental finance ce centre à hauteur de 20 %, soit 227 802,50 € en 2024 ; les 80 % restants étant à la charge de la CPAM.

Les assistants maternels et les assistants familiaux

L'agrément nécessaire pour exercer la profession **d'assistant maternel ou d'assistant familial** est délivré par le Président du Conseil départemental. Le service PMI a la responsabilité de leurs agréments, leurs suivis, et leurs contrôles. En 2024, le Tarn-et-Garonne comptait **964 assistantes maternelles**. La majorité exercent à leur domicile ; certaines d'entre elles accueillent les enfants au sein d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) soit 27 MAM en 2024. Depuis plusieurs années le nombre

d'assistantes maternelles diminue progressivement (nombreux départs à la retraite).

Les assistants familiaux étaient au nombre de 407 en 2024 contre 371 en 2023.

Les établissements d'accueil de jeunes enfants de moins de 6 ans :

Le service de PMI est responsable des propositions, au Président du Conseil départemental, en vue des ouvertures et des modifications des établissements. Il a pour mission le suivi, le contrôle/inspection de tous les EAJE (établissements d'accueil des jeunes enfants) ainsi que le suivi et contrôle des ACM (accueil de loisirs pour mineurs accueillant des enfants de moins de 6 ans) et émet un avis pour la DDETSPP.

Depuis 2020, date du départ de 3 médecins du service, cette mission est réalisée par 2 infirmières puéricultrices.

Le Tarn-et-Garonne compte 70 EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant : crèches, crèches familiales et micro-crèches) soit **1 446** places d'accueil, et 53 ACM (accueil de loisirs de mineurs de moins de 6 ans) dont 1 accueil de loisirs avec hébergements soit **1 584** places d'accueil, soit **3030 places d'accueil de moins de 6 ans**.

Il y a eu 2 créations de micro-crèches et 1 création de petite crèche en 2024.

En 2024, les **infirmières puéricultrices ont réalisé 29 visites dont 13 inspections inopinées d'établissements suite à des plaintes reçues.**

LES MDS AU CŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ

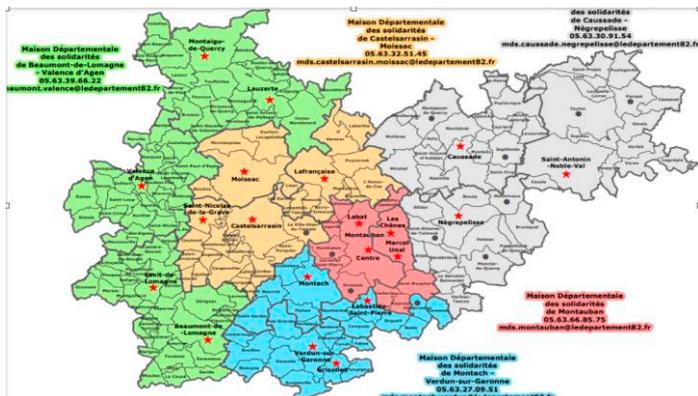
Les MDS : le premier accueil social présent dans tous les territoires

Le Conseil départemental est consacré comme l'échelon territorial pilote de l'action sociale, à partir notamment de la coordination des acteurs locaux.

Avec **5 maisons départementales des solidarités (comprenant 20 sites de proximité) et 180 agents affectés, le Conseil départemental offre un service de proximité aux tarn-et-garonnais.** Ces agents ont pour mission la mise en œuvre des politiques sanitaires et sociales du Conseil départemental.

Le **nouveau schéma d'organisation territoriale des maisons départementales des solidarités** permet aujourd'hui de s'engager pleinement dans une stratégie sociale territoriale, en cohérence avec la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État et le Département ayant signé le 12 juillet 2019 la convention d'appui qui s'y rattache.

Le Département s'engage notamment dans la mise en œuvre de **la démarche du référent de parcours et de l'accueil social inconditionnel de proximité**, qui constitue avec la stratégie sociale territoriale, les axes du projet de service de la direction de l'action sociale territorialisée.



Le projet de service 2019-2024 : l'action ambitieuse du Département

1- La démarche du référent de parcours :

A partir de la nomination d'un référent de parcours, l'objectif est de garantir un accompagnement social global, de qualité et sans rupture aux personnes et familles confrontées à des situations complexes pouvant nécessiter la mobilisation de plusieurs intervenants. **Cette démarche se fonde en particulier sur le principe de participation active de la personne à la construction de son projet**, dans le cadre notamment des instances d'élaboration et de suivi qui seront mises en place et au sein desquelles elle aura un rôle de premier plan.

Aussi, depuis le début de l'année 2020, le Département engage un vaste plan de formation des professionnels au développement du pouvoir d'agir (Cf.3).

De nombreux partenaires ont rejoint la collectivité en signant la convention relative à cette démarche, à partir notamment du guide départemental élaboré et diffusé : ADIAD, Mission locale, DSDEN82, MSA, CAF, CARSAT, CCAS de Montauban, UDAF, la raison des ados, les MAIA, Reliance 82, Espace et vie, SMAD82, SOLIHA.

2- L'accueil social inconditionnel de proximité :

Le Département est engagé à double titre : d'une part, dans sa capacité à assurer lui-même un premier accueil social en coordination avec les ressources du territoire et d'autre part, dans son engagement en qualité de chef de file en matière d'action sociale et de développement social, à structurer un réseau de premiers accueils sociaux inconditionnels de proximité.

Trois orientations se dégagent et constituent à partir d'un état des lieux, les objectifs du projet de service :

- **Un accueil de qualité au sein des maisons départementales des solidarités :** il s'organise aujourd'hui à partir d'une plateforme 1^{er} accueil urgences sur l'agglomération du Grand Montauban, de chaque site de proximité (hors agglomération de Montauban) et des permanences d'action sociale en zone rurale, qui viennent compléter localement ce dispositif, répondant ainsi au problème de mobilité que peuvent rencontrer les personnes.
- **Une complémentarité des compétences des intervenants sociaux et administratifs au sein des MDS :** renforcement en termes de formation et d'outils des secrétaires de MDS qui ont un rôle pivot s'agissant notamment de l'accueil et de l'orientation des personnes.
- **Un schéma d'organisation de la réponse sociale sur le territoire.** La structuration d'un réseau de partenaires autour du premier accueil social paraît pertinente à l'échelle des sites de proximité et donc des territoires des intercommunalités. Depuis mars 2023, nous organisons sur chaque territoire des réunions de travail dans l'objectif de développer une culture commune, coordonner l'accueil

social, favoriser les initiatives et développer des outils de travail en réseau, formaliser le maillage territorial par une charte de l'accueil.

3- Un plan de formation au développement du pouvoir d'agir :

L'approche **visé à recentrer la personne au cœur de l'accompagnement** et constitue un processus apte à rendre aux personnes et aux intervenants une capacité de mise en mouvement, un rapport à l'action et aux expériences porteurs de changements.

Face à la quête de sens des professionnels et au sentiment d'épuisement qui parfois l'accompagne, elle offre l'opportunité d'un pas de côté : l'intervenant se défait de sa posture d'expert, du réflexe de « prescription pour » et s'offre un espace de « co-construction avec » rejoignant ainsi les principes de la démarche du référent de parcours.

Le choix s'est donc porté sur l'organisation fin 2019 d'une journée forum ouverte aux professionnels intervenant dans les MDS (181 présents sur 221 invités), avec intervention de collègues du Département de la Gironde venus témoigner de leur expérience et d'une formatrice.

Un organisme de formation a été retenu pour élaborer et mettre en œuvre un plan de formation sur 3 ans (6 jours par agent).

Le Département initie une démarche inter-institutionnelle pour assurer le meilleur accueil social de proximité

En premier lieu, il est prévu une **extension du plan de formation aux partenaires**. En signant la convention d'appui à la stratégie pauvreté, le Département s'est engagé à sensibiliser et former des professionnels de la collectivité mais aussi les partenaires locaux ayant vocation à contribuer à la mise en œuvre de la démarche du référent de parcours (CAF, MSA, CH, CARSAT, CDEF). **260 professionnels ont ainsi été formés dans le cadre du plan de formation 2020/2024.**

Le Département saisit ainsi l'opportunité d'une démarche inter-institutionnelle, créant les conditions futures d'un travail en complémentarité et en transversalité renforcé et fondé sur une participation active de la personne.

Le schéma du service social

Une **démarche collaborative** a été engagée en 2024 avec des professionnels de terrain (AS et CESF) et des cadres des MDS en vue de co-écrire un projet de service social.

Qui pourrait être présenté lors d'une réunion de l'Assemblée départementale en 2025.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**DÉVELOPPER LES SAVOIRS
ET L'ANIMATION DES TERRITOIRES**

ENGAGÉ POUR CRÉER LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE ÉDUCATION

Le Département mobilisé dans l'accompagnement des élèves

Construction, extension et rénovation des collèges

Le Département gère, entretient, rénove, équipe et assure le bon fonctionnement de 18 collèges publics sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre de cette compétence obligatoire « collège », le Conseil départemental doit également répondre aux besoins de construction, d'extension et de réhabilitation de collèges. Le Département réalise actuellement les projets suivants :

- **Projet d'extension des collèges de Montech et de Labastide-Saint-Pierre** : les travaux sont terminés sur Montech et réalisés à 80 % sur Labastide-Saint-Pierre ;

- **Construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne** : les études de conception sont en cours par l'équipe de maîtrise d'œuvre ;

- **Programme pluriannuel d'investissement (PPI)** : les opérations sont détaillées dans le chapitre relatif au plan de relance,

- **Projet d'extension des collèges de Azaña à Montauban et de Lafrançaise** : les procédures de concours de maîtrise d'œuvre sont en cours.

Fonctionnement des collèges

En 2024, la dotation affectée aux dépenses de fonctionnement des 18 collèges publics s'est élevée à 3 770 461 € en sus des dépenses directes et 1 463 532 € pour les 7 collèges privés du territoire.

Quelques chiffres supplémentaires :

- **10 890 élèves** inscrits dans les **18 collèges publics** en septembre 2024,
- **2 482 élèves** accueillis dans les **7 collèges privés**,
- **122 353 €** pour l'équipement en matériel et mobilier des collèges,
- **105 655 €** pour l'équipement en matériel et mobilier de l'extension du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre,
- **71 712 €** pour l'équipement en matériel et mobilier de l'extension du collège Vercingétorix à Montech,
- **41 609 €** de dotations complémentaires et dépenses diverses.

Une restauration scolaire de qualité grâce à « *Bien manger en Tarn-et-Garonne* »

Le Département s'est engagé dans une politique ambitieuse pour améliorer les quelques **947 040 repas servis en 2024** dans les seules cantines des collèges publics du département.

La politique « *Bien manger en Tarn-et-Garonne* » vise à améliorer la qualité des repas distribués en restauration collective en valorisant les produits locaux dans les assiettes des collégiens. Cette politique prévoit également de travailler sur le gaspillage alimentaire, la gestion des biodéchets, des menus adaptés aux produits frais, non transformés.

Les 15 collèges concernés par la restauration collective utilisent depuis la rentrée 2022 un **logiciel spécifique, acquis par le Département** permettant notamment une **nomenclature commune** à tous les établissements, une gestion des stocks harmonisée, des échanges d'informations entre le Département et les collèges ainsi qu'une évaluation du respect des exigences posées par la loi Egalim, applicables au 1^{er} janvier 2022.



La convention proposant une incitation financière pour l'approvisionnement en produits frais, de saison et de proximité avec une participation de 10 centimes par repas a été reconduite en 2024. Les collèges publics ont ainsi bénéficié d'une aide globale de 93 687 €.

Le laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne poursuit, en outre, ses formations à l'équilibre alimentaire, à la qualité nutritionnelle des repas ainsi qu'au repas végétarien.

De nombreuses aides départementales en faveur des collégiens

Compétence facultative du Département, l'attribution de l'aide départementale aux jeunes collégiens et internes tarn-et-garonnais demeure un volet important de la politique départementale en faveur de l'accès de tous à l'Éducation. En 2023, le public bénéficiaire de cette aide a été élargi aux collégiens boursiers échelon 1 et le montant des aides augmenté significativement.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le Département a attribué 216 100 € d'aides pour 2 004 dossiers de demande de bourses départementales, soit 80,3 % d'augmentation du nombre de bénéficiaires. Cette hausse est liée à l'ouverture du dispositif aux élèves boursiers échelon 1.

Le Département a créé un guide recensant les actions éducatives à destination des collèges, mises en œuvre

par les structures départementales (Abbaye de Belleperche, Archives départementales, Base de loisirs du Tarn et de la Garonne, Direction des affaires culturelles avec le dispositif collège au cinéma, Espace des Augustins et Médiathèque départementale). Ce guide, envoyé à chaque établissement, a permis une meilleure mise en valeur des actions départementales en faveur des collégiens.

D'autre part, le Département a poursuivi son soutien financier aux projets pédagogiques des collèges publics, par le biais de subventionnement de projets libres. L'ancienne politique des actions partenariales, à présent nommée « actions éducatives », prend désormais en compte un tarif de base par élève (11€), pouvant être majoré en fonction de différents facteurs (l'éloignement et la présence de classes à horaires aménagés). L'enveloppe maximale dédiée aux projets libres, s'inscrivant dans les différents parcours reconnus par l'Éducation nationale (parcours artistique et culturel, parcours avenir, parcours citoyenneté et parcours santé) est, pour la partie éducation/culture, de : 158 282 € pour l'année scolaire 2024-2025.

Pour favoriser la formation PSC1 (prévention secours civique 1^{er} niveau) des élèves de 4^{ème} et 3^{ème}, une subvention de 42 € par élève peut être versée aux établissements. Cette subvention vient en complément des formations dispensées aux élèves par les personnels enseignants et non enseignants des établissements. Pour l'année scolaire 2023/2024, 11 collèges publics et privés ont bénéficié de subventions pour un montant de 43 361 € correspondant à 910 élèves formés.

Les classes de découverte et séjours linguistiques organisés par les collèges et les écoles, publics et privés ont été subventionnés :

- 53 séjours pour les **collèges publics** : montant **130 748 € / 2 176** participants dont 95 bénéficiaires d'aides particulières,
- 17 séjours pour les **collèges privés** : montant **39 408 € / 753** participants dont 25 bénéficiaires d'aides particulières,
- 53 séjours pour les **écoles publiques** : montant **152 444 € / 2 039** participants dont 35 bénéficiaires d'aides particulières,
- 2 séjours pour 2 écoles privées : montant 4 207 € / 113 participants.

Participation forfaitaire aux frais de déplacements des collèges, des écoles et des lycées

Engagé en faveur de la réussite des élèves, le Conseil départemental accompagne financièrement depuis de nombreuses années, les déplacements des établissements scolaires publics ou privés du département, en direction de lieux du territoire, sélectionnés en raison des programmes éducatifs qu'ils proposent. Le Conseil départemental accorde une participation forfaitaire sur le coût des transports.

Cette aide représente sur l'année scolaire 2023-2024, un montant de **26 674,90 €**. En 2024, de nouveaux lieux tels que la base de plein air et de loisirs du Tarn-et-Garonne, la grotte du Bosc et le forum des acteurs culturels se sont vus intégrés à la liste des lieux sélectionnés.

L'enseignement pour tous grâce au transport adapté

Au regard des dispositions réglementaires en vigueur, le **Conseil départemental organise le transport des enfants en situation de handicap**.

La prise en charge s'adresse aux élèves et étudiants domiciliés en Tarn-et-Garonne fréquentant un établissement général, agricole ou professionnel, public ou privé et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison

de la gravité de leur handicap, médicalement établie.

Ces enfants sont ainsi transportés, quotidiennement, de leur domicile jusqu'à leur établissement scolaire.

Cette politique représente :

- **245 élèves transportés** sur le réseau de substitution ;
- **22 élèves acheminés par les parents** (remboursement des frais kilométriques) ;
- **69 services** exploités par **8 entreprises** de transport ;
- **1 487 400 €** de budget pour 2024.

L'aide départementale aux écoles communales

Au titre de ses interventions en faveur des communes, le **Département soutient les opérations d'aménagement, de grosses réparations, de constructions et de rénovation énergétique de locaux scolaires de 1^{er} degré**.

Il s'agit notamment d'aménagement de salles de motricité ou de jeux, d'extensions de groupes scolaires, de constructions de préaux, de rénovations de revêtements de sol ou de toitures, de réfections de salles de classe, de mises aux normes des cantines scolaires, d'isolation et de mises aux normes électriques, de réfections de chauffage, ou encore de rénovations thermiques de bâtiments.

En 2024 :

- **22** dossiers de subvention d'aides aux communes,
- **263 512 €** de subventions attribuées aux communes,
- **1 384 658 €** de subventions ont été versées.

Développer l'enseignement supérieur

Le Conseil départemental, en tant que gestionnaire et animateur du Centre universitaire, est l'acteur majeur de l'enseignement supérieur sur son territoire. Toutefois, l'enseignement supérieur n'est pas une compétence obligatoire du Département.

Il a fait le choix de s'investir pour offrir localement les moyens et les voies nécessaires pour poursuivre des études de qualité, avec l'accompagnement de services dédiés à la vie étudiante et à l'intégration.

En 2024, environ 1 200 étudiants bénéficient d'un enseignement universitaire.

La déclinaison au niveau local de la SRESRI (Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) 2022-2028, affirme une politique volontariste de soutien au développement des villes d'équilibre avec trois défis à relever :

- préparer les compétences de demain, accompagner et éclairer les transitions ;
- faire de l'Occitanie une des premières régions scientifiques et technologiques d'Europe ;
- offrir aux jeunes les conditions de la réussite dans tous les territoires.

L'offre de formation s'agrandit

Le Centre universitaire offre la possibilité aux étudiants d'accéder localement à des formations d'enseignement supérieur riches et diverses, du bac + 1 au bac + 5, suivant les domaines :

- Juridique : Droit, Université Toulouse Capitole, avec la création d'une Licence à Accès Santé.
- Artistique : Institut Supérieur Couleur Image Design (ISCID) Université Toulouse Jean Jaurès.
- Éducatif : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) Université Toulouse Jean Jaurès.

- Social : Association ERASME – Institut du travail social : formation de moniteur éducateur.
- Santé : Institut de Formation aux Métiers de la Santé : formation des infirmiers et des aides-soignants, manipulateur en radiologie.

Ces deux dernières formations sont particulièrement nécessaires pour le territoire au regard de la pénurie de travailleurs sociaux et de professionnels de santé.

La plateforme d'innovation couleur Design Matière, organisée en plateaux d'expérimentations, techniques et de présentations permet une approche centrée des pratiques et usages par un ancrage scientifique dans les sciences arts, lettres, langues ainsi que les sciences humaines et sociales.

Promotion de la vie étudiante

Une médiathèque et un restaurant constituent le cœur des services rendus aux étudiants et usagers. **La médiathèque, portée par une équipe du Département et les universités, propose une documentation** (ressources papier & numérique) liée aux enseignements dispensés sur le campus. **Elle offre également un large panel de services** (reprographie à tarif réduit, aide à la recherche documentaire, salle informatique, salles de travail de groupe, WIFI...).

Les actions culturelles et sportives à tarif préférentiel :

- **PASS Cinéma,**
- **PASS Piscine,**
- Actions et animations diverses auprès des associations étudiantes.

Les actions de communication :

- **Journée « Portes ouvertes »,**
- **Salon de l'Enseignement Supérieur,** manifestation portée conjointement par le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne

et le Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

- Promotion et visibilité de l'offre auprès des lycées,
- **Saisons étudiantes (ex semaine de l'étudiant) avec les Campusiades à la base de loisirs du Tarn et de la Garonne située à Saint-Nicolas-de-la-Grave.**

Les actions de solidarité et d'intégration :

- Actions de prévention autour de la santé : dépistage, don de sang, petit-déjeuner équilibré, etc,
- Forum des partenaires locaux présents régulièrement sur le campus dans les domaines de la santé et du social, etc,
- Fonds d'aide d'urgence étudiant,
- Dispositif d'aide au logement,
- Offre de jobs étudiants.

Le Département, financeur majoritaire du restaurant du Centre Universitaire

Le Département a versé la subvention d'équilibre à hauteur de 349 751 €, représentant 51,9 % (en baisse de 10,9 % par rapport à 2023) des recettes de fonctionnement (les autres recettes de fonctionnement sont les recettes d'activités et celle du CROUS, de participations interministérielles). **le restaurant universitaire est, en effet, également le restaurant administratif des agents publics et des élus du Département.**

Le restaurant a fourni en 2024, **66 956 repas**. La fréquentation est légèrement supérieure à celle de 2023 avec soit une progression de 3 %.

Le maintien du tarif à 1 € pour les étudiants boursiers, l'application d'un tarif à 3,30 € pour les élèves ERASME et IFAS (équivalent à celui des étudiants) permet de lutter contre la précarité, la très forte hausse de la fréquentation confirme le bien-fondé de cette disposition.

Le Département a grandement investi pour restructurer le site

Le projet de restructuration (cofinancé Région/FEDER, Département et État) débuté en 2019, s'est achevé à la fin de l'année 2024 avec l'aménagement des espaces extérieurs.

En complément de ces travaux, des aménagements intérieurs comme l'installation de moyens audio-vidéo pour des cours en distanciel, la réorganisation d'une grande salle de cours de 80 places et la création d'une salle de sérigraphie, la mise à jour de la signalétique de l'ensemble du site, visent à optimiser l'utilisation des locaux.

FACILITER L'ACCÈS À UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE DE QUALITÉ

Promouvoir la culture sous toutes ses formes

Bien au-delà de ses compétences obligatoires, il s'agit de promouvoir la culture sous toutes ses formes et de garantir :

- une ouverture sociale et culturelle en offrant à chacun, et notamment aux jeunes, la possibilité d'un épanouissement personnel par une pratique culturelle et artistique ;
- une meilleure solidarité géographique afin que le milieu rural puisse aussi bénéficier d'activités culturelles.

La médiathèque départementale, pilier du développement de la lecture publique et de l'action culturelle



Compétence obligatoire du Département depuis les lois de décentralisation de 1986, la Médiathèque

départementale de Tarn-et-Garonne est un centre de ressources documentaires et culturelles pour les bibliothèques du département.

Elle a également une mission de formation, de conseil et d'accompagnement auprès des bibliothécaires et élus (aide à la rédaction de schémas intercommunaux de lecture publique, accompagnement à la mise en réseau des bibliothèques, ingénierie culturelle, accompagnement des projets de construction, modernisation et aménagement des bibliothèques, etc).

L'action de la Médiathèque s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental de Lecture Publique 2020-2024, voté lors de l'Assemblée plénière du 18 décembre 2019 et actuellement en cours de révision.

En 2024, les communautés de communes de Grand Sud Tarn-et-Garonne et du Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron ont sollicité l'aide du Département pour un montant total de 88 672 € (aide à la rénovation énergétique de la médiathèque de Grisolles et à son aménagement mobilier et aide à l'acquisition d'une navette documentaire).

Dans le cadre du Contrat Départemental Lecture 2023-2025 avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie, une médiatrice numérique a rejoint l'équipe de la Médiathèque au mois de mars 2024 et met en œuvre des ateliers d'Éducation aux Médias et à l'Information en direction des jeunes publics, dans les collèges et les bibliothèques du département. Par ailleurs, la Médiathèque continue de développer les ressources numériques accessibles à tout usager inscrit dans une bibliothèque de Tarn-et-Garonne, sur son portail à l'adresse suivante :

<https://mediatheque.tarnetgaronne.fr/>

Depuis 2019, on note une progression constante de l'utilisation de ces ressources numériques, mises gratuitement à la

disposition de toute bibliothèque du département qui en fait la demande. Le nombre d'adhérents s'est accru de 275 % en 5 ans (413 inscrits en 2019, 1550 en 2024).

La Médiathèque poursuit la programmation de deux manifestations culturelles, dans une logique d'action culturelle de proximité :

- Le **Média'Tour**, manifestation qui consiste à inviter et à faire circuler des groupes de musique de la scène locale dans les médiathèques du département, s'est tenu entre le 4 et 11 juin avec le groupe Enagua (chansons traditionnelles ibériques). Six concerts ont réuni 373 spectateurs.
- Le **Mois du Film Documentaire**, manifestation nationale consistant à faire découvrir le film documentaire de création, a réuni 342 collégiens de 5^{ème} et de 3^{ème} lors de projections-débats programmées dans 3 collèges du département.

Dans le cadre du **dispositif « Premières Pages »**, grand programme de développement de la lecture pour les plus jeunes de 0 à 3 ans, auquel la Médiathèque participe depuis 2023, une journée d'étude s'est tenue à l'espace Bourdette de Montbeton le 19 mars 2024. Une centaine de professionnels de la petite enfance et des bibliothèques ont pu s'informer et échanger autour de la thématique « *La lecture aux tout-petits : pourquoi, comment ?* ».

De plus, des **formations en direction du personnel de la petite enfance et des bibliothécaires** ont accueilli 48 personnes.

Par ailleurs, **10 spectacles programmés** dans 10 bibliothèques partenaires ont accueilli 230 enfants et 161 parents.

Enfin, en décembre 2024, le Département a attribué quelques **2 160 chèques-lire** (d'une valeur de 8 €) aux familles de nouveau-nés. Cette aide à l'acquisition d'un album vise à sensibiliser

les familles, notamment les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture, dès le plus jeune âge.

Chiffres clés de 2024 :

- 7 réseaux intercommunaux de bibliothèques et 40 structures hors réseaux (21 bibliothèques ; 10 dépôts mairies et 9 écoles) sont desservies par la Médiathèque départementale soit par le médiabus soit par le biais des échanges sur le site de Montauban ;
- quelques 250 000 documents imprimés et audiovisuels à disposition des bibliothèques du réseau ;
- près de 17 000 € pour la formation des bibliothécaires et le défraiement des intervenants aux diverses journées professionnelles ;
- quelques 26 500 € pour l'action culturelle (manifestations culturelles et pédagogiques) ;
- 160 000 € de budget pour l'acquisition de livres, CD, DVD et périodiques ;
- 44 000 € consacrés à l'acquisition de ressources numériques.

Les Archives départementales : une mémoire tournée vers l'avenir

Compétence obligatoire du Département, les Archives départementales sont chargées de collecter, classer, conserver, communiquer et valoriser les archives. Mémoire du Département, elles assument également une mission de contrôle, de conseil et d'aide auprès des différents services dans la gestion de leurs documents courants.

L'année 2024 a été marquée par deux décisions importantes visant à apporter une réponse à la saturation imminente du dépôt : acquisition programmée pour 2025 de modulaires conformes aux normes de conservation des archives et qui seront équipés de 3 500 mètres linéaires de rayonnages ; recherche d'un foncier pour la réalisation d'un nouveau bâtiment

d'archives, d'une capacité de 22 000 mètres linéaires minimum, dans lequel pourront être réinstallés les rayonnages des modulaires.

Dans le contexte de saturation du bâtiment que connaît le service, les agents ont maintenu une présence active sur le terrain (intervention auprès de 46 services et collectivités) mais la collecte des archives publiques a été limitée, se concentrant sur les services de l'État concernés par des déménagements vers la nouvelle cité administrative Forestié : direction des services départementaux de l'éducation nationale (140 ml) et direction départementale des finances publiques (10 ml). Plusieurs communes ont également déposé leurs archives aux Archives départementales, parmi lesquelles Monclar-de-Quercy, dont le fonds, particulièrement volumineux (30 ml), couvre au moins quatre siècles. Cette commune a également versé les archives de l'ancienne justice de paix (un peu moins de 5 ml) retrouvées dans le grenier de la mairie.

Le travail sur les **archives numériques** s'est déployé dans trois directions : préparation des futurs versements des délibérations de l'assemblée du Département dans le système d'archivage électronique VITAM ; mise en place de groupes de travail sur la dématérialisation des dossiers des services sociaux ; élaboration ou mise à jour de protocoles portant sur la destruction anticipée de documents papier avec la MSA et la MDPH, qui ont mis en place depuis plusieurs années des chaînes de dématérialisation de volumes considérables de dossiers.

Du côté des **archives privées**, notons l'entrée aux Archives départementales d'archives de syndicats confrontés à des problématiques de déménagement (Unions départementales CFDT, CGT), la collecte ayant été accompagnée d'actions de sensibilisation des bureaux et adhérents à la conservation et à la valorisation des

archives (interventions, visites des Archives); et deux dons d'archives concernant des médecins, notamment Armand Rouanet (1868-1960) docteur en médecine et érudit moissagais.

Grâce au budget dédié aux **acquisitions extraordinaires**, des documents (correspondance, photographies, exemplaires d'un journal rarissime) sur des soldats tarn-et-garonnais de la Première Guerre mondiale ont été achetés à un couple de collectionneurs.

Du côté des **classements**, le projet de mise en place du moteur de recherche Bach a continué à mobiliser les équipes autour de la reprise des inventaires. Un gros travail d'indexation a été réalisé pour les listes de recensement numérisées de la commune de Montauban, qui seront désormais interrogeables par nom de rue. Par ailleurs, l'inventaire des archives sur la prévoyance sociale de 1815 à 1943 a été publié.

En termes de **conservation préventive**, si le dépoussiérage et le reconditionnement des documents ne peuvent être intégralement réalisés à leur entrée dans le dépôt, un très gros effort est néanmoins fourni par chaque équipe de collecte/classement pour pousser ce travail aussi loin que possible dès l'arrivée des versements (155 ml nettoyés en 2024). Par ailleurs, et de manière exceptionnelle, la petite salle de quarantaine des Archives départementales a été utilisée en faveur du service d'Aide sociale à l'enfance (ASE), dont les magasins d'archives en sous-sol ont connu un dégât des eaux qui a nécessité une opération de sauvetage sur une centaine de dossiers récents d'enfants placés de conservation définitive: tri, séchage, reconditionnement puis retour dans le service.

La **restauration curative** demeure un poste budgétaire important du service (45 000 € en 2024) géré dans le cadre d'un marché à bons de commandes. 38 registres

datant de l'Ancien Régime ou du XIX^e siècle ont été confiés à des prestataires.

Dans le secteur de la **numérisation**, les Archives départementales de Tarn-et-Garonne sont toujours impliquées dans le partenariat avec Occitanie Livre et Lecture et la Bibliothèque nationale de France pour la numérisation de la presse ancienne, avec quatre titres préparés en 2024 : *La Réforme*, *La Tribune*, *Le Républicain*, *Le Petit Montalbanais*, pour un peu plus de 31 500 vues.

Le règlement de la **salle de lecture** a fait l'objet d'une révision afin d'intégrer de nouvelles modalités de fonctionnement (ajout d'une levée supplémentaire de magasinage, révision des tarifs de reproduction). La fréquentation a légèrement diminué en 2024, compensée par une augmentation de plus de 10 % des demandes de recherches à distance.

En raison de la publication d'un « Guide des actions éducatives » par le Conseil départemental, l'offre du **service éducatif** des Archives a encore gagné en visibilité auprès des collègues. 1 121 élèves, venus de 9 collèges, 1 lycée et 4 écoles ont été accueillis pour des ateliers qui combinent une visite des archives et un travail sur documents d'archives concernant une problématique historique, géographique ou sociologique. Une dizaine de thématiques sont proposées, dont les plus sollicitées sont : "La Résistance", "Les cahiers de doléances de la Révolution", "Napoléon et la création du département", "Le commerce au Moyen Âge", "Le camp de Septfonds" et "La première Guerre Mondiale". S'ajoutent à ces ateliers conçus sur mesure pour des classes (collèges et lycées) travaillant sur des projets spécifiques.

Enfin, dans le domaine de l'**action culturelle**, il faut signaler l'énorme succès rencontré cette année par la manifestation des **Journées du Patrimoine**. Entre les conférences et entretiens sur le

développement des transports, l'exposition consacrée à l'histoire du rail en Tarn-et-Garonne, la petite balade dans le bus de collection de la ligne Montauban-Laguépie, les visites du dépôt, les ateliers ludiques de découverte des archives et les concerts, 565 personnes sont venues aux Archives départementales entre le samedi midi et le dimanche soir.

Les **causeries du vendredi**, créées en 2022 et désormais au rythme de 4 par an, font toujours salle comble (jauge de 50 personnes maximum). La variété des sujets abordés est incontestablement une des clés du succès.

2024, en chiffres :

- 244 mètres linéaires d'accroissement (archives publiques et privées),
- conservation : 72 891 € consacrés à la restauration et à l'achat de fournitures de conditionnement,
- salle de lecture : 344 lecteurs inscrits ; 8 274 consultations ; 1 444 séances de travail,
- 741 recherches historiques, administratives ou généalogiques par correspondance,
- numérisation : 31 660 fichiers réalisés dans l'année,
- service éducatif : 1 121 scolaires sensibilisés aux archives.

Le soutien financier et technique aux acteurs culturels

A travers son Schéma départemental pour la culture 2022-2028, le Département a affirmé sa volonté d'accompagner la vie culturelle du territoire, ses différents acteurs et partenaires phares. En lien avec les communes, les intercommunalités, les PETR, les compagnies professionnelles, et le tissu associatif culturel, le Département soutient la diversité des expressions culturelles et la création, prodigue des conseils en ingénierie culturelle et alloue des subventions.

En 2024, les acteurs culturels ont ainsi bénéficié d'un montant global de subventions de 1 555 723 €.

À noter le maintien de son partenariat fort avec l'**agence Tarn-et-Garonne Arts & Culture (TGAC)**, soutenue pour son fonctionnement et notamment le déploiement de sa saison culturelle, la Talveraie et des parcours en EAC dans le cadre de sa Scène d'intérêt national « Arts, enfance, jeunesse ») mais également la structuration des enseignements artistiques et l'accompagnement des pratiques amateurs.

L'accent a aussi été mis sur l'aide aux partenaires déployant des actions et projets en éducation artistique et culturelle en direction des élèves, ainsi qu'aux intercommunalités développant des projets de territoire en lien avec le tissu associatif.

Les structures muséales ont également reçu le soutien du Département de même que les festivals et les initiatives culturelles plus modestes dans les milieux ruraux.

Le dispositif de « l'Étonnant été » est une aide à la diffusion pour les organisateurs d'événements (intercommunalités, communes et associations) programmant un artiste inscrit au catalogue de spectacles « Étonnant été » de l'année en cours.

Ces subventions reposent sur la prise en charge d'une partie des dépenses artistiques et techniques liées au spectacle programmé durant l'été.

En 2024, 32 organisateurs soit 14 communes et 18 associations ont programmé des manifestations, pour un montant total de 29 888 € versés par le Département.

2024 en chiffres :

- 430 000 € pour TGAC ;

- 272 200 € pour l'organisation de festivals ;
- 395 000 € pour des projets structurants de territoire et en EAC en direction des scolaires, pour l'inventaire du patrimoine ;
- 55 000 € pour les structures muséales ;
- 79 000 € pour l'aide à la création et la présence artistique ;
- 281 975 € au profit d'initiatives portées par les associations et les collectivités ;
- 12 660 € au soutien des projets à destination des publics cibles des politiques sociales départementales : jeunes, publics empêchés et éloignés, personne en situation de handicap ;
- 310 acteurs culturels soutenus.

Restauration du patrimoine

Le Département accompagne financièrement les communes et les établissements publics de coopération intercommunale en matière de restauration de leur patrimoine tels que : les monuments historiques classés et inscrits, les objets mobiliers classés et inscrits, le patrimoine architectural et culturel non protégé (pigeonniers, lavoirs, petits bâtiments...).

Le taux de subvention applicable varie en fonction du statut de l'objet des restaurations et de la politique qui s'y réfère. Pour les monuments historiques classés, le taux de subvention départemental est indexé sur celui de l'État et peut donc varier. En revanche pour les autres politiques, le taux est fixe.

En 2024, le Département a alloué un montant total de 398 377 € pour des dossiers isolés et 264 149 € dans le cadre de contrats d'équipement ; soit un total pour la restauration du patrimoine Tarn-et-Garonnais de **662 526 €**.

Tarn-et-Garonne Régie Spectacles

Le service **Tarn-et-Garonne Régie Spectacles**, composé de trois techniciens spécialisés en lumière et son, propose ses interventions avec **prêt de matériel** de

scène aux communes et associations socioculturelles du département, organisatrices de manifestations, qui bénéficient ainsi de prestations de qualité professionnelle.

Durant l'année 2024, ce service a effectué **90 prestations** (contre 89 en 2023) entre janvier et décembre, parmi lesquelles :

- des participations aux soirées du festival « Alors Raconte » ;
- des journées consacrées aux événements de la Lyre de Castelsarrasin ;
- des prestations pour la Communauté de Communes Quercy Caussadais et la Communauté de Communes des 2 Rives ;
- des interventions techniques pour des projets de comédie musicale et/ou chorales dans les collèges Pierre Darasse de Caussade, Jean de Prades de Castelsarrasin et Pays de Serre de Lauzerte, Jean Rostand de Valence d'Agen.

Coordonner les enseignements artistiques

Le **SDEEA** (Schéma Départemental des Enseignements et de l'Education Artistiques) vise à :

- lutter contre les inégalités territoriales, pour un enseignement de qualité sur l'ensemble du territoire ;
- lutter contre les freins d'accès à la culture, pour une pratique artistique proposée au plus grand nombre ;
- favoriser l'innovation pédagogique.

En 2024, le soutien aux écoles de musique et au Conservatoire représente un montant de **209 170 €** ; le soutien aux chorales représente un montant de **3 300 €**.

La langue et la culture occitanes

L'action départementale en faveur de la langue et de la culture occitanes se décline en deux axes principaux.

Premièrement, **la valorisation du fonds documentaire issu des opérations**

« **Al Canton** » rassemblant des témoignages écrits et oraux du passé sur les territoires des anciens cantons du département. En 2024, cela a pris la forme de conférences thématiques ou encore de projections publiques d'extraits de DVD, grâce au concours d'associations locales investies dans la promotion de la langue et la culture occitanes.

L'enseignement bilingue, l'initiation et la sensibilisation à la langue et à la culture occitanes constituent le deuxième volet pour lequel le Département s'engage en allouant un financement global à hauteur de 81 500 € en 2024 ; soit 4 209 élèves du primaire et 864 collégiens touchés au-travers des actions de sept principaux acteurs culturels dédiés à l'occitan.

Le dispositif « Collège au cinéma »

« Collège au cinéma » est un dispositif qui propose aux collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème} de découvrir chaque trimestre une œuvre cinématographique lors de projections organisées spécialement à leur intention, dans les salles de cinéma de proximité.

Le travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels du dispositif participe à la construction de bases d'une culture cinématographique et de favoriser l'éducation à l'image des collégiens.

Pour 5 classes dans chacun des 18 collèges publics, le Conseil départemental prend en charge les coûts de déplacements vers les cinémas ainsi que les billets d'entrée.

Pour l'année scolaire 2023-2024, **14 collèges publics** ont participé au dispositif « Collège au cinéma », le Département est intervenu pour un montant global de 17 674 €.

Le GIP « Cafés Cultures »

Le Département participe au GIP « Cafés Cultures » qui est un fonds d'aide aux cafés, bars et restaurants qui salarient des artistes et des techniciens du spectacle et qui favorisent par là-même, les pratiques culturelles et développent l'attractivité du territoire.

En 2024, la participation départementale a permis la programmation de **15 spectacles** et **47 cachets dans 6 établissements du territoire**.

L'Espace des Augustins

L'Espace des Augustins propose une programmation riche et variée à destination du jeune public et du tout public qui connaît une augmentation de la fréquentation depuis la fin de la crise sanitaire.

L'Espace des Augustins est devenu un lieu notable de la vie culturelle départementale quant à l'importance, la qualité et l'originalité de sa programmation qui s'est ouverte davantage au public « famille », rencontrant un vif succès.

Programmation des Augustins en 2024

(hors interventions des partenaires) :

- Exposition « Moyen Age entre Tarn et Garonne »,
- Exposition « Odile Cariteau, le jardin paradis »,
- Spectacles: Ana Perez, David Enhco, Poyo Rojo....

Quelques chiffres en 2024 :

- Budget : 88 000 € de contrats-cession
- Nombre de spectateurs 2023-2024 : 10 027 (tous programmeurs confondus)
- Recettes : 13 000 €

L'Abbaye de Belleperche

Ancien monastère du Moyen Âge, l'abbaye de Belleperche est ouverte à la visite et abrite le Musée des arts de la table. L'abbaye de Belleperche, fondée au XIIe

siècle, comptait parmi les plus riches abbayes cisterciennes du Midi.

En 2024, la fréquentation du site est en légère hausse avec 19 978 personnes accueillies contre 18 877 en 2023.

Le service des publics de l'abbaye de Belleperche a notamment reçu 6 029 personnes, soit plus + 12,6 % en comparaison avec 2023 qui était déjà une année en progression. Cela représente 301 visites, ateliers ou activités menées par un médiateur culturel. Le nombre total d'élèves accueillis est de 5 181, soit + 16 % par rapport à 2023.

Les groupes d'adultes, souvent des autocaristes, ont été reçus lors de 74 médiations pour 1 499 personnes. Ce public a retrouvé lui aussi le chemin des visites et sorties culturelles comme l'attestent les chiffres et la progression de + 85% par rapport à l'année 2022.

Une attention particulière est par ailleurs accordée aux groupes de personnes en situation de handicap ou de fragilité sociale avec des visites et/ou ateliers adaptés dans le détail à chacun de ces publics. L'abbaye a ainsi accueilli en 2024 448 personnes lors de 30 médiations.

En 2024, au total **19 978 personnes sont venues à l'abbaye** et 5 623 personnes ont participé aux Médiévales.

Les animations 2024 :

31 manifestations gratuites et éclectiques entre avril et décembre, pour près de 9 500 participants.

- Radium Mania, 45 personnes
- L'ombre des choses, spectacle jeune public, 224 personnes lors de 3 représentations
- Nuit de l'abbaye, Histoires d'amours, 170 personnes
- Cygn etc, ballet, 68 personnes

- Journées Européennes de l'archéologie, 395 personnes
- La Super école des héros, soirées interactives, 247 personnes
- Journées occitanes, rencontres scolaires (971 élèves de 26 établissements)
- Apportez votre chaise, festival, 616 personnes
- Pique-nique concert avec Roulotte de Printemps et les Accordés Swing, 602 personnes
- Les Médiévales, Chevaliers ? Princesses !, 5 623 personnes
- Musiciens à la Chambre du Roi, 240 personnes lors de deux concerts
- Au pays des Laminaks, 61 personnes
- Trois conférences-dégustation avec Les Causeries Culinaires
- 16 activités à destination des familles proposées pendant les vacances scolaires (ateliers, jeu de rôle, chasses au trésor, etc.).

Développer les pratiques du sport

L'aide départementale aux projets sportifs structurants

Le Département intervient pour la réalisation, l'extension d'équipements sportifs, terrains multi-sports, gymnases, parcours sportifs, city-park, skate-park, terrain de tennis, boulodromes, circuits VTT...

A ce titre, 22 projets communaux ont été subventionnés pour un montant global de 719 522 € (création de plateau multi-sports, travaux de mise aux normes de l'éclairage de plateau sportif, rénovation de terrain de tennis, aménagement de boulodrome, aménagement de city-park, création de parcours sportif et de santé...) et 9 projets associatifs pour un montant global de 38 003 € en 2024.

Au total, **31 projets communaux et associatifs d'investissement** ont été subventionnés pour un montant de **757 525 €**.

Le soutien au sport performance

Le Département subventionne les clubs et les sportifs de haut niveau dans le cadre du « sport performance ». Ainsi, **25 associations de haut niveau pour un montant de 727 508 € et 41 sportifs individuels ou équipes ont été soutenus pour leur participation à des championnats régionaux, nationaux ou internationaux pour un montant de 57 250 €.**

Au total, le Département a subventionné **66 associations pour un montant de 784 758 €.**

Le sport, vecteur de cohésion sociale et d'éducation

52 comités départementaux et clubs uniques, toutes disciplines confondues, ont été subventionnés pour leur fonctionnement en 2024, pour un montant de **291 678 €.**

75 945 € ont bénéficié à 11 associations avec des projets sportifs à destination des jeunes intégrant ceux de l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que pour l'achat de matériel sportif représentant 66 projets.

Le sport, organisation d'évènements et de promotion de notre territoire

Par ailleurs, 89 associations ont été subventionnées pour **l'organisation de manifestations sportives**, soit un budget global de **116 394 €.**

Le Conseil départemental a financé des tenues sportives pour 51 associations ayant formulé une demande (shorts et maillots) pour un budget de **35 822 €** (football, rugby, badminton, course à pied, basket-ball, cyclisme, parapente, tennis de table, pétanque et les activités de pleine nature).

Le sport solidarité

Le Département s'implique également auprès **des publics prioritaires par la mise à disposition d'une éducatrice sportive spécialisée dans 8 établissements à raison de 30 heures par semaine :**

- Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) Le Pech Blanc à Lamothe Capdeville,
- ESAT Les Rives de la Garonne à Castelmayran,
- Foyer occupationnel de Pousiniès à Saint-Etienne-de-Tulmont,
- Foyer occupationnel du Barradis à Lavit,
- Foyer d'accueil médicalisé de Bordeneuve à Saint-Etienne-de-Tulmont,
- Foyer d'accueil médicalisé Las Canneles à Valence d'Agen,
- Foyer d'accueil médicalisé Les 4 Vents à Lavit,
- Maison d'accueil spécialisée Les Capucines à Nègrepelisse,
- l'ESAT-Ageris 82 à Castelsarrasin.

Soutenir le sport en milieu scolaire

En 2024, l'aide du Département pour développer la pratique sportive en milieu scolaire représente des financements de projets pour un montant de 661 208 €, à destination des collèges, communes et associations.

L'investissement dans le domaine des équipements sportifs, indispensables à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les 18 collèges publics du département s'est porté sur l'achat d'équipements, avec la dotation de gros matériel sportif pour l'ensemble des collèges, la réparation éventuelle de certains ou encore les contrôles de sécurité et la maintenance nécessaires, pour un montant global de l'ordre de 56 500 € sur l'exercice 2024 : paniers de basket, buts de handball ; tables de tennis de table ; agrès de gymnastique ; matériel d'athlétisme et petits matériels sportifs, matériel pour l'escalade, filets de buts, ballons, raquettes...

Le Département contribue au financement du fonctionnement des gymnases départementaux et communaux pour la pratique de l'EPS des collégiens pour un montant de 423 159 € versé aux communes en 2024. Il perçoit également des recettes des communes pour un montant de 86 012 € en 2024.

Le Conseil départemental a soutenu l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) à hauteur de 70 510 € pour leur fonctionnement et les actions engagées sur le département avec notamment le Cross des collèges réalisé pour la première fois sur la base de loisirs, ainsi que les associations sportives des collèges pour le championnat de France des collèges, à hauteur de 6 000 €.

La politique du « Savoir-Nager » a permis, durant l'année scolaire 2023-2024 à 2 850 élèves de 95 classes de 6^{ème} du département de profiter de ce dispositif et de participer aux cycles de natation. Les frais d'entrée aux structures aquatiques et le transport sont intégralement pris en charge pour un montant de 53 309 € en 2024.

Durant l'année scolaire 2023-2024, les collèges du département ont bénéficié d'une intervention du Conseil départemental pour les projets partenariaux :

- le financement pour la réalisation de **32 projets sportifs** en direction des élèves des collèges publics de la 6^{ème} à la 3^{ème} à hauteur de **42 930 €** dans les domaines de la course d'orientation, la danse, les activités physiques de pleine nature, la gymnastique, la pétanque, la musculation, le judo, le cross, l'aviron, le rugby, l'équitation et le roller ;

- la **rémunération des heures d'interventions des associations**, pour un

montant de **8 800 €** au bénéfice de cinq classes sportives et d'une section sportive.

- **la mise à disposition d'un éducateur sportif du Département** au bénéfice du Collège Olympe de Gouges de Montauban pour l'entraînement de la section sportive de rugby.

La Base de loisirs du Tarn et de la Garonne

La Base de loisirs, reconnue site Natura 2000 selon la directive « Habitats et Oiseaux » attire un large public. Elle est au cœur de la « **station verte** », label national obtenu par la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave, dont la base de loisirs est le principal atout pour obtenir ce label.

Support éducatif, sportif, culturel et social du département, la base de loisirs propose de nombreux séjours, activités sportives et nature pour les groupes tout au long de l'année, les particuliers pendant l'été.

De nombreux travaux portant sur l'amélioration et la sécurité du site ont été réalisés sur la base en 2024 :

Remise en état et entretien du site :

- réfection de la salle d'eau de deux chalets ;
- remplacement d'un automate de la borne d'entrée sur l'aire de camping-car ;
- acquisition de matériels spécifiques pour l'entretien du terrain de sport refait à neuf en 2024 ;
- changement des automatismes du réseau chauffage de l'hébergement ; travaux de remise en état ;
- remplacement des liseuses des hébergements en LED ; travaux de remise en état.

Développer l'offre estivale :

- mise en place de compteurs de passage à l'entrée du site afin de quantifier la fréquentation de la base de loisirs ;

- acquisition d'une tente aménagée toute équipée pour 5 personnes au camping individuel pour répondre à une demande récurrente des campeurs.

Amélioration de l'accueil des groupes :

- pose de terrasses bois au niveau des tentes du camping groupe ;
- changement des toiles de tentes du camping groupe afin d'améliorer l'accueil des groupes ;
- installation de la climatisation en salle de classe pour répondre à la demande récurrente des groupes estivaux accueillis sur la base de loisirs.

Sécurisation du site :

- installation du contrôle d'accès des bâtiments par badges et codes ;
- installation d'une barrière automatique à l'entrée du site ;
- mise en place de deux caméras devant les bureaux administratifs.

Acquisition de matériels sportifs et d'animation :

- achat de dix vélos pour adultes pour assurer le renouvellement de la flotte de vélos ;
- équipements pour la découverte du handisport ;
- jeux et matériel pour les journées du goût dans le cadre des classes découvertes.

L'accueil du tout public :

Ouverte toute l'année en accès libre et gratuit, de nombreux promeneurs/cyclistes/joggeurs profitent des sentiers longeant le plan d'eau. Les compteurs installés à l'entrée du site nous permettent de quantifier le nombre de personnes fréquentant le site. En 2024, **75 820 personnes** ont profité de la beauté naturelle du site.

La base de loisirs est également fréquentée par des pêcheurs profitant des ressources du plan d'eau, notamment suite à

l'obtention du « **label pêche en famille** » obtenu par la base de loisirs.

La base de loisirs accueille un public diversifié :

- des classes découvertes, pour des séjours de pratique sportive autour de l'eau, la nature (ornithologie, insectes aquatiques, lecture de paysages ...) ;
- des centres de loisirs et groupes divers tels que les groupes sportifs qui viennent profiter du cadre naturel, de la structure d'hébergement et d'accueil ainsi que de la restauration ;
- des groupes à caractère social et éducatif comme les instituts spécialisés.

La base de loisirs, classée « **Zone Natura 2000** », attire un large public scolaire sur le thème de l'environnement et répond à une demande croissante de séjours à vocation nature.

Le **camping** individuel d'une capacité de 42 emplacements, a ouvert du 15 juin au 15 septembre. L'aire de camping-car aménagée en gestion libre est restée ouverte toute l'année. Cette aire a connu toujours un franc succès en 2024. **Le camping est labellisé « hébergement pêche »**. En 2024, **5 058 nuitées** ont été comptabilisées sur le camping et l'aire de camping-car.

Pour la deuxième année, **des soirées estivales ont été proposées tous les jeudis soir** : feu d'artifice tiré sur le confluent, soirée musicale, soirée bandas, soirée astronomie, soirée magie.

La **location du matériel nautique** a ouvert en juillet et août, la fréquentation est en augmentation avec 561 embarcations louées (390 en 2023).

La Base de loisirs a maintenu des **cours collectifs d'apprentissage de la natation dans les bassins provisoires installés en 2023**.

236 cours ont été pratiqués dont 67 séances financées par le Comité Départemental Olympique et Sportif 82, dans le cadre du plan « j'apprends à nager » lancé par le Ministère des Sports. À cet effet, la convention entre le Département et le CDOS 82 a été reconduite.

L'accueil de groupes :

Un total de **15 536 personnes** (+ **34 % par rapport à 2023**) faisant partie de groupes scolaires, sportifs, centres aérés ou associatifs ont profité des services de la Base de loisirs : hébergement en chalets, ou bâtiment hébergement ou tentes collectives, restauration ou activités encadrées tout au long de l'année (en 2022, 10 164 personnes). Cela représente plus de 7 300 pensions complètes et plus de 15 000 repas confectionnés en une année.

Concernant **l'accueil des scolaires**, par activité proposée par la base de loisirs, **8 656 enfants** ont été encadrés avec des activités phares tels que la course d'orientation (1 085 enfants), les activités handisport (396 enfants), le canoë (890 enfants), l'ornithologie (871 enfants) et le tir à l'arc (735 enfants) pour les scolaires.

Les activités des **journées d'intégration pour les collégiens** en septembre (**1 250 élèves accueillis**) et les **journées du goût** en octobre et novembre destinées aux élèves de maternelle (**350 écoliers**), les **tests de natation (699 enfants)** et le **savoir nager (863 enfants)** sont les principales activités qui ont été proposées par la base de loisirs.

Trois nouveautés en 2024 :

- l'organisation de classes découvertes sur le thème du handisport et des mini-olympiades ;
- de nouvelles activités sont déployées telles que la sarbacane et le biathlon qui viennent compléter la thématique « tir et adresse » ;
- l'organisation de deux colonies.

Pour la première fois, la Base de loisirs a organisé une **colonie sur le thème de la danse avec apprentissage du break-dance**, discipline aux Jeux Olympiques 2024, de la danse de salon et danse contemporaine. **21 enfants**, dont **11 enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance**, ont bénéficié de ce dispositif.

Pour la deuxième année consécutive, **trois séjours pour les enfants âgés de 6 à 14 ans** ont été organisés du 19 au 23 août 2024, avec pour thématique, la **découverte de certaines disciplines olympiques**. **27 enfants ont été accueillis**, dont **15 enfants issus de l'Aide Sociale à l'Enfance**.

Les activités sportives et culturelles qui ont été proposées ont suscité l'adhésion des enfants et adolescents : canoë, paddle, golf, équitation, initiation rugby, vélo et l'apprentissage du vivre-ensemble.

Ces colonies ont donné une grande satisfaction aux enfants et aux familles.

Concernant **l'accueil des groupes sportifs**, on observe une augmentation de 15 % depuis deux ans. Les **nouveaux équipements structurants** proposés, tels que le **terrain de sport refait à neuf, la salle de musculation, les repas adaptés aux sportifs** favorisent la qualité des stages.

Une plus grande communication sur les médias numériques et presse, mailing et le « bouche à oreille » ont permis d'attirer de nouveaux clubs sportifs et d'en fidéliser.

Les évènements marquants de 2024 :

Labellisée Centre de Préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques pour l'aviron, para-aviron, canoë et para-canoë, la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne, a accueilli le **1^{er} stage international marathon de para-canoë avec des athlètes français et espagnols** du 16 au 21

avril. Ces athlètes de haut niveau en provenance de toute la France et d'Espagne (Minorque, Séville, Bilbao notamment) se sont entraînés pour les championnats du Monde qui ont eu lieu en Croatie en septembre 2024 après les Jeux Olympiques et Paralympiques. Ce stage a été organisé en collaboration avec la Fédération Française de canoë-kayak, la Fédération Internationale de para-canoë ainsi que le club 3 Rivières Pagaies. Le stage s'est terminé avec la compétition du sélectif national canoë marathon qui a eu lieu les 20 et 21 avril. Les meilleurs ont été sélectionnés en équipe de France.

En lien avec l'UNSS, et pour la deuxième fois, le **Cross Départemental de l'avenir** réunissant l'ensemble des collèves et des lycées du département, a eu lieu à la base de loisirs le 20 novembre. Au cours de cette journée **un forum de l'orientation**, en lien avec les métiers du sport, corps et santé, a été proposé. Cet événement fut une première nationale et **une réussite avec 2 000 élèves et 200 exposants.**

Faire des jeux olympiques, les jeux de tous les territoires : label « Terre de jeux 2024 »

Dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 » obtenu par le Département, plusieurs projets et actions ont été menés, en direction de la jeunesse et du mouvement sportif associatif, afin de promouvoir la pratique sportive et « l'idée et les valeurs Olympiques ».

L'engagement du Département, à ce titre, a eu pour ambition de faire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, une fête universelle.

L'engagement du Département en 15 points :

1 – les **Chèques Sports Collégiens** : à la rentrée scolaire 2023-2024, chaque élève de 6^{ème} a reçu un chèque d'une valeur de 30 €.

Ce chèque sert à couvrir une partie des frais d'adhésion au club sportif de leur choix. Cette action soutient autant le mouvement sportif pour favoriser le développement des licenciés que les familles avec une aide à la licence. **En 2024, 916 collégiens ont profité de ce dispositif et 117 associations sportives ont conventionné avec le Département.**

2 – Les **colonies de la Base de loisirs** : du 12 au 16 février 2024, **25 enfants (dont 8 dépendants de l'ASE)** âgés de 8 à 14 ans, se sont initiés au break-dance, nouvelle discipline olympique. Du 19 au 24 août, les colonies estivales ont pris une coloration olympique avec la pratique d'activités sportives et manuelles en rapport avec les Jeux Olympiques. Ainsi, **27 enfants (dont 16 dépendants de l'ASE)**, âges de 6 à 14 ans, ont pu s'initier à l'équitation, le tir à l'arc, ou bien encore le canoë-kayak.

3 – **Sensibilisation des collégiens au sport paralympique** : le Comité Départemental Handisport a sollicité le Conseil départemental pour proposer des **interventions sportives dans les collèges demandeurs** durant l'année 2024. Ainsi, trois agents du Conseil départemental ont assisté le comité dans la mission de faire découvrir aux élèves les sports paralympiques. 11 collèges (Lauzerte, Grisolles, Valence d'Agen, Labastide Saint Pierre, Lafrançaise, Moissac, Verdun sur Garonne, Ingres Montauban, Jean Jaurès Montauban, Nègrepelisse, Montech) ont fait découvrir à une centaine de jeunes de tous niveaux par session des sports paralympiques comme le basket fauteuil, la boccia, le rugby fauteuil, le torball ou bien la sarbacane. **Plus de 1 100 collégiens ont participé à cette action.**

4 - **Sensibilisation des collégiens aux valeurs olympiques et paralympiques** : la « Tournée des Drapeaux », dispositif officiel de « Paris 2024 » a fait une halte, le 27 mars 2024, dans le département de Tarn-et-Garonne. Le cortège officiel des drapeaux olympiques et paralympiques ont

été accueillis au Conseil départemental du Tarn-et-Garonne. Monsieur Thierry Rey, champion olympique de judo, a rencontré et échangé avec les collégiens du collège Jean Jaurès, Olympe de Gouges et Azaña de Montauban autour des Jeux Olympiques et de leurs valeurs. Par la suite, il a pu animer un atelier autour de ces thématiques lors de la rencontre UNSS départementale d'athlétisme au complexe sportif Jacques Chirac de Montauban regroupant les collégiens de tous les collèges. **300 collégiens** ont été sensibilisés à l'Olympisme durant cette journée.

5 - La « Semaine Olympique et Paralympique » dispositif officiel de « Paris 2024 » s'est déroulée du **1^{er} au 5 avril 2024 au sein du Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne**. Cette semaine sportive s'est construite en partenariat avec les comités sportifs départementaux, le CDOS et le SDJES. Placée sous le thème de la « célébration », elle a permis à environ 300 étudiants du Centre Universitaire de se dépasser dans la pratique de sports olympiques et paralympiques comme le tennis, le biathlon fauteuil, le handball, la sarbacane, le tennis de table. Des publics extérieurs issus de la section rugby du collège Olympe de Gouges de Montauban, du centre Bellissen, et de l'ASE se sont invités à la fête pour permettre un mélange générationnel avec les étudiants. A la fin de la semaine, une remise de récompenses a eu lieu pour les étudiants les plus performants.

6 - Intervention sur une compétition trail départementale UNSS le 3 avril 2024 : un agent du service des sports du Conseil départemental est intervenu lors du trail pour animer un atelier « quizz » Olympique et ainsi sensibiliser une centaine de collégiens présents, aux valeurs des Jeux Olympiques et Paralympiques.

7 - L'itinéraire des champions : les championnats de France Para-Judo, organisés au Palais des Sports Jacques Chirac de Montauban, ont été l'occasion de

présenter « l'itinéraire des champions », et ainsi permettre aux **500 collégiens présents le 5 avril 2024 de rencontrer des judokas de haut niveau et de s'initier à cette discipline**. Le Conseil départemental a été partenaire de l'UNSS et du comité départemental pour cette initiative.

8 - Le Relais de la Flamme des collégiens, dispositif co-organisé par l'UNSS et le Département s'est déroulé le 12 juin 2024. Il consistait en l'organisation d'un Relais de la Flamme par les collégiens sur le département. Ainsi, tous les collèges ont été conviés et se sont relayés en Run and Bike sur le Canal des Deux Mers, afin d'emmener des fac-similes de torches olympiques depuis Valence d'Agen et Grisolles, jusqu'à Montech et au Conseil départemental pour destination finale. **Plus de 200 collégiens participants** ont pu savourer une arrivée festive avec des drapeaux de tous les pays autour des officiels présents.

9 - La « Journée Olympique » dispositif officiel de « Paris 2024 » du **23 juin 2024** a permis au tout public, de s'exercer à divers sports olympiques et paralympiques au complexe sportif Jacques Chirac de Montauban. Cet événement a été réalisé en collaboration avec le CDOS, le SDJES, et la ville de Montauban. **Le seuil de 2 024 participants fixé a été largement dépassé.**

10 - Les « Jeux de la Base », dispositif de découverte des sports olympiques et paralympiques destiné aux collégiens de la 6^{ème} à la 4^{ème} ont été organisés sur la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne, en partenariat avec le CDOS, les Comités sportifs départementaux concernés et le Mouvement Sportif Scolaire UNSS. Ces Jeux de la Base proposés aux collèges tarn-et-garonnais volontaires, du 24 au 28 juin 2024, ont permis, d'une part, aux élèves de découvrir sous forme ludique des activités sportives olympiques et paralympiques et, d'autre part, de promouvoir l'action départementale en faveur du développement de la pratique sportive

auprès du plus grand nombre, des jeunes en particulier. Les collèges de Nègrepelisse, Jean Jaurès Montauban, Caussade, Beaumont de Lomagne, et Verdun sur Garonne ont emmené chacun une soixantaine d'élèves à la Base de loisirs par jour, soit **300 élèves au total**.

11 - La Fête départementale des sports vise à promouvoir le mouvement sportif et les bénévoles. Organisée le 3 juillet 2024, elle a été placée sous le thème des Jeux Olympiques et Paralympiques, dont le palmarès a mis en lumière des sportifs et dirigeants en lien avec les valeurs Olympiques et Paralympiques. 52 personnes (sportifs ou bénévoles) ont ainsi été récompensées devant 1 200 personnes en public qui ont assisté à cette soirée de remise de récompenses.

12 – Le voyage aux Jeux Paralympiques de 2024 des collégiens licenciés UNSS, offert par le Département : les collégiens lauréats du challenge UNSS « L'important c'est de participer ! », challenge proposé en début d'année scolaire 2023-2024 par le directeur de l'UNSS Monsieur Cédric BODIN, ont été récompensés par le Conseil départemental pour leur investissement et leur performance en sport scolaire UNSS tout au long de l'année.

Aussi, le Conseil départemental a eu le plaisir d'organiser et de convier **57 collégiens des collèges méritants au challenge UNSS à un voyage à Paris les 7 et 8 septembre 2024 afin d'assister à la finale féminine médaille d'or de basket-fauteuil.** Les collèges sélectionnés ont été les 5 premiers lauréats du challenge sur les 42 associations sportives adhérentes à l'UNSS : Pierre Darasse à Caussade, Albert Camus à Villemur-sur-Tarn, François Mitterrand à Moissac, Antonin Perbosc à Lafrançaise, Jean Honoré Fragonnard à Nègrepelisse. Les 57 collégiens et leurs professeurs accompagnants ont profité d'un voyage à Paris pour visiter les lieux historiques de la capitale au moyen d'une croisière en bateau-mouche. Ce voyage

sportif a ainsi été complété d'une dimension éducative.

13 - Les journées d'intégration des 6^{ème} à la Base de loisirs autour de la découverte d'activités sportives olympiques, se sont déroulées durant les mois de septembre et d'octobre 2024. Ce projet est financé par le Conseil départemental sur la base de 11 € par élève au titre des animations proposées et d'une prise en charge du coût des transports selon la politique éducative. **1 000 élèves ont participé à ces journées.**

14 - Le Cross départemental UNSS 2024 a été organisé le 20 novembre 2024 sur la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne. **2 500 personnes dont 2 000 collégiens et lycéens étaient présents sur site.** Comme l'année passée, le cross fut festif avec un concert de musique des lycéens, compétitif (championnat départemental) et ludique avec le défilé olympique (cross non compétitif où le but est de parcourir 2 024 mètres « clin d'œil aux Jeux Olympiques 2024 » chacun à son rythme). Le cross a été l'occasion de s'informer sur l'orientation avec le **1^{er} forum de France concernant l'orientation des métiers du sport, du corps et de la santé.** Ce forum a eu pour objectif de capter le maximum d'élèves du plus au moins sportif afin que ceux-ci découvrent des métiers pour leur orientation future. **200 exposants ont présenté leur activité professionnelle.**

15 – Des activités liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques et au label « Terre de Jeux 2024 » ont été proposées sur la base de loisirs pour les classes de découverte sur le thème du **handisport, des mini-olympiades et la proposition de la discipline biathlon** (sport olympique).



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**ACCOMPAGNER UNE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE EXIGEANTE**

SOUTENIR LES AGRICULTEURS ET LES FILIÈRES AGRICOLES

Le cadre d'intervention des départements en matière agricole a fortement évolué avec la loi portant Nouvelle Organisation des Territoires de la République (NOTRe).

Les politiques d'intervention définies par le Conseil départemental lui permettent de continuer à jouer un rôle de proximité et de soutien auprès des professionnels agricoles et de leurs partenaires, en matière :

- d'aménagement foncier, qui demeure une compétence obligatoire,
- de sécurité sanitaire tant en prévention des risques qu'en gestion de crises,
- de solidarité territoriale,
- de cofinancements, par convention et en complément avec la Région.

Dans ce cadre, le Département a conservé son rôle de soutien **au service des agriculteurs et des filières locales** qui jouent un rôle déterminant dans l'économie du département, et en font **le premier producteur national de fruits frais**.

Favoriser la production locale et les circuits-courts

Adopté en 2017, le projet départemental « Bien manger en Tarn-et-Garonne » a pour objectif, d'une part, de valoriser la production alimentaire locale en développant l'approvisionnement de proximité et, d'autre part, d'améliorer la qualité des repas distribués en restauration collective (cf. la partie relative aux collèges).

La valorisation de la production locale s'exerce au travers de différentes actions :

- favoriser l'achat local en adaptant l'achat public (critères techniques, définition de lots, etc.),
- promouvoir les produits lors de manifestations et salons, par le biais des restaurateurs, développer l'agrotourisme et l'œnotourisme,
- garantir la qualité des productions tarn-et-garonnaises en soutenant les pratiques

agroécologiques et en gérant au mieux la ressource en eau,

- s'investir auprès des associations caritatives du département dans un projet de centre de regroupement des dons de denrées alimentaires et de légumerie.

En 2024, les principaux axes d'intervention ont été les suivants :

- **poursuite de la valorisation du logiciel easylis** installé dans les collèges, puis déployé au restaurant universitaire et à la base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave,

- **animation en faveur d'une alimentation de qualité** avec des produits, dans la mesure du possible, non transformés, de saison, en circuit court,

- **approvisionnement** du restaurant universitaire et de la base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave **en produits respectant les exigences de la loi Egalim et le recours à des produits locaux** avec l'appui du service de la commande publique.

Une augmentation de l'approvisionnement local est constatée puisqu'il représente 34 % en 2024 contre 20 % en 2022. La part de produits bio est passée d'environ 5 % en 2022 à 20 % en 2024 et la part de produits labellisés s'élève à 47 %.

Depuis 2024, **12 centimes par repas sont octroyés aux établissements qui justifient de 30 % d'achat local** (10 centimes pour 20 %, d'achat local minimum). Le contenu de la convention entre le Département et les établissements a évolué pour clarifier les attentes en matière de circuit court et de respect de la loi Egalim.

La diététicienne du laboratoire vétérinaire intervient auprès des collèges pour travailler sur l'éducation au goût, les parcours végétariens, l'équilibre alimentaire etc. Le **plan de maîtrise sanitaire a constitué une priorité en 2024**, il sera finalisé dans chacun des collèges en 2025.

Une démarche est aussi engagée avec l'appui du Syndicat Départemental des Déchets sur **le gaspillage, le tri et le traitement des biodéchets au niveau des collèges**.

Aménagement foncier agricole

Les **échanges amiables de parcelles agricoles** améliorent la structure foncière des exploitations sur la base du volontariat et ce, pour un coût raisonnable. Seuls sont pris en compte les échanges qui présentent un intérêt agricole manifeste. **Le Département prend en charge 80 % des frais de notaire et de géomètre inhérents à ces procédures.** En 2024, 3 échanges ont été aidés.

Aménagement foncier LGV

Le Département est **maître d'ouvrage des procédures d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE)**. Ces procédures visent notamment à réparer les dommages causés aux structures des exploitations agricoles, dans le cadre de la construction de la LGV Bordeaux-Toulouse. Le choix de réaliser un aménagement foncier appartient à des commissions d'aménagement foncier, obligatoirement constituées par le Conseil départemental.

Pour mener à bien ces opérations, le Département a commandé en 2024 **une pré-étude foncière** à un groupement composé d'organismes experts dans leur domaine de compétence (géomètre expert agréé, Chambre d'agriculture et SAFER). En cohérence avec les conclusions de cette étude, **sept commissions intercommunales d'aménagement foncier** ont été instituées fin 2024 et sont en cours de constitution, en vue d'une première réunion à l'été 2025.

En parallèle, afin de renforcer les équipes en charge du dossier, **le recrutement d'une chargée de mission aménagement foncier LGV** a été opéré en mai 2024.

Les aides aux investissements des exploitations agricoles

Le Département aide **les investissements des entreprises agricoles, en individuel et en collectif par l'intermédiaire des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)**. Ces aides s'inscrivent en complémentarité avec les politiques de la Région, afin de maintenir un

tissu d'entreprises agricoles dynamiques sur l'ensemble du territoire départemental.

La collectivité porte ainsi **deux politiques d'aides relatives au développement de la vente directe**, pour la création et la modernisation de stands de vente, ainsi que **la création de plaquettes promotionnelles**. En 2024, 4 dossiers ont été aidés.

Afin de maintenir une agriculture de qualité et de proximité sur notre territoire, le Département aide **les investissements des nouveaux agriculteurs de moins de 50 ans**. Cette aide est complémentaire à celles proposées par la Région. En 2024, 12 dossiers ont été aidés pour un total de 51 400 €.

Les **CUMA jouent un rôle essentiel en permettant aux agriculteurs d'accéder à du matériel performant tout en leur évitant un surendettement trop important**. Le matériel subventionnable comprend, entre autres, les outils de traction, de travail du sol et de récolte à l'exclusion des équipements fixes, de stockage, de transformation, de séchage et d'irrigation. En 2024, 32 CUMA ont été aidées pour leurs investissements réalisés en 2022, pour un total de 101 217 €.

Les **retenues d'eau individuelles** sont des outils de production nécessaires dans les secteurs qui ne peuvent bénéficier de l'irrigation. En plus des aides qu'il peut attribuer, **le Département participe aux travaux d'un comité départemental initié par la Préfecture**, dont l'objectif est de faciliter l'identification, le portage et l'accompagnement financier des projets de création, d'agrandissement ou de curage de retenues individuelles.

Aides aux mesures agro-environnementales

Le Département soutient particulièrement **les mesures en faveur de l'agroenvironnement** mises en œuvre par les organisations professionnelles agricoles ou les associations qui développent des programmes d'expérimentation, de diffusion d'information et d'appui technique auprès des agriculteurs, favorisant ainsi la transition agroécologique. En 2024,

ACCOMPAGNER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EXIGEANTE

11 organismes ont été aidés pour un total de 323 223 €.

Aides aux actions agrotouristiques

Le Département est engagé dans la **promotion touristique et œnotouristique** et soutient les manifestations et événements qui participent à la promotion du territoire départemental et de ses composantes. Ces manifestations attirent tant le public local que les touristes. En 2024, 33 organismes ont été aidés pour un total de 162 460 €.

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Le Département s'investit sur la thématique de la ressource en eau avec un double objectif : **compenser et sécuriser les prélèvements agricoles et pour l'eau potable, et répondre aux besoins du milieu naturel.**

Le Département est ainsi propriétaire de **5 ouvrages** : les barrages du Gouyre, du Tordre, du Théronnel, le plan d'eau des Falquettes, et co-propriétaire du barrage de Saint-Géraud, correspondant à un volume stocké de 23 millions de m³.

De plus, il participe techniquement et financièrement au **soutien d'étiage** (baisse périodique des eaux) de l'Aveyron, du Tarn et de la Garonne, à partir d'ouvrages hydroélectriques concédés à EDF et à la SHEM, sur lesquels sont réservés annuellement 102 millions de m³. Le coût pour le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne en cas de déstockage maximum peut s'élever jusqu'à 360 000 €.

Dans le cadre des déstockages contractualisés avec ces concessionnaires, un important travail entre EDF, la SHEM, l'État et les collectivités a lieu pour **mieux mobiliser les stocks hydro-électriques sans désoptimiser la production d'énergie.** Au niveau du bassin Adour Garonne, pour faire face aux besoins actuels et futurs avec l'impact du changement climatique 130 millions de m³ supplémentaires

devraient pouvoir être mobilisés à partir des ouvrages hydroélectriques.

Déstockage et usages de l'eau en 2024

Le bilan de l'année 2024 présente un **cumul pluviométrique excédentaire de 20 % à 40 %** avec des conditions climatiques plutôt favorables en début d'étiage, une période sèche relativement courte au cœur de l'été et une fin d'étiage précoce. La période d'étiage 2024 se situe parmi les plus pluvieuses depuis 30 ans.

Les barrages départementaux :

L'étiage 2024 a été peu marqué et a commencé plus tard que les années précédentes (aux alentours de début août). Avec l'ensemble des réservoirs pleins et une faible tension sur la ressource en eau, l'ensemble des bassins versants réalimentés n'ont pas connus de restrictions administratives relatives aux prélèvements d'eau. Les précipitations de la première quinzaine de septembre 2024 ont mis fin aux derniers lâchers d'eau.

Sur le **bassin réalimenté de l'Aveyron**, les capacités du **barrage de Saint-Géraud** ont été **suffisantes** pour garantir des débits suffisants sur le Cérou à Milhars et sur l'Aveyron à Loubéjac.

Concernant les **secteurs réalimentés de La Lère et du Tescou**, les **rencontres annuelles avec les exploitants** se sont déroulées en mai. Sur ces deux bassins versants, le démarrage des lâchers d'eau a débuté en août et a duré un mois. Peu de stocks ont été mobilisés ; moins de 30 % sur le Théronnel et un peu plus de 15 % sur les Falquettes.

L'année 2024 a permis l'exécution de travaux permettant la **poursuite de la mise aux normes réglementaire des ouvrages départementaux et la sécurisation des accès pour le personnel.** Les principales opérations menées sont les suivantes :

- Sécurisation de l'accessibilité aux ouvrages,

ACCOMPAGNER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EXIGEANTE

- Mise aux normes réglementaires (administratives et environnementales) et renforcement des dispositifs d'auscultation.

Pour 2025, les opérations budgétisées permettront la réalisation **des travaux sur le Thérondel** et la mise en place d'**échelles limnimétriques sur trois sites**.

Concernant le **barrage de Saint-Géraud**, propriété des Départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne, le projet de rehausse d'environ un mètre du barrage, permettant un stockage supplémentaire de 1,5 Mm³, est toujours en cours. Les études techniques et environnementales, débutées il y a plusieurs années, ont abouti au lancement d'une **Enquête Publique** lors du dernier trimestre 2024.

Le projet a reçu **un avis favorable** de la commission d'enquête sous réserve d'une maîtrise foncière totale des parcelles nouvellement impactées par l'opération (chemin d'accès, parcelles ennoyées et zones compensatoires).

Le lancement des travaux est maintenant conditionné **aux passages en CODERST**, dans les Départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne, planifiés courant du 1^{er} trimestre 2025.

En 2025, la **consultation des entreprises** sera lancée avec comme objectif **la réalisation de la voirie d'accès** dès le début du 3^{ème} trimestre. L'opportunité de poursuivre les travaux sera conditionnée aux conditions hydro-climatiques de l'année 2025 et au niveau d'eau dans le barrage de Saint-Géraud en fin d'année.

Les réflexions interdépartementales sur la gestion de l'eau :

Depuis 2003, le CD 82 adhère au SMEAG. Sur l'axe Garonne, 78 millions de m³ sont mobilisables (dont 70 millions de m³ depuis les réserves hydroélectriques). L'année 2024 se situe au 4^{ème} rang des plus faibles lâchers en 32 ans de soutien des étages (6,47 millions de m³ déstockés). Le SMEAG a engagé des démarches pour intégrer 3 nouveaux membres (les Départements de l'Ariège, du Gers et des Hautes-Pyrénées) et pour être labellisé EPTB (Établissement Public

Territorial de Bassin). Elles se concrétiseront par une évolution des statuts de la structure dans le courant du 1^{er} semestre 2025.

Sur le bassin du Lemboulas, un **recensement exhaustif de tous les lacs collinaires** ainsi que de leur utilisation a été réalisé par les deux chambres d'agriculture du Lot et du Tarn-et-Garonne en 2020 et 2021. Un **programme d'actions** dans la continuité de cette première phase d'étude, bâti en 2022, a commencé à être mis en œuvre en 2023 puis 2024. Une démarche similaire est engagée sur les **bassins de la Barguelonne**. L'inventaire a débuté en 2023 et s'est poursuivi en 2024.

Enfin, le Conseil départemental est **associé au Plan Territorial de Gestion de l'Eau du bassin de la Séoune**, porté par le syndicat de rivière des Deux Séoune. Une étude de diagnostic agricole, une approche socio-économique et technique ciblant l'accès à l'eau au sein des exploitations types sont en cours.

L'association, pour la **gestion quantitative du bassin hydrographique Tarn-Aveyron** constituée des Conseils départementaux de l'Aveyron, du Tarn, a été créée en juin 2022. Deux cahiers des charges ont été rédigés pour répondre à deux priorités :

- l'instauration de la redevance pour service rendu,
- l'évolution des statuts de la structure et l'élargissement de ses membres.

Dès l'étiage 2023, l'association a joué son rôle d'interlocuteur majeur du bassin et a notamment piloté les déstockages réalisés depuis les différentes réserves.

Le Département de Tarn-et-Garonne est étroitement associé au **Schéma d'Aménagement des Eaux Neste et rivières de Gascogne ainsi qu'au Schéma d'Aménagement des Eaux de la Garonne**.

Enfin, le Conseil départemental siège activement au conseil d'administration de la société d'économie mixte Rives et Eaux (ex CACG), suite à la recapitalisation de cette dernière en 2022. Un travail est notamment mené avec Rives et Eaux pour améliorer la prise d'eau

ACCOMPAGNER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EXIGEANTE

en Garonne du syndicat d'irrigation de Saint-Sardos.

Tarn-et-Garonne Aménagement

Fin 2022, le Département (suivi en 2023 par 9 intercommunalités) a transféré au Syndicat mixte « **Tarn et Garonne Aménagement** » (TGA), la **partie de leur compétence d'approvisionnement en eau** telle que définie à l'article L.211-7 du code de l'environnement portant sur la création et la gestion de retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles dans un objectif d'une meilleure gestion de la ressource en eau.

Cette évolution vise à permettre à TGA d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la charte « Stratégie départementale de sécurisation de l'accès à la ressource en eau » signée en mars 2021.

A côté de sa compétence historique d'aménagement numérique, le syndicat peut désormais :

- **converger vers de nouvelles politiques au premier rang desquelles s'inscrit l'engagement en faveur de la maîtrise de l'eau** (remobilisation de retenues existantes, réaffectation, agrandissement, création de nouvelles retenues jusqu'à 40 000 m² dans le cadre de la charte départementale),

- s'organiser sur le plan institutionnel pour porter des études et des projets en faveur de solutions de substitution.

L'évolution de ce périmètre d'intervention, soutenu par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, a pour origine une volonté des membres de TGA de doter le territoire d'une maîtrise d'ouvrage collective, d'envergure départementale.

Cette évolution est également le fruit d'une démarche consensuelle rassemblant institutions, organismes agricoles, fédérations d'usagers et associations de protection de l'environnement.

En 2024, les services de TGA, accompagnés de Rives & Eaux du Sud-Ouest ont

concentré leur mission sur la finalisation de deux dossiers pour les besoins de l'expérimentation :

- l'un à Vazerac qui n'a pas abouti suite au souhait de l'irrigant de se retirer du dispositif ;
- l'autre à Tréjous dont les travaux démarreront en 2025.

D'autres dossiers sont en cours d'étude avancée, notamment autour du Lemboulas, du Lendou, du Badanclau, du Cande et du Daudou. Il est prévu également d'inclure désormais les petits irrigants (prélevant moins de 5000 m³) dans le dispositif.

La réussite de ces projets repose sur leur mode de financement exceptionnel :

- Travaux :

- 70 % Agence de l'Eau
- 20 % exploitants
- 7,5 % Département
- 2,5 % EPCI

- Etudes / Missions de maîtrise d'œuvre :

- 70 % Agence de l'Eau
- 30 % Département

- Frais de personnel / Autres frais de fonctionnement :

- 50 % Agence de l'Eau
- 50 % Département

Eau Potable et Assainissement collectif

Les périmètres de protection des captages d'eau potable :

À la suite de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le Conseil départemental s'était porté maître d'ouvrage délégué de la phase administrative de la procédure d'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable pour le compte des collectivités qui le souhaitaient. En 2024, il y a **45 points de captages protégés**.

Depuis le budget primitif 2021, il a été proposé d'intervenir non plus en tant que maître

ACCOMPAGNER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EXIGEANTE

d'ouvrage délégué, mais sous la forme d'une aide financière (au taux de 30 %) venant en complément de celle de l'Agence de l'eau (taux de 50 %) au bénéfice des 3 maîtres d'ouvrage concernés par des captages encore non protégés.

Au cours de l'année 2024, les **procédures sur le captage du syndicat des eaux de Cazes-Mondenard** (à Castelnaud Montratiér - 46) se sont poursuivies. Celle du **Syndicat des eaux de la Lomagne** a bénéficié d'un arrêté d'utilité public protégeant les captages dans la Gimone. Celle du **puits d'Escatalens** est en cours d'instruction.



Périmètres de protection des captages

Aides aux collectivités :

Afin d'accroître son soutien aux porteurs de projets dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, dans un contexte de forte hausse du coût des chantiers, le Département a choisi de rehausser ses plafonds de dépense éligible, lors de l'examen du Budget Supplémentaire du mois de juin 2022.

En 2024, le Département a instruit **9 dossiers en assainissement**, **91 dossiers en eau potable** et attribué **68 subventions** (pour un montant en annuités de 1 546 746 € et de 149 951 € en capital, soit un total de 1 696 697 €).

En 2024, les principales opérations suivies dans le domaine de l'eau potable ont été :

- le **renouvellement des réseaux** du SIEA Cande Aveyron, du SMEP (basé à Golfech), du Syndicat des eaux de la Lomagne, du Syndicat Mixte Eaux Confluences, du SIAEP de la région de Grisolles ;

- les **projets de travaux sur les usines d'eau potable** à Nègrepelisse, de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, du Syndicat des eaux de la Lomagne à Beaumont de Lomagne ;

- les **études et schémas directeurs** : Communauté de Communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron, syndicat des eaux de la région de Grisolles, syndicat des eaux de Verdun-Beaupuy-Bouillac, syndicat des eaux de la Lomagne, SIEA Cande Aveyron.

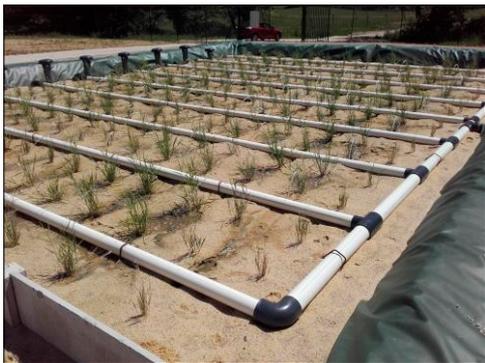
Le Conseil départemental a organisé une **rencontre départementale sur l'eau potable** le 28 mai 2024 avec les maîtres d'ouvrage compétents et les partenaires administratifs (DDT 82, Agence Régionale de Santé) et financiers (Agence de l'eau Adour Garonne) afin de débattre de plusieurs sujets impactant les acteurs de la filière eau : plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux, transfert des compétences aux communautés de communes en 2026, gestion de la présence des pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine, aides départementales et de l'agence de l'eau... Par ailleurs, le Département participe régulièrement à des rencontres MISEN EAU avec les services de l'État pour évoquer différents thèmes d'actualité.

En ce qui concerne l'assainissement, le suivi réalisé en partenariat avec le SATESE, a porté sur :

- les **projets de travaux pour les stations d'épuration** desservant les communes d'Albias, Saint-Etienne de Tulmont et Nègrepelisse, ainsi que celle du Syndicat Mixte Eaux Confluences ;

- les **travaux sur les réseaux** du SIEA Cande-Aveyron ;

- les **diagnostics de réseaux** auprès du SIEA Cande Aveyron, du Syndicat Mixte Eaux Confluences), des communes de Montech - Finhan - Montbartier, Beaumont-de-Lomagne.



Station d'épuration filtres plantés de roseaux

Au vu des contraintes apparues pour l'épandage des boues de stations d'épuration et de certaines évolutions réglementaires annoncées, le Département a lancé, en 2022, une étude départementale concernant le devenir des boues de station d'épuration, des matières de vidange et des déchets issus de l'assainissement collectif. La première phase d'état des lieux a pu être réalisée en 2022. La seconde phase en 2024 s'est déroulée autour de l'examen des scénarios proposés aux collectivités et aux opérateurs de la filière. En 2025, des rencontres avec les acteurs de l'assainissement permettront de valider un schéma de gestion cohérent et optimisé à l'échelle du territoire, avec la mise en place de filières locales de valorisation ou d'élimination des sous-produits de l'assainissement.

Les interventions du SATESE

Le **Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux (SATESE)** assure principalement des missions d'assistance technique, d'animation et de conseil auprès des collectivités du Tarn-et-Garonne dans le domaine de l'assainissement et des milieux aquatiques. En 2024, le SATESE a réalisé près de 800 visites sur le terrain, et a participé à environ 220 réunions. Ses missions sont financées à 47 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, 15 % par les collectivités et 38 % par le Département.

La **mission d'assistance technique à l'assainissement collectif** a porté en 2024 sur la réalisation de 280 visites sur les stations d'épuration dont 45 autosurveillances réglementaires, mesures obligatoires à la charge

des maîtres d'ouvrage. Une part importante de cette mission est le suivi des projets dans le cadre de création/réhabilitation de stations d'épuration, ou de diagnostic du système d'assainissement pour lequel le SATESE participe à toutes les réunions et donne son avis technique d'expert à chaque phase du projet.

La **mission assainissement non collectif (ANC)** intègre une animation territoriale du réseau des techniciens du département afin de permettre les échanges d'expérience, l'harmonisation des pratiques, la diffusion d'information (veille réglementaire, juridique, technique), des visites sur site...

La mission comprend également l'animation de la **Charte départementale de l'assainissement non collectif**, lancée en juillet 2013, à laquelle adhèrent 23 entreprises du département. Cette animation a été étendue, en 2024, aux professionnels effectuant les vidanges de ces assainissements, ainsi qu'aux notaires dans le cadre des ventes immobilières.

Enfin, en 2024, 126 visites ont été réalisées pour le **contrôle des nouvelles installations d'assainissement non collectif**, dans le cadre d'une convention entre le Conseil départemental et 10 communes signataires.

La **Cellule d'Animation Territoriale Rivières et Zones Humides (CATER-ZH)** apporte conseil, expertise et appui technique auprès des 17 structures du Tarn-et-Garonne en charge de la **GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations). Elle anime le réseau des techniciens et agents de rivière, les accompagne dans l'élaboration et le suivi des **Plans Pluriannuels de Gestion (PPG)** des cours d'eau et met à leur disposition des outils d'acquisition de données.

L'**application SALAMANDRE**, outil développé par le Conseil départemental est mise à disposition des collectivités concernées du département et permet la **réalisation d'un diagnostic de la qualité hydromorphologique des cours d'eau**.

ACCOMPAGNER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EXIGEANTE

En ce qui concerne les enjeux liés aux **zones humides**, le SATESE a réalisé un **inventaire départemental ayant permis d'identifier 3015 zones humides**, pour une superficie cumulée de 3705 ha, soit 0,99 % du territoire départemental. Depuis la réalisation de cet inventaire qui a vocation à être actualisé au gré de nouvelles recherches, les services départementaux poursuivent des **missions de suivi, de conseil et d'expertise technique sur divers projets et chantiers ayant trait aux zones humides**, activités qui montent en puissance ces dernières années du fait de l'intégration de volets « zones humides » dans les PPG.

La mission de **suivi de la qualité des eaux des rivières** a porté, en 2024, sur le suivi de 28 stations de mesure sur des cours d'eau, en complément des réseaux de suivi et de surveillance de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. L'activité de cette mission a représenté 167 prélèvements et mesures sur le terrain. Les analyses de ces prélèvements sont réalisées par le laboratoire départemental.

Concernant le **suivi quantitatif des cours d'eau**, les campagnes de jaugeages ont porté sur 26 rivières pour un total d'une soixantaine de mesures de débits sur l'année.

PROTÉGER ET VALORISER LES SITES NATURELS

Créer un réseau d'Espaces Naturels Sensibles accessibles à tous

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des sites qui présentent des richesses écologiques, patrimoniales, paysagères, ... Ils sont gérés à des fins environnementales et ont vocation à être ouverts au public grâce à des aménagements adaptés.

Conformément à sa charte des ENS, le Conseil départemental s'est donné pour ambition de créer un réseau de sites ENS à l'échelle du département et intervient à deux niveaux :

- soit en se portant maître d'ouvrage des opérations,

- soit en accompagnant techniquement et financièrement des maîtres d'ouvrage locaux.

Ces deux types d'ENS sont représentatifs des entités paysagères du département et donc des milieux naturels qui les composent.

Afin de mettre en lumière les ENS et de les faire connaître au plus grand nombre, le Conseil départemental a créé un site internet dédié. Ce site peut être consulté à l'adresse suivante : <https://ens.tarnetgaronne.fr/>

Le Département assure l'aménagement de sept Espaces naturels sensibles en maîtrise d'ouvrage directe

Ces sept sites se situent sur le corridor garonnais (4) et sur les Causses du Quercy (1). Ils sont complétés par 2 espaces lacustres.

Pour le corridor garonnais, il s'agit de l'île de *Labreille* à Verdun-sur-Garonne, de l'îlot de *Saint-Cassian* à Mas-Grenier, du site de *l'Espinassié* à Bourret / Montech et du site du *Pont de Bioule* à Saint-Nicolas-de-la-Grave.

L'ENS des *Caussadeze* à Saint-Antonin-Noble-Val se situe en milieu caussenard.

Enfin, le Département a labellisé en ENS deux de ses lacs : le lac du *Gouyre* à Vaïssac / Puygaillard-de-Quercy et le lac du *Tordre* à Léojac / Génébrières.

La gestion et la valorisation de ces Espaces Naturels Sensibles sont mises en œuvre à l'aide de plans de gestion, documents de référence qui, sur la base d'un diagnostic écologique, listent des actions à réaliser sur une période donnée (5 voire 10 ans). Ces actions sont de plusieurs natures : amélioration des connaissances écologiques, maintien et création de mosaïques d'habitats, restauration de milieux naturels, création de sentiers de découverte, mise en place d'équipements pour l'accueil du public, lutte contre les incivilités, gestion des espèces exotiques envahissantes, actions de sensibilisation et de communication et évaluation des actions menées.

ACCOMPAGNER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EXIGEANTE

Toutes les opérations sont conduites, soit **en régie** : Brigade verte, Unité d'Exploitation Territoriale, ... soit **de manière externalisée**. Concernant les suivis écologiques et les animations, le Conseil départemental s'appuie sur le réseau associatif qu'il subventionne : Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Quercy-Garonne,...



Animation sur le site de l'Espinassié

En 2024, les opérations les plus significatives ont été les suivantes :

- la réalisation d'une **étude de programmation visant à définir des aménagements pour les ENS d'intérêt départemental à des fins d'ouverture maîtrisée au public**. Cette étude a permis de proposer une charte signalétique, c'est à dire le format des panneaux informatifs, pédagogiques et ludiques qu'il s'agira d'installer. Elle a permis, aussi, de prévoir la nature des aménagements indispensables à l'accueil du public (parkings, passerelles, observatoires ornithologiques, platelages, ...). Enfin, elle a défini la localisation de tous ces équipements au sein des ENS.

- la poursuite des **aménagements en rive droite du lac du Gouyre**. Il s'agit du prolongement des travaux effectués en 2023 (avec la pose d'une passerelle sur la retenue secondaire du Gouyre). Avec ces aménagements, il devient possible de parcourir le tour de la retenue principale du lac.



*Construction d'un platelage
(rive droite du lac du Gouyre)*

- la poursuite de l'**éco-pâturage sur l'île de Labreille**,

Le Conseil départemental labellise en ENS des sites gérés par des maîtres d'ouvrage locaux

Le Conseil départemental offre la possibilité à des collectivités ou associations reconnues, de **gérer des sites labellisés ENS en bénéficiant de subventions et de l'assistance des techniciens du Conseil départemental**. Ces sites font partie intégrante du réseau des ENS du département et apparaissent sur notre site internet.

En 2024, le Conseil départemental a labellisé les abords de l'abbaye de Beaulieu en « Espace Naturel Sensible » et a apporté une aide financière à la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (maître d'ouvrage) pour la réalisation d'une étude archéologique préalable à des travaux de restauration de zones humides.



*Vue sur l'abbaye de Beaulieu
(source : Archeodunum SAS)*

La gestion des rivières et la prise en compte des zones humides

Le Département finance les **structures gestionnaires des cours d'eau non domaniaux qui exercent la compétence « GEMAPI »**. Les subventions portent sur les études et les travaux prévus dans des plans pluriannuels de gestion qui visent le bon état des cours d'eau et de leur bassin-versant. Les structures sont aussi accompagnées techniquement par les techniciens du Département.

En 2024, 26 dossiers de demandes de subventions - 4 pour des études et 22 pour des travaux - ont été retenus.

L'entretien des sentiers de randonnée et des espaces naturels par la Brigade verte

Les 7 agents de la Brigade verte ont poursuivi en 2024 :

- l'entretien et la mise en valeur de plus de 200 km de sentiers de randonnée GR et GR de Pays : tonte, girobroyage, taille des boisements, pose de signalétique ou mobilier, réalisation de petits aménagements, ...
- la gestion et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) d'intérêt départemental.

La Brigade verte intervient par ailleurs sur certains espaces départementaux comme l'abbaye de Belleperche (Cordes-Tolosannes).

ENCLANCHER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Face au défi majeur que constitue la transition énergétique, la **puissance publique se doit d'être exemplaire en se donnant les moyens en matière de sobriété et de rénovation énergétique**. Elle doit aussi pouvoir accompagner les usagers. Par ailleurs, les élus doivent pouvoir soutenir les projets d'énergie renouvelable les plus pertinents du point de vue technique, mais aussi sociétal, en permettant par exemple aux citoyens d'être partie prenante en participant à leur financement.

Les projets d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire

En Tarn-et-Garonne, un collectif, composé de l'association des Maires, du syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne, du Département de Tarn-et-Garonne, de la Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne, de la Préfecture de Tarn-et-Garonne, de l'association des Maires ruraux de Tarn-et-Garonne, a élaboré le document intitulé « **charte pour un développement concerté et maîtrisé des projets d'énergie renouvelable en Tarn-et-Garonne** ». La charte concerne tous les projets d'énergies renouvelables portant sur les filières : photovoltaïque, méthanisation, hydroélectrique et éolien situés sur le département du Tarn-et-Garonne. Cette charte détaille le socle de valeurs communes qui garantira :

- le respect de la concertation avec l'ensemble des acteurs,
- le portage collectif des projets favorisant un partage de la valeur ajoutée générée,
- la réalisation de projets de qualité.

Des projets concernant le photovoltaïque et les réseaux de chaleurs

Plusieurs projets notables soutenus financièrement par le Département sont en cours pour faire **évoluer des systèmes de chauffage vers des énergies renouvelables**, tels que : l'installation d'une chaufferie bois-granulés au collège de Saint-Antonin-Noble-Val, l'installation d'une chaufferie bois au collège de Beaumont-de-Lomagne, le raccordement de la gendarmerie au réseau chaleur de Lafrançaise.

Lors des travaux d'extension de l'antenne d'exploitation routière de Caussade, une étude de faisabilité a démontré l'intérêt de **construire une centrale photovoltaïque sur la totalité de la toiture neuve et existante**. Le Département et la SCIC Midi-Quercy ont signé une convention pour confier à la SCIC la construction et la gestion de la centrale photovoltaïque de 36 kWc durant 20 ans. Une installation photovoltaïque de 200 m² a été mise en place en août et permet d'injecter de l'électricité renouvelable sur le réseau depuis le 12 novembre 2024. Cette production correspond à l'équivalent de la consommation d'électricité (hors chauffage) de 10 foyers. Le Département a

ACCOMPAGNER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EXIGEANTE

pris des parts sociales au sein de la SCIC. Pour le Département, cet engagement au sein de la SCIC est une action complémentaire de la signature de la charte départementale des énergies renouvelables qui permet d'assurer un développement harmonieux des énergies renouvelables sur le territoire.

Le Département a également financé en 2024 sur le **projet d'extension du collège de Montech une centrale photovoltaïque de 200 m²**. La production de cette centrale est destinée à l'autoconsommation.

Développer une filière bois locale

Le Conseil départemental est également engagé dans une réflexion avec le Syndicat Départemental des Déchets et le Syndicat Départemental de l'Énergie pour développer la filière bois locale. Il est envisagé de **créer une deuxième plateforme de stockage et de broyage de bois sur la partie ouest du département** permettant de **produire de la plaquette bois**.

L'intérêt du dispositif est :

- d'offrir un combustible peu onéreux (1/3 environ du coût du granulé),
- de recycler les déchets de bois,
- de développer une filière locale de production de bois,
- de créer un dispositif, basé sur une énergie renouvelable, totalement public.

Soutenir la rénovation énergétique

La **précarité énergétique** constitue un véritable enjeu dans notre département puisque près de 70 % des ménages sont éligibles à un logement social. Concernant les politiques développées par le Département, il y a celles à destination du public précaire au travers **du fond de solidarité pour le logement en partenariat avec l'Anah** et l'État, ce qui représente une enveloppe annuelle de 150 000 €. Le Département apporte aussi une aide aux communes et intercommunalités pour l'animation des dispositifs d'amélioration de l'habitat.

Par ailleurs, le Département soutient les collectivités pour **la réhabilitation ou l'amélioration énergétique** des bâtiments communaux et des écoles à des taux pour certains très incitatifs, pouvant aller de 15 % à 54 % selon les communes et les types de travaux, représentant une enveloppe annuelle départementale largement supérieure au million d'euros.

Le Département héberge et finance le **guichet Rénov 82** porté par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) qui a vocation à intervenir sur tout le Tarn-et-Garonne à l'exception du pays Midi Quercy, qui possède son propre guichet.

Depuis la création en décembre 2022 de la mission transition énergétique, un travail en transversalité avec tous les services a été engagé sur les axes suivants :

- la réduction des consommations d'énergie,
- la production d'énergies renouvelables,
- le développement d'une mobilité durable,
- l'orientation des régimes d'aides aux collectivités.

Le Département, intervient sur les bâtiments départementaux, dont il est propriétaire (113 bâtiments), ou locataire (45 bâtiments), soit un total de 259 890 m².

Une **feuille de route transition énergétique** a été adoptée en juin 2023 par l'Assemblée départementale. Elle a permis de donner les orientations pour construire un plan d'actions pluriannuel. En 2024, ce travail a été complété par **la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre**. Ce diagnostic a été établi à partir des données des activités des services sur l'année 2023.

En 2023, les activités du Département ont généré l'émission de 17 978 tonnes équivalent de CO₂ soit l'équivalent :

- de l'émission de 1 800 habitants en France sur une année,
- ou de 82 millions de km parcourus en voiture thermique.

Les émissions issues de l'ensemble de services de la collectivité proviennent pour :

- **46 % des achats,**
- **34 % des transports,**

ACCOMPAGNER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EXIGEANTE

- 15 % de la consommation d'énergie.

Afin de réduire l'impact carbone, il est possible d'en stocker. Le Département, qui a la gestion directe de 7 espaces naturels sensibles, a par exemple mis en place des plans de gestion qui favorisent la préservation de la biodiversité et le stockage du carbone dans le sol. Ainsi il est estimé un stockage annuel de **693 tonnes d'équivalent CO2** pour les 7 ENS. Toutefois de par les tonnages en jeu, ce stockage ne peut constituer qu'une action parmi d'autres. Le levier le plus important restant la limitation des émissions, un plan d'actions sera élaboré en 2025 pour compléter et renforcer les actions déjà engagées depuis 2011. Les premières actions mises en œuvre :

- sur le territoire :

. 2 jours d'accompagnement supplémentaires de TGCC pour aider les communes à intégrer la transition écologique dans les projets.

- en interne dans les services :

. mise en place de référents sobriété pour accompagner des actions de sobriété dans les services. En mars 2024, un nettoyage des boîtes mails réalisé dans le cadre de l'évènement national Digital clean up day a permis de mobiliser 180 agents ;

. pour la réduction de consommation d'énergie dans les bâtiments et les collèges, des actions de sensibilisation des usagers et des petits travaux ont été engagés. En 2024, une checklist des actions à engager avant le départ et au retour des vacances d'été a été envoyée aux établissements. En fin d'année, une sensibilisation sur la réduction du chauffage durant les vacances d'hiver a été lancée.

L'action du Département en matière de déchets

Le Conseil départemental a financé en 2024 le **Syndicat Départemental des Déchets** à hauteur de **117 607 € pour le fonctionnement** (dépenses générales) et **98 047 € pour l'investissement** (travaux sur déchetteries, plateforme bois, traitement matières de vidanges). Il participe aux diverses démarches portées par le Syndicat Départemental des Déchets en matière

de réduction des déchets et de gestion des biodéchets.

Il verse aussi, une **compensation annuelle de 23 575 € au Conseil régional** à la suite du transfert de la compétence de la planification des déchets ménagers et d'activités à ce dernier.

Le soutien aux associations

Le Département subventionne de nombreuses **associations et structures diverses œuvrant pour la protection de l'environnement et pour les économies d'énergie** pour un montant de **330 000 €**. Il conventionne annuellement pour définir des objectifs communs ainsi que des programmes d'intervention avec la plupart d'entre elles.

La **Commission Locale d'Information (CLI) de Golfech**: le Conseil départemental en 2024 a poursuivi le travail avec la CLI pour améliorer sa structuration. Il mettra en 2025 à disposition de l'association l'experte en radiobiologie actuellement, positionnée au laboratoire départemental. Par ailleurs une réunion, qui s'est tenue le 18 novembre 2024, a permis d'évaluer le suivi scientifique réalisé par la CLI, en présence de l'IRSN (*Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire*), de l'ASN (*Autorité de Sûreté Nucléaire*), de l'ARS (*Agence Régionale de Santé*) et de l'ANCCLI. Un programme de mesures, tenant compte de réseaux de mesures existants sur le territoire, de retour d'expériences et de nouvelles préoccupations environnementales et sanitaires, sera proposé pour 2025. Une enveloppe financière dédiée sera réservée pour la réalisation des prestations par le laboratoire.

GARANTIR LES SÉCURITÉS SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES

Les actions du Laboratoire Départemental de Tarn-et-Garonne

ACCOMPAGNER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EXIGEANTE

Afin de répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sanitaires locaux dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène alimentaire et de l'hydrologie, le laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne met à disposition de ses clients et usagers **un service de proximité essentiel**. La qualité de ses prestations est attestée par les agréments des ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé et de l'Environnement, ainsi que par son accréditation COFRAC - Essais.

La sécurité sanitaire animale

En 2024, le laboratoire de Tarn-et-Garonne a travaillé pour **plus de 1 300 clients en santé animale** et a réalisé environ **140 000 analyses**.

Les actions de prévention sanitaire :

Le laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne joue un rôle clé dans **la surveillance et la protection de la santé des cheptels**. Son objectif : limiter les maladies, réduire les pertes de production et favoriser les échanges commerciaux des éleveurs.

Grâce à la politique tarifaire mise en œuvre par le Département dans le cadre de sa politique agricole (195 000 €/an) pour le compte de l'ALMA, les éleveurs bénéficient d'aides pour le suivi sanitaire de leurs animaux. Ces dispositifs facilitent le dépistage des maladies majeures lors des contrôles réguliers (prophylaxies, mouvements d'animaux) et permettent une identification rapide des pathologies pouvant affecter l'économie des exploitations.

Les actions de diagnostic vétérinaire :

L'unité de santé animale du laboratoire départemental dispose d'un équipement de haute technologie pour **détecter rapidement des maladies** comme la diarrhée virale bovine, l'Influenza aviaire, la maladie hémorragique épizootique ou la fièvre catarrhale ovine, qui touchent fortement les élevages en Occitanie. Grâce à son plateau technique performant, le laboratoire peut analyser jusqu'à 1 800 échantillons par jour, garantissant aux éleveurs et

exportateurs des résultats rapides, fiables et à prix compétitif.

En complément de ses actions dans la prévention et la gestion des crises sanitaires, le laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne dispose d'une **unité spécialisée en aide au diagnostic vétérinaire**. Celle-ci réalise des autopsies et des analyses en bactériologie et parasitologie, apportant un soutien précieux aux éleveurs et vétérinaires du département.

Le Département investit 100 000 € pour maintenir ce service public de proximité, essentiel à la santé des élevages et de la faune sauvage. Un engagement fort pour préserver et renforcer la filière agricole locale.

La veille sanitaire et le suivi de l'antibio-résistance :

En lien direct avec les services de l'État, les organisations professionnelles et les laboratoires de référence, le laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne transmet les données locales de veille sanitaire des maladies animales à la base nationale, contribuant ainsi à la surveillance éco-épidémiologique et à la biosécurité.

De plus, le laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne fait partie du réseau national d'épidémiologie-surveillance de l'antibiorésistance des bactéries pathogènes animales. Ses principaux objectifs sont la surveillance de l'évolution de l'antibiorésistance chez les bactéries d'origine animale, la détection des résistances émergentes et leur dissémination, ainsi que la caractérisation des mécanismes moléculaires de la résistance.

La sécurité alimentaire

Le laboratoire **veille à la sécurité sanitaire des aliments** tout au long de leur production. Il réalise des prélèvements et des analyses bactériologiques approfondies (*Salmonella*, *Listeria*, *Escherichia coli*, etc.) pour prévenir les risques et garantir la protection des consommateurs.

En 2024, le laboratoire a compté plus de 300 clients en hygiène alimentaire pour plus de

ACCOMPAGNER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EXIGEANTE

31 000 analyses, 4 700 prélèvements de produits alimentaires et 7 300 contrôles de surface (vérification du processus de nettoyage et désinfection).



A cette activité analytique s'ajoute une expertise en formation professionnelle, audit et conseils dans les domaines de l'hygiène et de la nutrition, validée par la certification QUALIOPI.

En 2024, plus de 520 personnes ont été formées en hygiène et nutrition.

Ce service réalise en outre des agréments sanitaires et des plans de maîtrise sanitaires pour toutes structures manipulant des denrées alimentaires. Une diététicienne élabore les menus pour 2 maisons de retraite, 4 restaurants scolaires et 4 crèches et réalise des animations sur la nutrition santé en EHPAD et en école.

La sécurité sanitaire et la surveillance de la qualité des eaux

Le laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne est un acteur majeur de la sécurité sanitaire liée à l'utilisation de l'eau. Il répond principalement à deux contextes réglementaires :

1 - la **gestion du risque de légionellose**, en réalisant les prélèvements et les analyses dans les réseaux d'eau chaude sanitaire et les tours aérorefrigérantes.

2 - le **risque sanitaire lié à la consommation d'eau** : le laboratoire est agréé par le ministère chargé de la santé pour la réalisation des analyses des eaux « potables » mais aussi des eaux de **piscines et de baignades naturelles**.

Concernant la surveillance environnementale de la qualité des eaux, le laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne **réalise des prélèvements et analyses** (chimie et bactériologie des eaux) nécessaires au suivi environnemental :

- du fonctionnement des stations d'épuration urbaines et industrielles,
- de la qualité des cours d'eau,
- des rejets industriels,
- de la qualité des eaux de puits des particuliers.

Depuis 2019, le laboratoire s'est doté **d'un service d'hydrobiologie**. Cette unité est chargée du prélèvement, de l'identification des invertébrés aquatiques et de la **détermination de l'indice I2M2**, indicateur majeur dans la **qualification de l'état écologique d'un cours d'eau**.

En 2024, le laboratoire a compté environ 290 clients pour son activité sécurité environnementale et sécurité sanitaire des eaux pour plus de 16 500 analyses et 1 300 prélèvements.

Cette activité analytique est enrichie par des formations sur la gestion du risque lié aux légionelles, ainsi que par l'élaboration de carnets sanitaires destinés aux établissements recevant du public, susceptibles d'utiliser des douches collectives. Depuis 2024, le laboratoire départemental offre également un accompagnement aux structures responsables de la production et de la distribution d'eau potable, les aidant dans la mise en œuvre de leur plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux.

Surveillance de la radioactivité

Une des missions de service public historique (depuis 1989) du laboratoire de Tarn-et-Garonne concerne la **surveillance indépendante de la radioactivité de l'environnement autour de la centrale nucléaire de Golfech** selon la volonté du Département de contribuer à l'information de la population de manière transparente et indépendante.

ACCOMPAGNER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EXIGEANTE

En partenariat avec la Commission Locale d'Information de Golfech (CLI), le service de radiobiologie du laboratoire réalise :

- une surveillance mensuelle (prélèvements et analyses) sur plus de 400 matrices liquides ou solides par an,

- une surveillance de l'impact du traitement biocide (EDF) à l'encontre de la prolifération amibienne d'avril à octobre,

- une surveillance (radioactivité) inédite en France des eaux souterraines sous le site nucléaire en tant que laboratoire indépendant : 10 campagnes par an.

- en cas d'exercices nucléaires ou de situations accidentelles à Golfech, une collecte d'informations remise aux instances nationales (Préfecture, IRSN, ASN).

Surveillance de la qualité de l'air

La surveillance de la qualité de l'air intérieur est obligatoire dans les écoles maternelles, élémentaires et les crèches depuis le 1^{er} janvier 2018, ainsi que dans les centres de loisirs, les collèges et les lycées depuis le 1^{er} janvier 2020.

Depuis décembre 2022, la réglementation demande une évaluation annuelle des moyens d'aération (y compris la lecture directe de la concentration en dioxyde de carbone) et un autodiagnostic mis à jour au minimum tous les 4 ans, ainsi qu'un plan d'actions prenant en compte ces évaluations. Le laboratoire réalise ces prestations pour les collèges du département.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**L'ACTION AMBITIEUSE
DU DÉPARTEMENT**

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE



VOS 30 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX 2021 ▶ 2028



L'ACTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président

Élu par les conseillers départementaux pour 6 ans, le Président incarne l'exécutif du Département. Il dirige l'administration, met en œuvre et accomplit les décisions de l'Assemblée. Il élabore le budget, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la collectivité.

L'Assemblée plénière

Elle constitue l'organe délibérant du Département. Elle définit les grandes orientations de la politique départementale. Son Président la réunit en séances publiques une fois par trimestre.

Les séances publiques sont préparées lors des commissions spécialisées au sein desquelles siègent les élus. Ces commissions étudient les dossiers qui viendront à l'ordre du jour et émettent un avis, afin d'éclairer les décisions de l'Assemblée.

Les commissions d'étude

1ère Commission : Finances

Présidente : Mme Valérie RABAULT

Vice-Présidente : Mme Marie-Claude NÈGRE

Secrétaire : Mme Dominique SARDEING

Membres :

M. Mathieu ALBUGUES

M. Christian ASTRUC

M. Jean-Michel BAYLET

Mme Catherine BOURDONCLE

Mme Elisabeth CASTAGNÉ

M. Jean-Luc DEPRINCE

M. José GONZALEZ

Mme Liliane MORVAN

2ème Commission : Personnel, affaires générales, emploi

Présidente : Mme Marie-Claude NÈGRE

Vice-Présidente : Mme Dominique

SARDEING

Secrétaire : M. Jean-Luc DEPRINCE

Membres :

M. Jean-Michel BAYLET

M. Jérôme BEQ

Mme Elisabeth CASTAGNÉ

M. Emmanuel CROS

M. José GONZALEZ

Mme Clarisse HEULLAND

M. Romain LOPEZ

Mme Marie-José MAURIÈGE

3ème Commission : Mobilités, infrastructures, routes et aménagement du territoire

Président : M. Cédric VAISSIÈRES

Vice-Président : M. Jean-Luc DEPRINCE

Secrétaire : Mme Catherine BOURDONCLE

Membres :

M. Mathieu ALBUGUES

M. Jérôme BEQ

M. Jean-Claude BERTELLI

M. Jean-Philippe BÉSIERS

Mme Any DELCHER

Mme Patricia DUCASSÉ

Mme Christiane LE CORRE

Mme Dominique SARDEING

4ème Commission : Solidarité, santé, habitat et insertion

Présidente : Mme Nadine SINOPOLI

Vice-Président : M. José GONZALEZ

Secrétaire : Mme Catherine BOURDONCLE

Membres :

M. Jérôme BEQ

Mme Elisabeth CASTAGNÉ

M. Emmanuel CROS

Mme Patricia DUCASSÉ

Mme Clarisse HEULLAND

M. Romain LOPEZ

Mme Marie-José MAURIÈGE

Mme Marie-Claude NÈGRE

5ème Commission : Agriculture, transition écologique, agroalimentaire, eau potable, assainissement, déchets

Président : M. Alain BELLOC

Vice-Présidente : Mme Anne IUS

Secrétaire : M. Jérôme BEQ

Membres :

M. Christian ASTRUC
M. Jean-Michel BAYLET
Mme Véronique COLOMBIÉ
Mme Sophie DELBREIL
M. Jean-Luc DEPRINCE
Mme Liliane MORVAN
Mme Dominique SARDEING
M. Michel WEILL

6ème Commission : Éducation, enseignement supérieur, culture, patrimoine et sports

Présidente : Mme Patricia DUCASSÉ
Vice-Présidente : Mme Christiane LE CORRE

Secrétaire : Mme Catherine BOURDONCLE

Membres :

M. Jean-Claude BERTELLI
M. Ghislain DESCAZEUX
Mme Marie-José MAURIÈGE
Mme Marie-Claude NÈGRE
M. Bernard PÉCOU
Mme Dominique SARDEING
Mme Nadine SINOPOLI
M. Cédric VAISSIÈRES

7ème Commission : Ruralité, économie, tourisme, développement numérique et irrigation

Présidente : Mme Anne IUS
Vice-Président : M. Emmanuel CROS
Secrétaire : M. José GONZALEZ

Membres :

M. Jean-Michel BAYLET
M. Jean-Claude BERTELLI
M. Jean-Philippe BÉSIERS
Mme Catherine BOURDONCLE
Mme Sophie DELBREIL
M. Jean-Luc DEPRINCE
M. Ghislain DESCAZEUX
Mme Christiane LE CORRE

La commission permanente

Le Président du Conseil départemental préside chaque mois la commission permanente composée de 9 Vice-Présidents et 9 membres issus des groupes politiques

de l'Assemblée départementale. Elle règle les affaires courantes du Département, dans le cadre des délégations d'attributions qui lui sont consenties par l'Assemblée départementale.

Les 19 membres de la commission permanente :

Président : M. Michel WEILL, Président du Conseil départemental,

Vice-Présidents :

Mme Marie-Claude NÈGRE
M. Jean-Luc DEPRINCE
Mme Dominique SARDEING
M. José GONZALEZ
Mme Catherine BOURDONCLE
M. Emmanuel CROS
Mme Christiane LE CORRE
M. Alain BELLOC
M. Jérôme BEQ

Autres membres :

Mme Nadine SINOPOLI
M. Mathieu ALBUGUES
Mme Clarisse HEULLAND
M. Cédric VAISSIÈRES
M. Jean-Philippe BÉSIERS
Mme Marie-José MAURIÈGE
M. Jean-Claude BERTELLI
M. Romain LOPEZ
M. Ghislain DESCAZEUX

Secrétariat général de l'Assemblée

Un des défis était de répondre à la modernisation des instances délibérantes et à une amélioration des procédures administratives, avec pour fil conducteur l'aboutissement de la dématérialisation des actes.

En 2024, a été achevé le projet de dématérialisation des actes. Les objectifs étaient de :

- garantir la sécurisation juridique des délibérations,
- accélérer les délais d'entrée en vigueur des délibérations en post séance,

Aussi, afin d'achever la dématérialisation complète des actes administratifs, un portail de publication électronique en interface avec le logiciel de gestion des délibérations a été configuré. Avec ce module, un classement dynamique des délibérations, ainsi qu'une recherche facilitée pour les usagers, les élus et l'administration sont assurés.

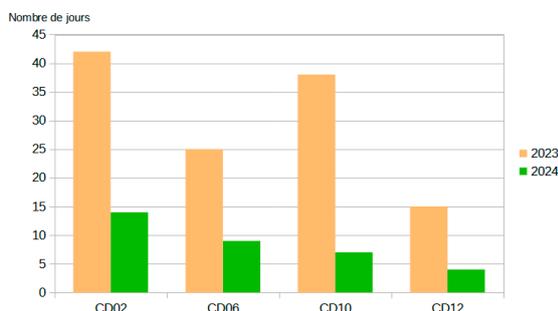
Ainsi, le Département continue à se doter de nouveaux outils pour répondre aux enjeux d'une collectivité éco-responsable et moderne.

Gains des délais administratifs dans le processus d'entrée en vigueur des délibérations :

Délais de traitement en jours – post séance d'une commission permanente :



Délais de traitement en jours – post séance d'un conseil départemental :



Le Pôle Ressources Humaines est chargé de recruter et d'accompagner les agents tout au long de leur carrière et de rechercher la meilleure adéquation possible

des moyens humains aux missions de service public.

A ce titre, il met en œuvre des dispositifs visant au développement des compétences, comme au maintien dans l'emploi en cas de handicap ou de problématiques de santé. Il conseille et accompagne la direction générale et les différentes directions dans la mise en œuvre des évolutions d'organisation et la prise en charge des situations individuelles. Il veille également à la santé des agents au travail et à développer des actions de prévention des risques professionnels au sein de la collectivité.

L'année 2024 a été marquée par diverses évolutions dans le domaine des ressources humaines.

1/ Des mesures volontaristes à l'initiative de l'Exécutif :

* **Le chantier du régime indemnitaire** est désormais achevé pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des personnels, en ce qui concerne sa part « indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise » (IFSE), afin de répondre aux attentes exprimées par les personnels, et d'établir un régime indemnitaire plus lisible et plus équitable.

* **Le télétravail a fait l'objet d'un travail de réflexion et de remise à plat**, avec l'appui d'un groupe de travail représentatif de toutes les directions et des syndicats, **en vue d'apporter des adaptations et des assouplissements**, désormais en œuvre depuis l'automne 2024.

* **Un nouveau règlement « Formation et modalités d'accompagnement à la mobilité » a été élaboré** afin de présenter avec clarté et pédagogie tous les dispositifs de formation et d'aide personnalisée à la mobilité dont les agents bénéficient, notamment depuis les évolutions réglementaires de juillet 2022 (congé de transition professionnelle, période

d'immersion professionnelle...). Le plan de formation 2022-2024 s'achève et sera suivi d'un **nouveau plan de formation en 2025**.

*** Un 2ème plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes a été réalisé pour la période 2024-2026, avec 3 axes principaux :**

-Axe 1 : développer une culture interne de l'égalité professionnelle,

-Axe 2 : Diffuser et développer l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines et le management,

-Axe 3 : Favoriser l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle.

De nouvelles obligations sont aussi entrées en vigueur en 2024 dans ce domaine, telle que la publication de **l'index d'égalité professionnelle** compilant les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes ainsi que les actions à mettre en œuvre pour supprimer ces écarts, ou à défaut les réduire.

Les effectifs départementaux se sont étoffés au 1^{er} janvier 2024 des équipes du GIP Public Labo suite à la dissolution de ce groupement d'intérêt public : 9 salariés du GIP ont été repris sous statut contractuel et les 20 fonctionnaires jusqu'alors mis à disposition du GIP ont intégré le nouveau service du laboratoire départemental.

2/ Des mesures gouvernementales à fort impact budgétaire :

*** la hausse de 5 points pour toutes les grilles indiciaires des fonctionnaires au 1^{er} janvier 2024**, mesure qui représente une hausse des dépenses de + 570 000 €/an.

*** les mesures antérieures à l'année 2024 qui continuent à avoir des impacts budgétaires importants pour la collectivité.** Ces mesures qui ont instauré des dépenses annuelles récurrentes. Parmi elles : les revalorisations des échelles

indiciaires des catégories C et de la filière médico-sociale en 2022, la revalorisation du forfait mobilité et des frais de déplacement, les revalorisations successives du point d'indice en 2022 et 2023, la revalorisation des personnels sociaux et médico-sociaux.

A noter que la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, sur laquelle il a été délibéré en fin d'année 2023, a été versée en février 2024 aux assistants familiaux.

3/ Focus sur le dialogue social :

Tout au long de l'année 2024, le dialogue social a été nourri de nombreux échanges :

- organisation de 11 réunions d'instances paritaires (CST/ F3SCT/ CAP/ CCP),

- organisation de 7 réunions de groupes de travail (projet d'adaptation du télétravail, projet d'évolution des dispositifs de protection sociale complémentaire, projet de rénovation des dispositifs d'action sociale, commission avancements/ promotions internes),

- organisation de 7 rencontres bilatérales ou intersyndicales avec les organisations syndicales.

4/ Quelques chiffres :

Les données suivantes sont issues du rapport Social Unique au 31 décembre 2023

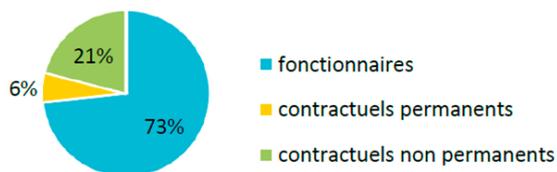
— Effectifs —

➔ **1 514 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023**

- > **1 111** fonctionnaires
- > **85** contractuels permanents
- > **318** contractuels non permanents

➔ **14 % des contractuels permanents en CDI**

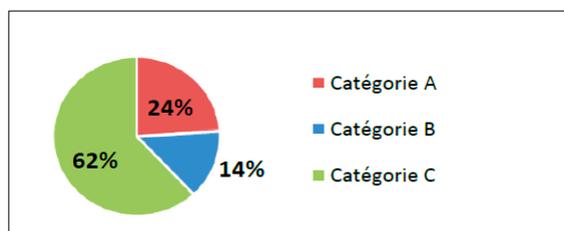
L'ACTION AMBITIEUSE DU DÉPARTEMENT



Les 250 assistants familiaux qui participent au quotidien à la politique menée en faveur de la protection de l'enfance font partie des personnels contractuels.

Caractéristiques des agents permanents :

Répartition des agents par catégorie



Les principaux cadres d'emplois les plus fortement représentés dans la collectivité :

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	20%
Adjoints techniques	19%
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	13%
Assistants socio-éducatifs	11%
Agents de maîtrise	8%

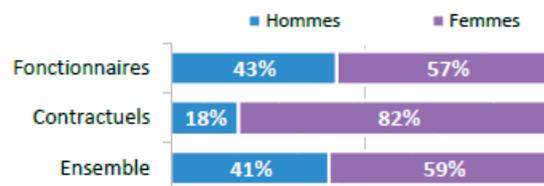
Répartition par filière et par statut

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	31%	26%	31%
Technique	52%	12%	49%
Culturelle	2%	1%	2%
Sportive	0%	1%	1%
Médico-sociale	14%	58%	17%
Police			
Incendie			
Animation	0%	2%	1%
Total	100%	100%	100%

Répartition par genre et par statut

➔ Répartition par genre et par statut



En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans.

Age moyen des agents permanents

- Fonctionnaires.....50
- Contractuels permanents41

Age moyen des agents non permanents

Contractuels non permanents..... 44

5/ L'action sociale du personnel départemental :

L'action sociale mise en place au bénéfice des agents départementaux est très diversifiée ; il s'agit aussi bien d'apporter un soutien aux personnels en difficulté, à l'occasion d'accidents de la vie, comme de favoriser des temps de loisirs en participant à des chèques vacances, des locations saisonnières, ou en organisant le traditionnel arbre de Noël des enfants du personnel par exemple.

Dans le prolongement de l'action sociale, la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire (mutuelle santé et prévoyance) constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour le maintien dans l'emploi et l'accompagnement des agents, dans un contexte de vieillissement des effectifs et d'augmentation des problématiques de santé. L'annonce de la prochaine transposition réglementaire de l'accord national de juillet 2023 conclu entre les syndicats et les employeurs territoriaux en matière de prévoyance nécessitera en 2025 la reprise des travaux de réflexion de ce groupe de travail.

Dans la foulée des travaux du groupe de travail, 5 réunions ont été organisées sur

tout le territoire, à l'automne 2024, afin de sensibiliser l'ensemble des agents sur l'intérêt des contrats prévoyance, les informer de l'état des réflexions en cours et des évolutions réglementaires attendues en la matière.

Sécurisation juridique de l'action administrative

Les affaires juridiques constituent une fonction transverse majeure au sein des collectivités territoriales.

La fonction juridique évolue sans cesse, au rythme de l'inflation normative, de la complexité croissante des textes et de l'élargissement des responsabilités des acteurs locaux. Par ailleurs, les collectivités locales doivent se prémunir contre les effets de la judiciarisation de la vie publique.

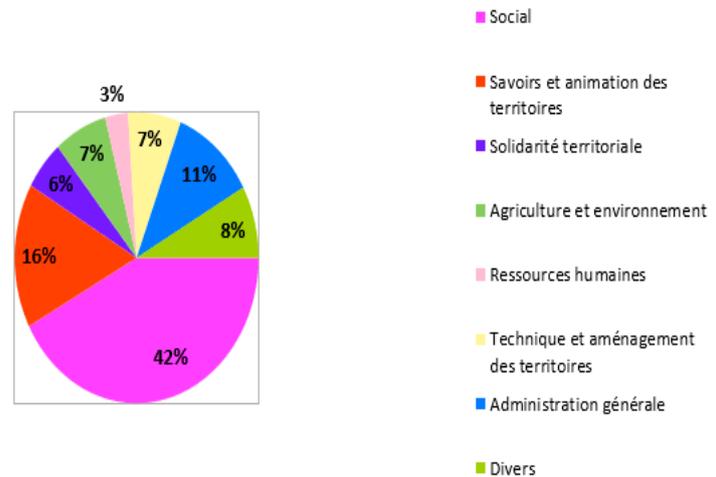
Les études et les avis constituent un préalable à la définition d'une stratégie et d'une prise de décision au regard de l'analyse et de la portée de la réglementation en vigueur pour l'ensemble des domaines de compétence de la Collectivité, sur saisine des différentes directions et comme force de propositions. Concrètement cela passe par :

- . Production d'expertises et de diagnostics de risque,
- . Notes circonstanciées de consultation,
- . Élaboration de méthodologies, d'outils et de supports adaptés au fonctionnement de l'administration,
- . Accompagnement des services dans la communication des documents administratifs.

L'élaboration et la rédaction des actes

Le service juridique élabore différents actes (contrats et conventions, arrêtés, règlements, mesures et décisions administratives) pris en exécution des délibérations départementales et des objectifs de gestion.

Les chiffres clés 2024 : **290** avis, questions, notes et vérification d'actes.



18 dossiers définis comme des études à forte expertise ont été menés dans divers domaines de compétence :

- personnel : 5
- organismes extérieurs : 2
- voirie : 1
- institutionnel : 1
- droit des contrats : 5
- social : 4

Défendre les intérêts du Département

Les contentieux et actes de procédure sont traités en direct principalement par le Département qui réalise les écritures et assure la représentation devant les tribunaux quand le ministère d'avocat n'est pas obligatoire.

Les avocats interviennent à raison de la spécificité du domaine de compétence et pour les matières où leur assistance est de droit.

Le nombre de procédures s'élève à 45 et se répartit de la façon suivante :

État des dossiers réceptionnés	2023	2024	Répartition 2024	Evolution 2023/2024
Contentieux du personnel	1	1	4 %	1
Contentieux Aménagement	0	4	16 %	4
Contentieux financiers	0	1	4 %	1
Contentieux social, aide sociale et hors RSA	5	4	16 %	-1
Contentieux RSA	17	5	20 %	-12
Dépôts de plainte (dégradations, protection fonctionnelle)	11	10	40 %	-1
Contentieux institutionnel	0	0	0 %	0
Contentieux droit public des affaires (marchés publics)	1	0	0 %	-1
Total général	35	25	100 %	

Sécuriser l'action publique suppose d'être informé rapidement

Le **service de documentation « La Doc' »** assure la conduite de la politique documentaire du Département. Outre la gestion du fonds documentaire et la réponse aux demandes des utilisateurs (élus et agents), elle accompagne les services dans leur travail quotidien en tant que service ressources : un rôle stratégique puisque l'information entre en jeu notamment dans les processus de prise de décisions et de formation continue des agents.

En 2024, le **fonds documentaire** est composé de :

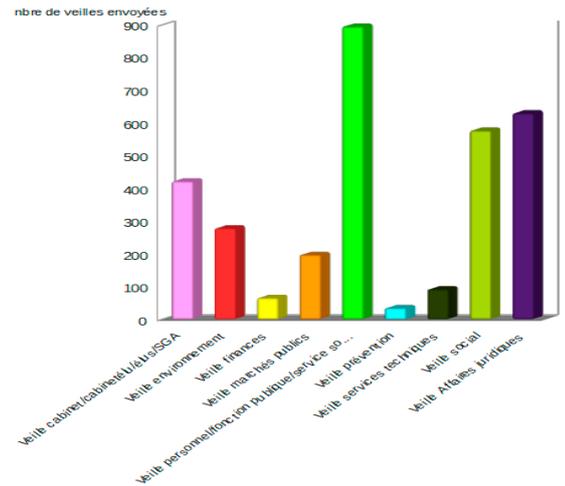
- **232 abonnements** à des revues professionnelles et spécialisées pour **152 titres** (revues, journaux, mises à jour, internet) ;
- **8 300 ouvrages** environ dont 111 nouveaux ouvrages et 25 ouvrages sortis de l'inventaire.
- délibérations depuis 1971.

Il assure également la veille documentaire à destination des services sur une soixantaine de thèmes.

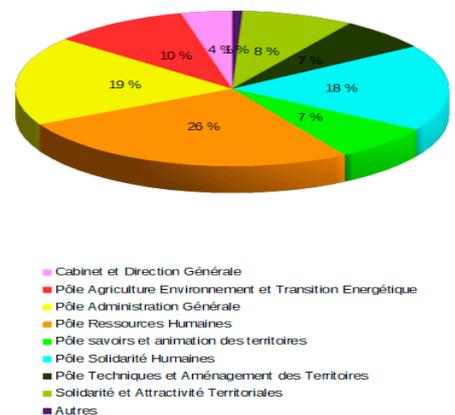
En ce qui concerne l'aide à la décision : **598 recherches effectuées** à la demande des utilisateurs en 2024.

Répartition par pôle

VEILLES DOCUMENTAIRES 2024



DEMANDES DE DOCUMENTATION 2024



Commande publique

Afin d'homogénéiser les pratiques, garantir la cohérence des dossiers et permettre à la collectivité de procéder à des achats dans les meilleures conditions, le service de la **commande publique met en œuvre les procédures d'achat public d'un**

montant supérieur à 40 000 € HT et conseille les services pour l'ensemble des achats.

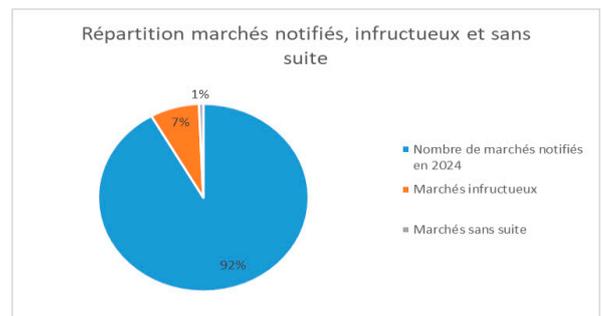
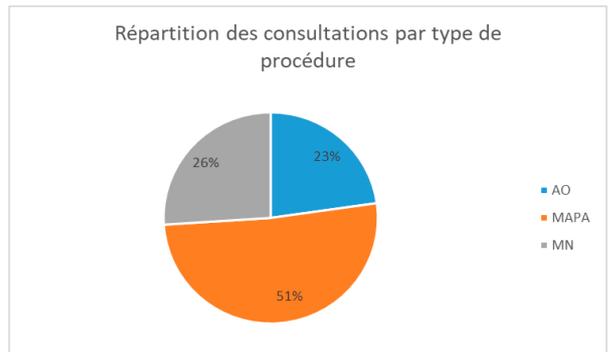
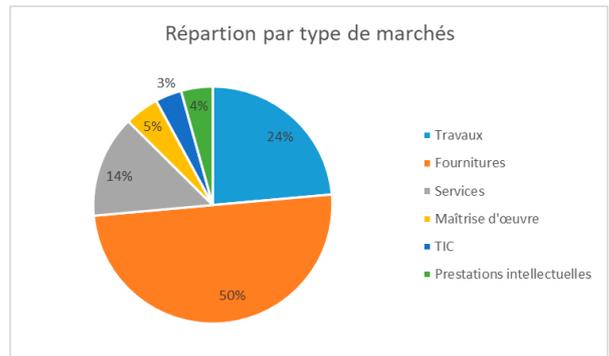
Il assiste les services opérationnels dans la définition du besoin et dans la recherche de la procédure pertinente. Il rédige les pièces administratives des marchés puis assure leur publication et réceptionne les offres. Après analyse des offres par les services opérationnels, le service achève la procédure de passation des marchés et assure l'organisation et le secrétariat des commissions d'appel d'offres et des jurys de concours de maîtrise d'œuvre.

Ce service prend également en charge les procédures de marchés réalisées par la cellule d'ingénierie départementale à destination des petites collectivités (cf. rubrique TGCC).

Fortement engagé dans la dématérialisation, l'essentiel des actes de la commande publique est désormais dématérialisé.

Les chiffres pour le Département en 2024 :

	5 ETP
	123 consultations lancées
	280 marchés notifiés
	52 communes et EPCI accompagnés
	120 Dossiers de Consultations des Entreprises publiés
	3 176 dossiers retirés sur le profil acheteur
	448 offres électroniques réceptionnées
	296 actes transmis au contrôle de légalité
	1 concours d'architecture



Faits marquants :

- Suite à la réintégration du Laboratoire vétérinaire, l'année 2024 a été marquée par la passation de 45 marchés de fournitures nécessaires au fonctionnement du service.
- les marchés d'assurance de la collectivité ont été renouvelés pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025, dans un contexte assurantiel extrêmement délicat.

S'assurer contre les risques liés à l'activité, aux biens et aux personnes de la collectivité

Le service des assurances a pour missions de :

L'ACTION AMBITIEUSE DU DÉPARTEMENT

- garantir la couverture en assurances permanentes des risques liés à l'activité, aux biens et aux personnes de la collectivité,
- assurer la gestion et l'indemnisation des dommages subis des divers risques garantis :
- responsabilité civile
- dommages aux biens
- protection juridique et fonctionnelle,
- tous risques expositions et œuvres d'art,
- flotte automobile,
- garantie dommages-ouvrage.

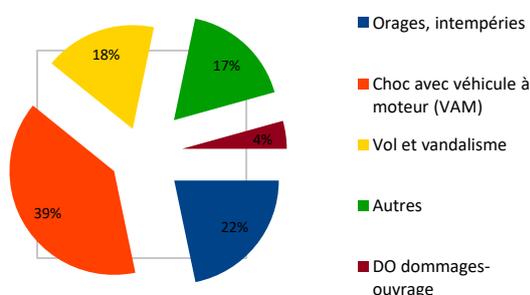
En 2024, **454 dossiers en gestion** sur le "volet des Assurances et locations engins" contre 492 en 2023.

1- Volet assurances :

263 sinistres sont enregistrés pour 2024 contre 305 en 2023, une sinistralité en légère diminution sur les risques dommages aux biens et responsabilité civile.

DOMMAGES AUX BIENS

Typologie des sinistres



2- Volet assurance location d'engins :

Le Département loue temporairement et régulièrement du matériel spécifique pour l'entretien de la voirie.

Gestion de 86 contrats de location d'engins en 2024 contre 115 en 2023 avec une durée d'assurance de 808 jours en 2024 contre 842 jours en 2023.

3- Concernant la protection juridique et fonctionnelle des agents départementaux :

- 1 nouveau sinistre en 2024,
- 5 sinistres en cours.

Faits marquants :

- Majoration des primes d'assurance suite à l'augmentation de la sinistralité sur les deux dernières années et au regard de la conjoncture assurantielle nationale.

Adapter les systèmes informatiques pour une action publique plus agile et réactive

La Direction des Systèmes Informatiques et de Télécommunications (D.S.I.T.) s'attache à **adapter l'outil informatique notamment à l'évolution très rapide du contexte réglementaire.**

Cette exigence se traduit dans toutes les missions de la D.S.I.T. :

- la veille technique et réglementaire dans les domaines de l'informatique, des réseaux, des télécommunications et de leurs applications au Département ;
- l'inventaire des besoins en matériels et logiciels informatiques, en moyens de télécommunications, de méthodes et de procédures d'automatisation du Département ;
- l'étude et le conseil en infrastructures de réseaux, de télécommunications, de choix de matériels, de logiciels, de méthodes et de procédures d'automatisation pour le Département et ses partenaires ;
- l'analyse des besoins, le développement ou le choix et l'adaptation et le déploiement d'infrastructures de réseaux, de télécommunications, de solutions matérielles et logicielles, de méthodes et de procédures d'automatisation ;
- la maintenance résolutive, évolutive, technologique et réglementaire des infrastructures réseaux ou de télécommunications, des matériels et des logiciels ;

L'ACTION AMBITIEUSE DU DÉPARTEMENT

- l'exploitation et la sécurisation des infrastructures réseaux, de télécommunications, des matériels et des logiciels, du système d'information et la production de documents et de fichiers pour les services du Département et des communes, ainsi que l'administration de l'intranet ;

- l'assistance technique et réglementaire aux utilisateurs des infrastructures réseaux ou de télécommunications, des matériels et des logiciels, des méthodes et de procédures d'automatisation ;

- l'élaboration des propositions budgétaires, la préparation des marchés, les commandes et le contrôle des prestations et des fournitures, l'enregistrement des factures et l'inventaire des matériels, des logiciels et des moyens de télécommunications, les relations avec les fournisseurs pour l'ensemble des domaines précités.

La D.S.I.T. est composée des services des études, de l'exploitation et de la cellule système d'informations géographiques départemental (S.I.G.D.).

Faits marquants en 2024 :

Service des études

- Bureau gestion des ressources humaines : application de diverses mesures réglementaires telles le « net social » et la révision du régime indemnitaire ;

- Bureau gestion financière et comptable : intégration au système de gestion financière et comptable du Département du système de gestion du laboratoire vétérinaire ;

- Bureau gestion de l'aide sociale et médico-sociale : migration en mode S.A.A.S. (Software As A Service – logiciel en tant que service) de l'outil de gestion du R.S.A. ;

- Bureau gestion des subventions et marchés

publics : migration en mode S.A.A.S. de l'outil de gestion des subventions, migration en mode S.A.A.S. de l'outil de gestion des collections de l'Abbaye de Belleperche et mise en œuvre en mode S.A.A.S. d'un nouvel outil de gestion de la billetterie de l'Espace des Augustins.

Cellule S.I.G.D.

- Mise à disposition d'outils mobiles de :
 - diagnostic sanitaire des plantations d'alignement pour la direction de la voirie départementale,
 - suivi hydrologique des cours d'eau pour le S.A.T.E.S.E. ;

- Uniformisation des référentiels d'adresses et territoires du système d'information du pôle solidarités humaines ;

- Création d'un nouvel espace naturel sensible « Abords de l'Abbaye de Beaulieu » sur le site ens.tarnetgaronne.fr.

Service de l'exploitation

- Réalisation des actions prioritaires préconisées par l'A.N.S.S.I. (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) pour élever le niveau de sécurité des systèmes informatiques.

- Mise en œuvre d'une solution d'administration centralisée des postes de travail pédagogiques des collègues ;

- Déploiement de la téléphonie sur IP et mise en place d'accès opérateurs mutualisés pour les collègues de :

Castelsarrasin - Pierre Flamens et Jean de Prades,

Grisolles - Jean Lacaze,

Montauban - Dominique Ingres et Jean Jaurès,

Saint Antonin - Pierre Bayrou.

Chiffres clés :

- Services du Département : 1060 postes de travail informatiques,

L'ACTION AMBITIEUSE DU DÉPARTEMENT

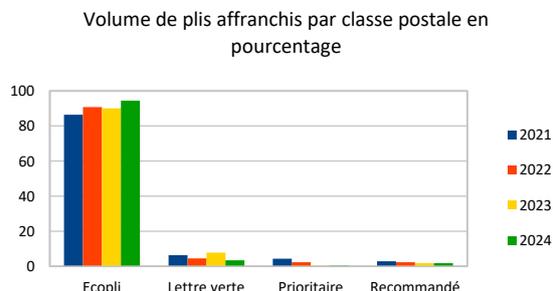
300 serveurs virtuels (10 serveurs physiques),
952 téléphones IP,
539 téléphones portables,
4581 tickets de demande de maintenance ou d'assistance ;

• Collèges publics :
6017 postes de travail pédagogiques et administratifs,
877 tablettes numériques,
302 téléphones IP,
126 serveurs virtuels (36 serveurs physiques),
194 tickets de demande de maintenance ou d'assistance.

• S.I.G.D. :
sites internet (cadastre, secteurs scolaires, espaces naturels sensibles...) : 800 visiteurs/mois ;
sites dédiés et outils (cadastre et réseaux, patrimoine routier, viabilité hivernale...) : 425 utilisateurs et 43 000 connexions.

La recherche de la performance de l'action publique dans tous les services

Le **service courrier** a poursuivi la démarche sur l'optimisation des affranchissements : augmentation des plis affranchis en Ecopli (94,5 % en 2024 contre 90,11 % en 2023) et diminution du nombre de plis en Lettre verte (3,4 % en 2024 contre 7,72 % en 2023).



Quelques chiffres :

- **26 123 enregistrements** ;

- **144 678 plis affranchis** dont 2 616 en recommandés ;
- **6 659 mails reçus** dont 4 474 traités, les autres sont éliminés directement (mail malveillant, spam, publicité ...).

La **direction de la communication** informe les tarn-et-garonnais sur les actions du Département, réalise des outils et des supports de communication et mène des actions pour renforcer l'attractivité du territoire et apporter plus de visibilité au département.

Le Magazine :

La direction de la communication réalise le journal trimestriel institutionnel « **Votre Département Mag** ». Les 4 numéros sont distribués dans **136 066 foyers**.

Les autres publications :

Au-delà du magazine départemental, la direction de la communication est régulièrement sollicitée pour des **travaux d'édition**. Divers supports sont réalisés, présentant les activités et les actions du Conseil départemental dans des domaines tel que le social, l'environnement...

Les actions presse :

En charge des relations avec la presse locale et nationale, la direction de la communication assure la rédaction de communiqués et de dossiers de presse, l'organisation de conférences ou de point presse. En 2024, la direction a diffusé **77 communiqués de presse**.

Internet et intranet :

En 2024, le site **internet** a connu une augmentation significative de son activité. Avec un total de **176 actualités publiées**.

Le nombre de publications sur **intranet** reste **stable** avec **618 actualités**.

Communication digitale et réseaux sociaux :

Facebook : 618 posts → en augmentation de 10 % par rapport à 2023 / 14 046 abonnés/ 11 700 likes.

Cette plateforme reste un pilier majeur de la stratégie de communication, avec une croissance constante des publications. L'audience reste engagée avec une **croissance constante (+ 6,3 % par rapport à 2023)**.

Instagram : 59 posts / 4 495 abonnés → en augmentation de 22 % par rapport à 2023. Il y a eu 484 stories faites en 2024.

LinkedIn : 25 posts/ 3 031 abonnés → en augmentation de 27 % par rapport à 2023.

X (ex-Twitter) : 267 posts en augmentation de 2,3 % par rapport à 2023 / 2 324 abonnés.

Vidéos et radio :

En plus de la présence sur les réseaux sociaux et sur internet, la direction de la communication développe la production de contenu vidéo et radio :

- **60 vidéos ont été réalisées → en augmentation de 25 % par rapport à 2023** couvrant une variété de sujets et de formats pour attirer et fidéliser notre audience.

- **25 semaines couvertes en spots radio pour un total de 1 424 messages diffusés → en augmentation de près de 56 % par rapport à 2023** sur des stations telles que Nostalgie, Totem, et 100% Radio, élargissant ainsi notre portée à un public diversifié.

Reprographie :

L'atelier de reprographie est exclusivement réservé au fonctionnement des services départementaux.

En 2023, l'atelier a traité **331 demandes de travaux d'impression**, pour un total de

737 008 copies en couleur et 393 561 copies en noir et blanc.

Mobilier urbain :

La direction de la communication a la responsabilité de la mise en œuvre de l'affichage sur le mobilier urbain. Le Département dispose de **68 panneaux** destinés aux campagnes d'affichage sur des thématiques institutionnelles.

Événementiel :

La direction de la communication organise, participe et anime des manifestations dans nos locaux et à l'extérieur. Elle réalise et met en œuvre les outils nécessaires à la promotion des événements (visuels, imprimés, roll-up, réseaux sociaux, communiqués de presse...).

La **Direction des moyens généraux** en 2024 a une mission d'approvisionnement des services en moyens matériels et de maintenance des équipements départementaux.

La gestion des déchets :

En 2024, l'accent a été mis sur la gestion des déchets de bureau et à ce titre une expérimentation a été menée à l'Hôtel du Département.

Des bornes de tri ont été installées à cet effet dans les circulations du bâtiment, à proximité des points de sortie, afin de permettre aux agents d'y jeter eux-mêmes leurs déchets de bureau.

Des bio-seaux ont ensuite été ajoutés au dispositif pour faire la collecte des biodéchets issus des pauses café et méridienne.

Cette action a été menée avec le concours de la chargée de mission pour la sobriété énergétique, le SDD82 et des agents du SIRTOMAD qui ont mené des actions de sensibilisation.

Les bio-déchets sont transférés par les agents d'entretien dans le bac à compost situé dans le parc de l'Hôtel du Département.

L'ACTION AMBITIEUSE DU DÉPARTEMENT

Les achats de véhicules :

Les objectifs en termes d'acquisition de véhicules propres sont pris en compte chaque année dans la programmation de renouvellement de la flotte départementale.

En 2024, plusieurs véhicules ont été concernés par cette stratégie :

L'objectif des 37,4 % de véhicules à faibles émissions à acquérir dans l'année a été atteint.

Valoriser, entretenir et gérer le patrimoine immobilier

1. Le patrimoine :

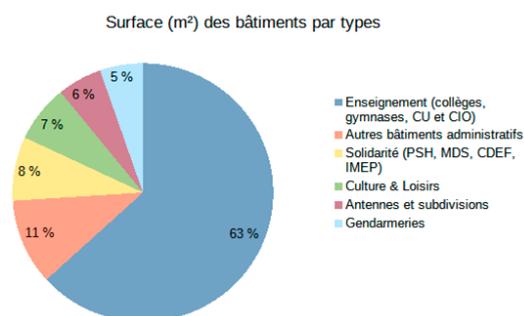
La surface assurée pour les 170 biens en gestion (pleines propriétés, locations données et prises) a augmenté.

Biens (en m ²)	2023	2024
Biens en pleine propriété	138 015	147 980
<i>dont biens donnés en location</i>	<i>16 367</i>	<i>17 367</i>
Biens mis à disposition suite loi transfert 2004	94 764	94 919
Biens pris en location	9 510	9 674
Total m² assurés	242 289	252 573

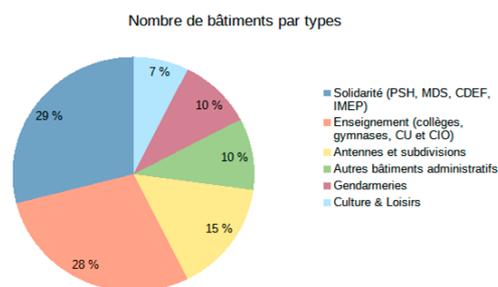
La **Direction de l'immobilier** s'attache à garantir la conformité des bâtiments, à les préserver et les faire évoluer, à mener à bien les projets de construction ou de rénovation, à optimiser la gestion immobilière et à apporter les éléments de décision pour la faisabilité de projets, et limiter l'empreinte écologique des bâtiments départementaux.

Au 31 décembre 2024, le patrimoine immobilier départemental se compose de 162 bâtiments dont 42 sont des locations (242 000 m² de planchers) répartis comme suit :

Répartition des bâtiments par surface :



Répartition des bâtiments en nombre :



Cessions / Acquisitions immobilières :

En 2024, le Département a finalisé la cession d'une partie du foncier du collège Vercingétorix de Montech pour permettre à la ville de Montech de construire une salle sportive multi-activités.

Le Département a acquis en 2024 :

- le bâtiment de l'ancienne agence du Crédit agricole de Moissac, en vue d'y installer la future MDS ;
- deux studios dans l'immeuble du 4 place Nationale, afin de compléter son emprise sur cet immeuble ;
- deux terrains non constructibles sur la base de Saint-Nicolas-de-la-Gave, pour développer les activités de pleine nature sur ce site.

Par ailleurs, le Département a cédé les

L'ACTION AMBITIEUSE DU DÉPARTEMENT

classes modulaires dont il était propriétaire et a restitué les classes modulaires en location sur le site du collège de Montech, suite à l'achèvement des travaux d'extension.

Les interventions de la Régie en 2024 :

La Régie de la Direction de l'immobilier intervient sur des demandes d'interventions émanant des usagers des sites pour divers types de dépannages.

En 2024, 1 053 demandes d'interventions ont été reçues, dont la moitié réalisée en Régie.

Grâce à sa réactivité, la Régie réalise aussi des travaux imprévus et contribue à la mise en place d'événementiels (ex : festivités estivales).

La Régie réalise enfin des travaux de rénovation de logements de fonction, dans les gendarmeries et dans les collèges. Plus de 80 000 € de fournitures ont été achetées en 2024 pour réaliser les travaux de bâtiment des diverses régies (principalement immobilier et voirie).

Les réparations et maintenances :

Par ailleurs, près de 800 000 € ont été consacrés en 2024 aux petits travaux d'entretien ou d'urgence, ainsi qu'à la gestion des contrats d'entretien et de vérifications.

Les recettes du patrimoine :

Elles se sont élevées à 975 000 € en 2024.

Les programmes annuels de travaux :

Le Département a élaboré en 2024 **un programme de travaux annuels d'environ 3 800 000 €** pour la réhabilitation des collèges, gymnases, gendarmeries, subdivisions et antennes départementales, bâtiments de la solidarité

départementale, bâtiments culturels ...

Les grosses opérations d'investissement :

Le Département **assure la maîtrise d'ouvrage, et parfois la maîtrise d'œuvre, de ses projets** ; il a en revanche fait appel à un maître d'ouvrage délégué pour l'opération de rénovation des façades du Centre Universitaire et la construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne.

Des études thermiques sur divers bâtiments se poursuivent afin de diagnostiquer les performances énergétiques de ces bâtiments et orienter la collectivité sur des travaux d'amélioration.

La rénovation thermique de la médiathèque départementale a commencé sur la fin de l'année 2024.

Plusieurs opérations ont été réalisées dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement des collèges en 2024 (voir chapitre Plan de relance).

Malgré un cadre budgétaire contraint, le Département poursuit la mise en œuvre du plan de relance.

Contexte du budget 2024 :

L'inflation a ralenti : + 2% d'inflation après 4.9% en 2023 et 5.2% en 2022.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 (389.2 M€) sont en diminution en volume par rapport à 2023 (398 M€).

Entre 2023 et 2024, la dynamique de TVA est nulle puisque en 2023, nous avons perçu 102.9 M€ de recettes, en 2024, c'est le même montant.

Le marché des transactions immobilières en 2024 a poursuivi sa baisse entraînant une chute des DMTO de 15% entre 2023 et 2024 (de 37.8 M€ à 32 M€).

Les dotations sont en augmentation de 2 M€ par rapport à 2023.

Les dotations de l'Etat pour compenser l'effet des mesures d'exonérations prises en lois de finances ont représenté 1 964 271 € en 2024, idem qu'en 2023. C'était plus du double en 2013.

Les recettes d'investissement sont passées de 92 799 820 € à 113 060 549 €.

FCTVA	6 566 891,90 €
DSID	2 917 229,20 €
D.D.E.C	912 619,00 €
Produits amendes radars	420 247,00 €
Subventions et participations	7 265 948,00 €
Divers	1 958 119,36 €
Couverture du besoin de finan.	35 122 140,53 €
Opérations d'ordre	28 897 354,87 €
Emprunt	29 000 000,00 €
TOTAL	113 060 549,86 €

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 327.3 M€ et sont en augmentation de **4.6 % par rapport à 2023.**

L'ensemble des coûts directs progresse (assurance, carburants...) en fonctionnement mais aussi en investissement.

La masse salariale continue d'évoluer avec une progression pour les assistants familiaux de 8.7%.

Dans le détail, les dépenses réelles évoluent comme suit :

- les charges à caractère général diminuent de 1 M€,
- les charges de personnel augmentent de 2.9 M€,
- les dépenses RSA (hors personnel) : +3 M€,
- les autres charges de gestion : + 9.8 M€ dont la PCH (+1.6 M€) ou encore les frais de séjour (+6 M€).

L'ACTION AMBITIEUSE DU DÉPARTEMENT

La charge nette supportée par le Département au titre des trois **allocations de solidarité** est passée de 49.76 M€ en 2023 à 55 M€ en 2024 ce qui ramène le taux de couverture à 42.7% en 2024.

Enfin, les dépenses financières augmentent de 125 K€.

	Dépenses	Recettes	Solde
APA	38 185 351 €	14 660 041 €	- 23 525 310 €
PCH	11 428 085 €	4 121 735 €	- 7 306 350 €
RSA (hors frais de personnel)	46 588 675 €	22 356 503 €	- 24 232 172 €
TOTAL	96 202 111 €	41 138 279 €	- 55 063 832 €

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement direct, autres investissements et les subventions d'équipement versées s'élèvent à 67.7 M€ (64.8 M€ en 2023).

Les programmes départementaux

Avec 39.6 M€, ils concernent principalement :

- la voirie départementale,
- les collèges.

Les subventions d'équipement aux communes, EPCI et tiers représentent un montant total de 27,4 M€.

Les restes à réaliser

Les recettes et dépenses non réalisées au 31 décembre 2024 sont reportées dans le budget de 2025. Elles s'élèvent à 10.8 M€ en recettes et 11.5 M€ en dépenses.

L'ACTION AMBITIEUSE DU DÉPARTEMENT

L'épargne

L'épargne de gestion 2024 est en forte diminution par rapport à 2023 pour atteindre 31 M€.

L'épargne brute passe de 40.6 M€ en 2023 à 25 M€ au CA 2024, les dépenses de fonctionnement ayant progressé plus vite que les recettes.

L'épargne nette du Département passe de 22.7 M€ en 2023 à 5.6 M€ en 2024.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Épargne brute	32 550 046 €	46 942 604 €	44 322 606 €	49 933 383 €	53 868 821 €	40 637 869 €	25 041 611 €
Épargne nette	17 317 318 €	31 008 969 €	28 285 785 €	32 883 771 €	36 478 557 €	22 731 817 €	5 624 389 €

L'endettement

ANNÉE	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Capital restant dû dette propre	192 900 680 €	190 483 378 €	187 984 649 €	171 504 066 €	167 713 215 €	163 438 594 €	173 684 685 €
Annuité propre	20 775 744 €	21 205 941 €	20 849 751 €	21 445 602 €	21 312 132 €	21 434 915 €	23 310 432 €
Dont intérêts dette propre	6 038 541 €	8 788 639 €	5 351 022 €	4 965 018 €	4 521 281 €	4 160 293 €	4 556 523 €
Dont capital dette propre	14 737 203 €	15 417 302 €	15 498 729 €	16 480 584 €	16 790 851 €	17 274 621 €	18 753 909 €

Le résultat

L'excédent global de clôture 2024 hors reports : + 20 969 727.80 € (rappel 2023 : + 33 995 652,94 €).

Le plan de relance initié et mis en œuvre par le Département

Le Département du Tarn-et-Garonne a bâti un ambitieux **plan de relance**, véritable « fil rouge » de la mandature, pour la période 2022-2028. Ce plan s'articule autour de deux volets : le **volet territorial** et le **volet départemental**.

Le volet territorial :

Dans une démarche de solidarité territoriale, le Département poursuit son soutien actif aux communes et aux communautés de communes dans la réalisation de leurs investissements. La signature de contrats d'équipement avec celles-ci occupe une place prépondérante dans la politique départementale. En 2024, **8 nouveaux contrats d'équipement et 9 avenants ont été signés**, représentant une enveloppe totale de **2 889 128 €**.

Le volet départemental :

Il s'appuie sur 7 axes : l'éducation, les infrastructures, la solidarité, l'agriculture, l'économie et l'emploi, le tourisme et la culture. Ce plan de relance départemental 2022-2028 a vocation à préparer l'avenir du Tarn-et-Garonne, en passant, notamment, par l'élaboration de plans d'actions pluriannuels.

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) dans les collèges et les installations sportives du département :

L'éducation et la réussite scolaire des collégiens constituent une priorité absolue du département. Ainsi, dans le plan de relance 2022-2028, plus de **47 millions d'euros** sont fléchés pour les collèges et les installations sportives.

Les travaux structurants d'investissement (PPI) en 2024 :

- Remplacement des menuiseries extérieures du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse : après la transformation du chauffage du collège, le remplacement des menuiseries est achevé à 70 % et se poursuivra sur 2025.

- Rénovation du chauffage du collège Pierre Darasse à Caussade : les travaux sont terminés et le nouveau système devrait générer de grosses économies de gaz.

- Transformation de la chaufferie du collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val : le passage de chaudières au fioul à des chaudières à granulés de bois s'est terminé avant la saison de chauffe de l'hiver 2024-2025.

- Modernisation de la chaufferie du collège Jean Lacaze à Grisolles : les nouvelles chaudières et la régulation ont été mises en service en octobre 2024.

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la voirie départementale :

Afin de maintenir un bon niveau de service pour le réseau routier départemental et d'assurer la poursuite de l'effort consenti dans la lutte contre l'insécurité routière, le Département s'est engagé à hauteur de **120 millions d'euros d'investissement global sur la période 2022-2028**.

Le programme de travaux **2022-2023** comprenait **78 opérations** (dont 7 réalisées en régie) pour un montant de **20 090 500 €**. Elles sont entièrement réalisées.

Le programme de travaux **2023-2024** comprenait **71 opérations** (dont 7 réalisées en régie) pour un montant de **17 570 000 €**. Elles sont entièrement réalisées.

Le programme de travaux **2024-2025** comprend **76 opérations** (dont 8 réalisées en régie) pour un montant de **17 810 000 €** :

- 65 opérations sont terminées,
- 4 opérations sont en cours de travaux,
- 6 opérations sont programmées.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024